



Crédit photo : Patri-Arch

Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Portneuf



PDZA
PORTNEUF



Crédit photo : Pierre Joosten

16 MARS 2016

MOT DU PRÉFET



C'est avec fierté et enthousiasme que je me joins à mes collègues maires des dix-huit municipalités de la MRC de Portneuf pour vous présenter le tout premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de notre territoire. Par l'adoption du PDZA, le conseil de la MRC de Portneuf confirme sa volonté de soutenir l'agriculture et croit à l'importance d'une agriculture diversifiée, durable, prospère et innovante.

Fruit d'une collaboration entre la MRC, ses producteurs agricoles et forestiers ainsi que l'ensemble des intervenants œuvrant au sein de ces milieux, ce document représente un outil stratégique de planification nous permettant d'orienter nos actions et d'unir nos efforts pour favoriser le développement d'une zone agricole dynamique et pérenne dans Portneuf.

Ce projet mobilisateur nous a permis de cibler les enjeux de développement de notre zone agricole et d'identifier les actions à entreprendre pour mettre en valeur les entreprises agricoles de chez nous ainsi que leurs produits. Par l'énoncé de sa vision stratégique concertée, le PDZA exprime le désir que *« la MRC de Portneuf est (soit) reconnue au-delà de ses frontières pour la renommée de ses entreprises agricoles et la qualité exceptionnelle des produits de son terroir. »*

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont été impliqués de près ou de loin dans les étapes de réalisation de ce plan. Cette précieuse collaboration, que ce soit lors des rencontres de travail des comités directeur et technique ou lors des assemblées de consultation réunissant les producteurs et les intervenants du milieu, a permis d'enrichir le PDZA et de s'assurer qu'il réponde aux besoins et aux attentes de tous. Nous pouvons dès maintenant amorcer sa mise en œuvre afin de faire rayonner l'agriculture portneuvoise au-delà de nos frontières.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'BG' followed by a flourish.

Bernard Gaudreau, préfet
MRC de Portneuf

CE DOCUMENT A ÉTÉ PRODUIT PAR LA MRC DE PORTNEUF

***Ont grandement contribué à l'élaboration du PDZA les membres des
comités directeur et technique***

COMITÉ DIRECTEUR

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA MRC DE PORTNEUF

Bernard Gaudreau, MRC de Portneuf
Léo Gignac, MRC de Portneuf
Dominic Tessier Perry, MRC de Portneuf
Mario Delisle, producteur agricole
Hugues Denis, producteur agricole
Danny Welsh, producteur agricole
Charles-A. Trottier, producteur agricole
Guillaume Plamondon, Table de concertation en environnement de Portneuf

AUTRES REPRÉSENTANTS

Denis Langlois, préfet de la MRC de Portneuf
Gaston Arcand, représentant du CLD de Portneuf
Philippe Alain, président du Syndicat de l'UPA de Portneuf
Sylvain Houde, Syndicat des producteurs acéricoles
Claude Talbot, Table de concertation agroalimentaire de Portneuf

MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE (voir ci-dessous)

COMITÉ TECHNIQUE

Pierre Bouffard, Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord
Jean-Pierre Dansereau, Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Stéphane Lavoie, MAPAQ
Mélanie Ouellet, MAPAQ
Jérôme Vermette, CLD de Portneuf
Jean Lessard, MRC de Portneuf
Sylvie Béland, MRC de Portneuf

*Une partie du contenu de ce document est tirée d'un document de travail
produit par le consortium Jocelyn Magnan et Groupe DDM.*

Partenaires financiers à l'élaboration du PDZA de la MRC de Portneuf



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

DÉFINITIONS ET ACRONYMES

PARTIE I / MISE EN CONTEXTE

1.	LE CONTEXTE D'ÉLABORATION	1
1.1	Structure opérationnelle	1
1.2	Utilité du PDZA	1
1.3	Territoire d'intervention	2
1.4	Démarche d'élaboration et de consultation	2
2.	LE PORTRAIT GÉNÉRAL DU TERRITOIRE DE LA MRC	4
2.1	Contexte géographique et biophysique	4
2.2	Profils démographique et socioéconomique	4
2.2.1	Population et superficie	4
2.2.2	Projections démographiques	5
2.2.3	Structure économique	6
2.3	Historique du développement de l'agriculture dans la MRC de Portneuf	7
3.	LE CONTEXTE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT	9
3.1	État de l'agriculture au Québec	9
3.2	L'importance de l'agriculture portneuvoise au sein de la Capitale-Nationale	10
3.3	Le schéma d'aménagement et de développement comme outil de planification du territoire agricole	11
3.3.1	Les grandes orientations d'aménagement	12
3.3.2	Les grandes affectations du territoire en zone agricole	12
3.3.3	La gestion de la fonction résidentielle en zone agricole	14
3.3.4	Le document complémentaire	14
3.3.5	Les sites et territoires d'intérêt	15
3.4	Les organismes du milieu voués au soutien et à la promotion de l'agriculture	15
4.	L'ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE	17
4.1	Le règlement sur les exploitations agricoles	17
4.2	Le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection	17
4.3	Les codes de pratique en matière de bien-être animal	17

PARTIE II / PORTRAIT DÉTAILLÉ DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

1.	LES CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE AGRICOLE	1
1.1	Caractéristiques générales du territoire agricole	1
1.1.1	Régions physiographiques et topographie	1
1.1.2	Climat	2
1.1.3	Réseau hydrographique et eaux souterraines	4
1.1.4	Pédologie et potentiel agricole	6
1.1.5	Milieus humides	11
1.1.6	Aires protégées	13
1.2	Les paysages d'intérêt et le patrimoine agricole	14
1.2.1	Les démarches réalisées	14
1.2.2	L'agriculture et le paysage	15
1.2.3	L'entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages	15
1.3	La cohabitation entre la faune et l'agriculture en zone agricole	16
1.4	Superficie et occupation du territoire	17
1.4.1	Superficie de la zone agricole	17
1.4.2	Occupation de la zone agricole	18
1.5	Les pressions pour des fins autres qu'agricoles	20
1.5.1	Morcellement foncier	20
1.5.2	Exclusions de la zone agricole	21
1.6	La multifonctionnalité de l'agriculture	22
1.7	Vocations dominantes et éléments distinctifs des municipalités de la MRC de Portneuf	22
2.	LES ACTIVITÉS ET LES ENTREPRISES AGRICOLES	26
2.1	Portrait des fermes	26
2.2	Les productions végétales	26
2.2.1	Types de productions végétales	26
2.2.2	Superficie cultivée des municipalités les plus importantes	29
2.2.3	Productions végétales non traditionnelles	29
2.3	Les productions animales	30
2.3.1	Types de productions animales	30
2.3.2	Autres productions animales	33
2.4	L'agriculture biologique	34
2.5	L'acériculture	35
2.5.1	Localisation des érabières	35
2.5.2	La production acéricole	37
2.5.3	Dépérissement des érabières	38
2.5.4	Potentiel acéricole	38
2.5.5	Organisation de la mise en marché	39

2.6	La location des terres agricoles.....	39
2.7	Les revenus et capitaux agricoles.....	40
2.8	Valeur foncière et fiscalité	41
3.	AUTRES ASPECTS SOCIOÉCONOMIQUES LIÉS À L'AGRICULTURE.....	42
3.1	La transformation agroalimentaire	42
3.2	La distribution, la commercialisation et la mise en marché	43
3.2.1	Circuits conventionnels.....	43
3.2.2	Marché de proximité.....	43
3.2.3	Appellations	46
3.3	L'agrotourisme et le tourisme rural	47
3.3.1	Le développement de l'industrie agrotouristique au Québec et dans la Capitale-Nationale	47
3.3.2	Le développement de l'industrie agrotouristique dans Portneuf.....	48
3.4	La relève agricole	50
3.5	La main-d'œuvre agricole	50
3.6	Le financement agricole.....	52
3.7	La formation et le perfectionnement des ressources humaines	53
3.8	La recherche et l'innovation	54
4.	LA RESSOURCE FORESTIÈRE	55
4.1	Le couvert forestier	55
4.1.1	Les domaines bioclimatiques	55
4.1.2	Le couvert forestier	55
4.1.3	Perturbations naturelles	58
4.1.4	Terres en friche	58
4.1.5	Écosystèmes forestiers exceptionnels (ÉFE)	61
4.2	La production forestière.....	62
4.2.1	Profil des propriétaires forestiers privés de la MRC de Portneuf	62
4.2.2	Ventes de bois.....	63
4.2.3	Organisation de la mise en marché	63
4.2.4	Progression des valeurs foncières et impact sur la production	64
4.3	Autres productions.....	64
4.3.1	Biomasse forestière et agricole.....	64
4.3.2	Charbon de bois	65
4.3.3	Produits forestiers non ligneux	65

PARTIE III/ ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

1.	LES FAITS SAILLANTS DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES	1
1.1	Contexte géographique et démographique.....	1
1.2	Contexte de planification et de développement	1
1.3	Caractéristiques de la zone agricole	1
1.4	Les activités et les entreprises agricoles	2
1.4.1	Les productions végétales.....	2
1.4.2	Les productions animales.....	2
1.4.3	L’agriculture biologique et l’acériculture	3
1.4.4	La location des terres et les revenus agricoles	3
1.5	Les aspects socioéconomiques de l’agriculture	3
1.6	La ressource forestière.....	3
1.7	La production forestière.....	4
2.	LE DIAGNOSTIC	4
3.	LA VISION STRATÉGIQUE	6
4.	LES ENJEUX	8
5.	LE PLAN D’ACTION	13
6.	LE SUIVI, LA MISE EN ŒUVRE ET LES MÉCANISMES DE COMMUNICATION	19

RÉFÉRENCES

ANNEXE A

Compte rendu de la rencontre de consultation du 13 mars 2014
 Compte rendu de la rencontre de consultation du 18 mars 2014
 Synthèse des rencontres de consultation (13 et 18 mars 2014)
 Compte rendu de l’assemblée de consultation du 27 novembre 2014
 Compte rendu de l’assemblée de consultation du 10 mars 2015

ANNEXE B

Carte A Description de la pédologie sur le territoire de la MRC de Portneuf

ANNEXE C

Main d’œuvre agricole – Données détaillées

LISTE DES CARTES

PARTIE I

- Carte 1 Localisation de la MRC de Portneuf
- Carte 2 La MRC de Portneuf dans la Capitale-Nationale
- Carte 3 Affectations agricoles en zone agricole

PARTIE II

- Carte 4 Régions physiographiques en zone agricole
- Carte 5 Unités thermiques maïs en zone agricole
- Carte 6 Bassins versants en zone agricole
- Carte 7 Puits d'alimentation en eau potable et aires de protection
- Carte 8 Vulnérabilité des eaux souterraines
- Carte 9 Types de sols en zone agricole
- Carte 10 Cultures assurées en zone agricole
- Carte 11 Potentiel agricole en zone agricole
- Carte 12 Milieux humides en zone agricole
- Carte 13 Familles paysagères en zone agricole
- Carte 14 Habitats fauniques en zone agricole
- Carte 15 Localisation des érablières
- Carte 16 Couvert forestier en zone agricole
- Carte 17 Cultures et friches en zone agricole

LISTE DES TABLEAUX

PARTIE I

- Tableau 1 Population, superficie et densité de population des municipalités de la MRC de Portneuf
- Tableau 2 Projections démographiques, 2011-2036
- Tableau 3 Tableau comparatif MRC de Portneuf / Capitale-Nationale

PARTIE II

- Tableau 4 Moyennes météorologiques 1981-2010
- Tableau 5 Superficie des bassins versants de la zone agricole
- Tableau 6 Superficie et portion occupée par les principales séries de sols en zone agricole
- Tableau 7 Superficie de la zone agricole : quelques comparables
- Tableau 8 Superficie de la zone agricole de la MRC
- Tableau 9 Occupation de la zone agricole en 2010
- Tableau 10 Superficies exclues de la zone agricole, 2004-2015

Tableau 11 Vocations dominantes et éléments distinctifs des municipalités de la MRC de Portneuf

Tableau 12 Nombre de fermes par municipalité 2004-2010

Tableau 13 Portrait des productions végétales

Tableau 14 Superficie (ha) des cinq municipalités les plus importantes de la MRC en termes de productions végétales, 2010

Tableau 15 Portrait des productions animales

Tableau 16 Autres productions animales

Tableau 17 Entreprises agricoles biologiques certifiées

Tableau 18 Entreprises biologiques certifiées dans la MRC de Portneuf

Tableau 19 Portrait de la production acéricole

Tableau 20 Potentiel acéricole

Tableau 21 Pourcentage des terres en culture en location, 2010

Tableau 22 Revenus agricoles, 2010

Tableau 23 Liste des municipalités ayant connu un transfert du fardeau fiscal

Tableau 24 Répartition des kiosques à la ferme par municipalité dans la MRC de Portneuf

Tableau 25 Entreprises d'agrotourisme par municipalité

Tableau 26 Entreprises de tourisme gourmand par municipalité

Tableau 27 Superficie du territoire forestier par type de terrain, dans la MRC de Portneuf

Tableau 28 Répartition de la superficie forestière productive par type de couvert, dans la MRC de Portneuf

Tableau 29 Superficies en friche sur le territoire

Tableau 30 ÉFE dans la MRC de Portneuf

Tableau 31 Volumes livrés par groupe d'essences pour la période 2010 à 2012

PARTIE III

Tableau 32 Le diagnostic

Tableau 33 Les actions issues de la démarche d'analyse et de consultation

Tableau 34 Le plan d'action

LISTE DES FIGURES

PARTIE I

Figure 1 Recettes en millions de dollars par type de production, province de Québec, 2012

PARTIE II

Figure 2 Proportion des regroupements de séries de sols en zone agricole

Figure 3 Superficie moyenne des propriétés agricoles et forestières en zone agricole (ha)

Figure 4 Pourcentage des terres louées par municipalité en 2007 et 2010

Figure 5 Cultures et friches en zone agricole

PRÉAMBULE

L'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) comporte plusieurs étapes, dont la première consiste en la réalisation du portrait du territoire et de ses activités agricoles. Cette étape est la base informationnelle du PDZA. On y dresse un portrait de la situation actuelle ainsi que de l'évolution de l'agriculture et de ses secteurs connexes.

L'étape suivante est celle du diagnostic qui est établi par une analyse des différents thèmes et aspects liés au monde agricole de la MRC. Ce diagnostic caractérise les secteurs d'activité pertinents, leurs situations, leurs interrelations dynamiques et leurs impacts en regard du développement durable de la zone agricole. De plus, le diagnostic précise la contribution des diverses activités de production au milieu agricole, à son environnement, à son économie et par extension au développement de la MRC.

Une analyse complète l'exercice et identifie les forces et faiblesses qui caractérisent le domaine agricole de Portneuf ainsi que les opportunités de développement et les menaces qui affectent le développement de la zone agricole. Les résultats de cette analyse permettent de raffiner le diagnostic, d'identifier les problématiques les plus importantes et de formuler des pistes d'intervention et des éléments de solution.

Le portrait et le diagnostic conduisent par la suite à l'élaboration d'une vision stratégique concertée, élaborée sur la base des défis à relever et des objectifs à atteindre. La poursuite de cette vision se concrétise par l'identification de stratégies à court, moyen et long terme et la confection d'un plan d'action proposant des activités concrètes devant avoir une influence positive sur le développement du secteur agricole de Portneuf.

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Le Plan de développement de la zone agricole est divisé en trois parties. La **première partie** présente le territoire d'intervention ainsi que le contexte d'élaboration du PDZA. Un portrait général du territoire de la MRC y est présenté ainsi que le contexte de planification et de développement.

La **seconde partie** dresse le portrait détaillé du territoire et des activités agricoles. On y présente les caractéristiques de la zone agricole ainsi que les activités qui y ont cours et les entreprises qui y œuvrent. Ce chapitre présente également les aspects socioéconomiques liés à l'agriculture et fait état des principales caractéristiques liées à la ressource forestière.

La **troisième partie** regroupe les éléments fondamentaux du PDZA de la MRC de Portneuf. On y présente les faits saillants du portrait du territoire et des activités agricoles, le sommaire du diagnostic, la vision stratégique retenue, les enjeux, orientations et objectifs du PDZA ainsi que le plan d'action.

DÉFINITIONS ET ACRONYMES

Pour les fins du présent document, dans le but d'alléger le texte et à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, les termes et acronymes énumérés ci-dessous désignent ce qui suit :

AEC :	Attestation d'études collégiales
AEP :	Attestation d'études professionnelles
AFER :	Aide aux femmes entrepreneures en région
AFPQ :	Agence de mise en valeur des forêts privées du Québec
AJRQ :	Association des jeunes ruraux du Québec
AR :	Agglomération de recensement
CAB :	Centre de l'amélioration du bétail
CAPSA :	Organisme de bassin versant : rivière Sainte-Anne, Portneuf et secteur de la Chevrotière
CARTV :	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
CBJC :	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
CDPQ :	Centre de développement du porc du Québec
CEPAF :	Centre d'expertise sur les produits agroforestiers
CETA :	Club d'encadrement technique agricole
CRRNT	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
CIAQ :	Centre d'insémination artificielle du Québec
CLD :	Centre local de développement
CPCAB :	Conseil provincial des cercles d'amélioration du bétail
CPTAQ :	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CQRL :	Conseil québécois des races laitières
CRFA :	Collectif régionaux en formation agricole
CRSAD :	Centre de recherche en sciences animales de Deschambault
DEC :	Diplôme d'études collégiales
DEP :	Diplôme d'études professionnelles
ÉFE :	Écosystème forestier exceptionnel
EFMV :	Espèce floristique menacée ou vulnérable
EMV :	Espèce faunique menacée ou vulnérable

FAO : Food and Agriculture organization (ONU)

FEDMO : Table de concertation : formation, éducation et développement de la main-d'œuvre

FIER : Fonds d'intervention économique régional

FPLQ : Fédération des producteurs de lait du Québec

FRAQ : Fédération de la relève agricole du Québec

GES : Gaz à effet de serre

IGP : Indication géographique protégée

ISQ : Institut de la statistique du Québec

ITA : Institut des technologues agroalimentaires

JIN : Jeunes inéquiens

JIR : Jeunes irréguliers

LADF : Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

LAU : Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MDDEFP : Ministère du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MRC : Municipalité régionale de comté

MRNF : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2007 à 2012)

PDZA : Plan de développement de la zone agricole

PFNL : Produit forestier non ligneux

PPMV : Plan de protection et de mise en valeur

PSN : Produit de santé naturel

RMR : Région métropolitaine de recensement

SADC : Société d'aide et de développement des collectivités

SPFRQ : Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

TMOY : Température moyenne de la saison

TNO : Territoire non organisé

UA : Unité d'aménagement

UCCIP : Union des chambres de commerce et de l'industrie de Portneuf

UPA : Union des producteurs agricoles

UQAM : Université du Québec à Montréal

UTM : Unité thermal mais

VIN : Vieux inéquiens

VIR : Vieux irréguliers



Crédit photo : Patri-Arch



Crédit photo : Patri-Arch



Crédit photo : Patri-Arch



PDZA

PORTNEUF

PARTIE I

MISE EN CONTEXTE

1. LE CONTEXTE D'ÉLABORATION

1.1 Structure opérationnelle

Pour l'élaboration de son PDZA, la MRC de Portneuf a privilégié une formule de partenariat faisant appel à la fois à ses ressources internes (MRC et CLD) et à des ressources externes (consultant).

La MRC a entrepris les travaux d'élaboration du PDZA en faisant appel au consortium Jocelyn Magnan, agronome, et Groupe DDM, responsable de la réalisation des principaux éléments du PDZA. Afin de soutenir la démarche de conception du PDZA, la MRC de Portneuf a mis en place deux comités de travail : un comité directeur et un comité technique. Ces deux comités ont occupé des rôles stratégiques et ont réalisé des actions importantes tout au long du processus d'élaboration du plan.

Le **comité directeur** était formé de représentants des différents partenaires associés au dossier (membres du conseil de la MRC de Portneuf, représentants du CLD de Portneuf, représentants du MAPAQ, représentants de la Fédération régionale et du syndicat de base de l'UPA, représentants des milieux agricole, agroalimentaire, acéricole et environnemental). Le rôle du comité directeur était de définir le mode de réalisation du plan, d'en approuver le contenu et de déterminer les grandes orientations associées au PDZA.

Le **comité technique** (MRC, CLD, MAPAQ, UPA) était composé du personnel de certains organismes et partenaires pouvant apporter une aide technique au dossier. Les rôles confiés au comité technique étaient beaucoup plus opérationnels et consistaient à participer plus directement à la réalisation du plan, à valider son élaboration ainsi qu'à formuler des recommandations au comité directeur à chacune des étapes de la réalisation du plan.

1.2 Utilité du PDZA

Le Plan de développement de la zone agricole est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement des entreprises et activités agricoles et de leurs produits. Réalisé en concertation avec les acteurs impliqués du milieu agricole, le PDZA repose sur un portrait détaillé de la situation de l'agriculture et sur la détermination des actions à réaliser pour assurer un développement durable des activités agricoles.

Le PDZA s'inscrit dans la continuité des outils de planification et de développement actuellement en place sur le territoire de la MRC de Portneuf. Son élaboration vise à acquérir une connaissance plus approfondie de la réalité agricole portneuvoise, à dégager les forces et les faiblesses du secteur agricole, à cerner les différents enjeux liés à l'agriculture régionale et surtout, à favoriser le développement du territoire agricole et des activités agricoles.

Cet exercice nous permettra de prendre conscience du rôle et de l'importance que joue encore aujourd'hui l'agriculture dans l'économie régionale et de mettre l'agriculture au cœur de nos préoccupations. Fruit d'une importante démarche de mobilisation et de concertation avec les acteurs du milieu, le PDZA représente une excellente opportunité de se doter d'une vision commune et concertée du développement de l'agriculture et du territoire agricole à l'échelle régionale.

Au terme de l'exercice, la MRC disposera d'un plan d'action comportant des moyens concrets permettant de mettre en valeur la zone agricole et d'atteindre les objectifs visés dans le cadre du projet.

La mise en œuvre de ce plan d'action permettra de soutenir et de stimuler différentes initiatives de mise en valeur de la zone agricole et de réaliser des projets concrets en milieu agricole.

1.3 Territoire d'intervention

Le territoire visé par le PDZA correspond à la zone agricole permanente assujettie à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*. Cette zone agricole occupe 42 % du territoire municipalisé de la MRC de Portneuf, soit 109 334 hectares. Le territoire visé intègre également les érablières. Quoique la majorité des érablières se trouvent à l'extérieur de la zone agricole permanente, leur forte présence sur le territoire justifie leur intégration au PDZA.



1.4 Démarche d'élaboration et de consultation

Tout le processus de réalisation du PDZA s'est appuyé sur la consultation participative des intervenants du secteur de l'agriculture et de la communauté économique de Portneuf afin que celui-ci représente un projet ancré sur les besoins, les attentes et les réalités du milieu.

Le point de vue des producteurs agricoles... le point de départ

Les travaux d'élaboration du PDZA ont débuté avec une activité de consultation auprès des productrices et producteurs agricoles de la grande région de Portneuf. Point de départ de la démarche d'élaboration du PDZA, les rencontres de consultation, tenues les **13 et 18 mars 2014**, avaient pour but de connaître les attentes et les préoccupations des gens qui façonnent notre agriculture afin que l'exercice de planification en cours soit teinté des réalités agricoles de Portneuf et corresponde aux volontés du

milieu. Les comptes rendus de ces rencontres ainsi qu'une synthèse des points de vue et préoccupations des participants sont disponibles à l'annexe A du présent document.

Suite aux rencontres de consultation, un portrait et un diagnostic préliminaire du territoire et des activités agricoles ont été produits. Ceux-ci ont été présentés aux membres du comité directeur lors d'une rencontre tenue le 23 octobre 2014.

La consultation sur le diagnostic et les enjeux

Le **27 novembre 2014** se tenait, au Centre Ernest-J.-Papillon à Saint-Basile, une assemblée de consultation s'adressant cette fois aux divers organismes interagissant avec le milieu agricole portneuvois. Lors de cette soirée d'échanges, les représentants désignés par les divers organismes invités ont formulé leurs commentaires sur l'analyse du milieu agricole apparaissant dans le portrait préliminaire et ont partagé avec l'ensemble des intervenants présents



leur avis sur le diagnostic et les enjeux liés au développement futur du territoire et des activités agricoles de Portneuf. Plus d'une cinquantaine de représentants des milieux agricole, forestier, municipal et environnemental de la région de Portneuf ont participé à cette assemblée de consultation. Le compte rendu de l'assemblée est disponible à l'annexe A du présent document.

Suite à l'assemblée de consultation du 27 novembre 2014, un énoncé de vision a été proposé aux membres du comité directeur lors d'une rencontre tenue le 15 janvier 2015. Les membres ont également procédé à la validation du diagnostic et des enjeux prioritaires par les participants à l'assemblée de consultation.

La vision et la priorisation des actions

Une autre assemblée de consultation réunissant une cinquantaine de producteurs et d'intervenants liés au milieu agricole s'est également tenue mardi le **10 mars 2015** à la salle Donnallie, à Donaconna. Cette soirée a permis de présenter la vision retenue par le comité directeur et d'échanger sur les actions de développement à privilégier et à intégrer au PDZA pour atteindre la vision souhaitée du développement de l'agriculture dans Portneuf en 2030. Le compte rendu de l'assemblée est disponible à l'annexe A du présent document.

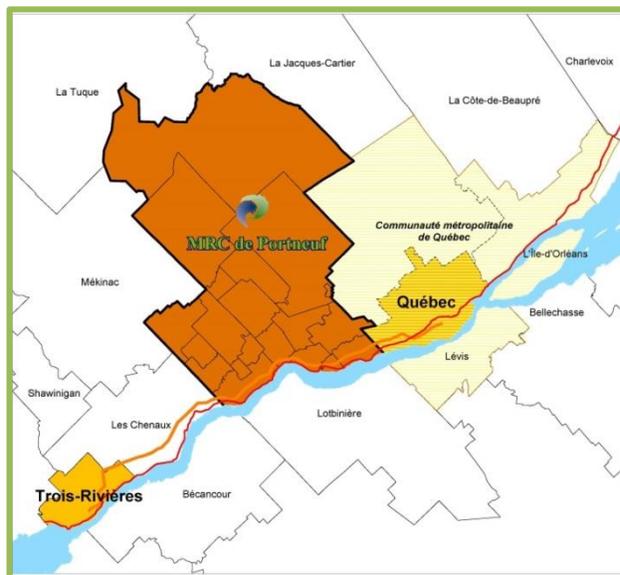


2. LE PORTRAIT GÉNÉRAL DU TERRITOIRE DE LA MRC

2.1. Contexte géographique et biophysique

Située sur la rive nord du Saint-Laurent, à l'extrémité ouest de la région administrative de la Capitale-Nationale, la MRC de Portneuf dispose d'une localisation géographique privilégiée entre les agglomérations de Québec et Trois-Rivières. Facilement accessible, la MRC dispose d'un réseau routier bien articulé. L'autoroute Félix-Leclerc (40) et la route 138 constituent notamment deux axes majeurs qui permettent les déplacements interrégionaux.

Le territoire de la MRC couvre une superficie de 4 095 kilomètres carrés. Il est délimité au sud par le fleuve Saint-Laurent et au nord, par l'agglomération de La Tuque.



Carte 1 – Localisation de la MRC de Portneuf

La MRC constitue le cadre de vie d'un peu plus de 50 000 personnes réparties dans 18 municipalités (dont 17 comportent une zone agricole). La partie nord de la MRC est constituée de territoires non organisés se caractérisant par de grands espaces forestiers en majeure partie de tenure publique.

La MRC de Portneuf se caractérise par un vaste territoire composé de montagnes, de forêts, de terres agricoles et d'une multitude de lacs et de rivières. La région se distingue par une mosaïque de paysages et s'étend d'est en ouest sur 58 km et du nord au sud sur 91 km. Portneuf chevauche deux régions physiographiques : les Basses-Terres du Saint-Laurent et les Hautes-Terres Laurentiennes. Plus de 80 % du territoire de la MRC est sous couvert forestier.

2.2. Profils démographique et socioéconomique

2.2.1 Population et superficie

En 2014 la population totale de la MRC de Portneuf était de 51 723 habitants répartie plus densément dans les municipalités du sud et de l'est, soit celles limitrophes à l'agglomération de Québec et au fleuve Saint-Laurent. Les municipalités les plus peuplées sont celles de Saint-Raymond, Pont-Rouge et Donnacona. À elles seules, ces trois municipalités regroupent la moitié de la population de la MRC.

Tableau 1 Population, superficie et densité de population des municipalités de la MRC de Portneuf

Municipalité	Population	%	Superficie (km ²)	%	Densité (hab./km ²)
Cap-Santé	3 276	6,33	70,02	1,69	47
Deschambault-Grondines	2 193	4,24	152,36	3,67	14
Donnacona	6 844	13,23	37,42	0,90	183
Lac-Sergent	502	0,97	5,62	0,14	89
Neuville	4 191	8,10	94,70	2,28	44
Pont-Rouge	9 014	17,43	123,81	2,98	73
Portneuf	3 189	6,17	117,44	2,83	27
Rivière-à-Pierre	678	1,31	537,22	12,95	1
Saint-Alban	1 248	2,41	159,44	3,84	8
Saint-Basile	2 590	5,01	98,83	2,38	26
Saint-Casimir	1 519	2,94	68,24	1,65	22
Sainte-Christine-d'Auvergne	484	0,93	149,93	3,61	3
Saint-Gilbert	293	0,57	37,76	0,91	8
Saint-Léonard-de-Portneuf	1 092	2,11	146,89	3,54	7
Saint-Marc-des-Carières	2 917	5,64	17,68	0,43	165
Saint-Raymond	9 999	19,33	696,24	16,78	14
Saint-Thuribe	294	0,57	51,15	1,23	6
Saint-Ubalde	1 402	2,71	146,90	3,54	10
TNO Lac-Blanc			570,53	13,75	
TNO Lac-Lapeyrière			400,91	9,67	
TNO Linton			465,20	11,22	
Total	51 723	100,00	4 148,29	100,00	12

Source : MAMROT, Répertoire des municipalités, 2014.

2.2.2 Projections démographiques

Les perspectives démographiques présentées ci-dessous proviennent de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Ces projections de la population couvrent la période de 2011 à 2036, soit un horizon de 25 ans.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit, pour la MRC de Portneuf, une croissance démographique de l'ordre de 24,8 % entre 2011 et 2036 (+ 12 355 personnes), ce qui la place au troisième rang des MRC de la région de la Capitale-Nationale qui connaîtront les plus fortes croissances au cours de cette période.

Tableau 2 Projections démographiques, 2011-2036

Projections démographiques	2011	2016	2021	2026	2031	2036	Variation 2011/2036
Capitale-Nationale	710 861	742 458	769 301	792 844	811 227	824 254	16,0 %
La Jacques-Cartier	37 494	43 088	47 530	50 690	52 547	53 663	43,1 %
La Côte-de-Beaupré	26 408	28 367	30 495	32 261	33 480	34 299	29,9 %
MRC de Portneuf	49 820	53 441	56 447	59 015	60 853	62 175	24,8 %
Québec	560 659	581 288	598 490	614 566	628 266	638 427	13,9 %
L'Île-d'Orléans	6 743	6 744	6 887	7 005	7 060	7 062	4,7 %
Charlevoix	13 400	13 359	13 433	13 464	13 415	13 297	-0,8 %
Charlevoix-Est	16 337	16 172	16 018	15 843	15 606	15 330	-6,2 %

Source : Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036, 2014.*

2.2.3 Structure économique¹

Il est intéressant d'observer la structure économique en fonction de l'emploi local dans Portneuf et de la comparer avec celle de la grande région de la Capitale-Nationale.

Comme partout au Québec, le secteur tertiaire se taille la part du lion avec 69,8 % des emplois qui se répartissent dans les commerces de gros et de détail (13,5 %), les soins de santé et d'assistance sociale (13,1 %), l'administration publique (10,6 %) et l'enseignement (8,7 %). Malgré l'importance que revêt le tertiaire pour Portneuf, la région se situe bien en-dessous de la Capitale-Nationale dont le pourcentage d'emploi dans ce secteur atteint 87,7 %.

En effet, c'est dans le secteur manufacturier (secondaire) et l'exploitation des ressources naturelles (primaire) que Portneuf se démarque le plus. Avec 24,6 %, le secteur manufacturier dépasse de loin la Capitale-Nationale (11,8 %), voire le Québec (18,5 %). L'importance de ce secteur explique les soubresauts ressentis suite à la crise économique de 2008 et la fragilité relative encore perceptible aujourd'hui.

Avec seulement 5,6 % des emplois associés au secteur primaire dans Portneuf, le secteur primaire brille pourtant par son dynamisme. Les emplois y sont d'ailleurs principalement concentrés dans l'agriculture et l'élevage, suivis de près par l'exploitation forestière. Les données sont remarquables dès que nous les comparons avec celles de la Capitale-Nationale : Portneuf détient 41 % des fermes (426 en 2010), 46 % des revenus agricoles (137 M \$) et 40 % des unités animales (20 159). Portneuf est, de loin, le territoire le plus agricole de la grande région de la Capitale-Nationale. Quoique le secteur primaire ne représente que 5,6 % des emplois recensés sur le territoire, il demeure que cette proportion est cinq fois plus élevée que celle recensée dans l'ensemble de la Capitale-Nationale (0,5 %).

¹ Portneuf 2030, CLD de Portneuf

2.3 Historique du développement de l'agriculture dans la MRC de Portneuf

La colonisation des terres de la région a débuté par la création de la seigneurie de *La Madeleine*, qui s'étendait de Saint-Maurice jusqu'à l'ouest de Portneuf, et qui a été donnée à Jacques de la Ferté de La Madeleine en 1636. Plusieurs autres seigneuries ont été créées le long du fleuve Saint-Laurent. La seigneurie appartenant à Jacques Leneuf de la Poterie est « à l'origine du toponyme Portneuf, lequel est composé d'une portion de son nom jointe au mot « port » qui identifie déjà un secteur de la seigneurie au moment où elle lui est concédée. »² Les familles d'agriculteurs ne s'établissent durablement qu'à partir de 1668, dans le secteur de Neuville plus particulièrement. Au fil des années, différentes exploitations s'installent suivant les vagues de colonisation.

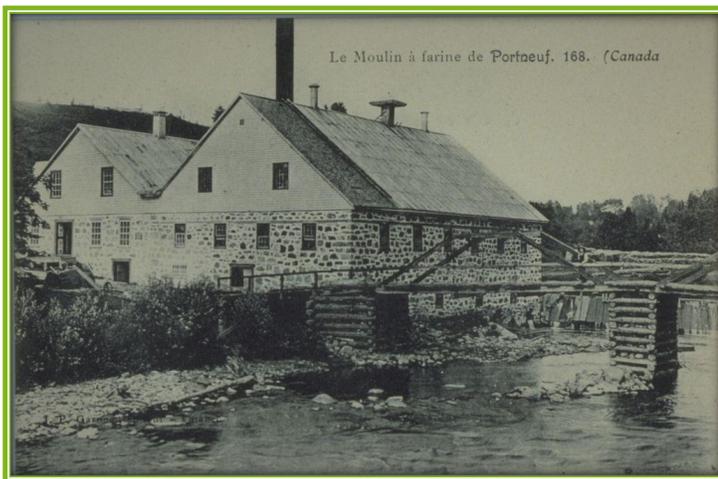


Photo 1 Moulin à farine de Portneuf.- Bibliothèque nationale du Québec (BNQ).

Dans les années 1700 et jusqu'en 1830, la production principale de la région est le blé, céréale indispensable à l'aliment de base qu'est le pain. « L'épuisement des sols, les aléas du climat et les invasions de mauvaises herbes et d'insectes rendent plus difficile la culture du blé et obligent à diversifier la production céréalière et à introduire la culture de la pomme de terre. »³ En 1850, on constate que l'agriculture s'est diversifiée et que le cheptel est en augmentation, constitué principalement de bovins et de vaches laitières. La région peut aspirer à exporter ses produits vers Québec, mais les accès au marché urbain sont limités. Toutefois, le chemin du Roy et les chemins de la Commission des chemins à barrières de Québec vont bientôt permettre d'atteindre la ville de Québec et ses consommateurs. Un autre élément restreint l'exportation des denrées agricoles de Portneuf, les frais de péage. La ville de Québec impose des droits aux agriculteurs de l'extérieur, ce qui nuit au milieu agricole de Portneuf. En 1852, le conseil de comté de Portneuf passe une résolution demandant à l'Assemblée législative d'abolir ces droits.

L'agriculture continuera de se développer en concomitance avec l'augmentation de la population de la région (25 % entre 1871 et 1911). « La superficie occupée est en croissance, passant de 115 000 ha en 1871 à 151 000 ha en 1921 et la superficie en culture de 32 000 ha à 48 000 ha pendant la même période. »⁴ C'est au cours de cette période que la région atteint son maximum historique d'établissements agricoles, soit 3 050. Une petite industrie fromagère, qui produit déjà énormément de beurre, émerge et s'installe durablement dans la région.

² Caroline Roy, 2002

³ Marc Vallières, 2012

⁴ Marc Vallières, 2012

De 1911 à 1961, le nombre de fermes décroît rapidement, descendant jusqu'à 2 000, soit une perte de 1 000 exploitations en 40 ans. Ce phénomène s'explique par une consolidation et un regroupement des fermes, mais aussi par des abandons. La structure agricole reste cependant la même, avec une prédominance pour la production laitière et le foin pour nourrir le cheptel. L'industrie laitière se modernise avec l'arrivée de la pasteurisation et de la réfrigération des produits. Le principal marché pour les produits de la région reste la ville de Québec étant donné sa proximité et son bassin de population. Cette période voit apparaître le tracteur à essence et surtout l'électrification rurale, ce qui va permettre d'améliorer les rendements et de reléguer le cheval à d'autres types de travaux.

À partir de 1960, la production laitière laisse place à une agriculture de polyculture-élevage, à l'image des autres régions du Québec. La mécanisation progresse fortement et de nombreux nouveaux équipements font leur apparition sur les fermes. Cependant, le secteur agricole décroît et cela se ressent sur les terres agricoles qui subissent les pressions « des banlieues résidentielles, en conjonction avec les développements institutionnels, commerciaux, industriels et autoroutiers »⁵. C'est en 1978, avec la création de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), que ces pressions sur les terres agricoles vont diminuer. La consolidation des fermes se poursuit et on voit apparaître de véritables entreprises agroalimentaires sur le territoire de Portneuf, intégrées dans les réseaux de distribution et de transformation.



Photo 2 Récolte de pommes de terres.- Fonds Famille G. Bertrand.- 1940.- Saint-Alban.- Centre d'archives régional de Portneuf.

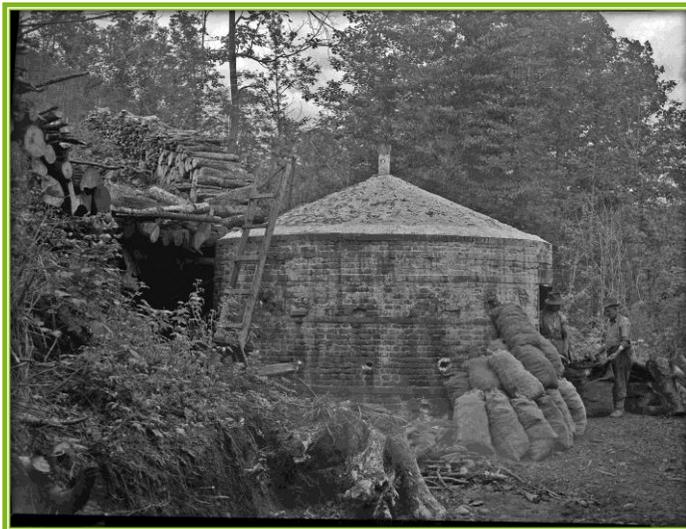


Photo 3 Four à charbon.- Région de Saint-Raymond de Portneuf.- 1944.- Centre d'archives régional de Portneuf.

L'histoire de Portneuf est également marquée par la production de charbon de bois, activité pratiquée par bon nombre de cultivateurs dans la partie nord du territoire. Les premiers fours firent leur apparition vers 1912 puis ils se multiplièrent vers les années 1940 lorsque les Première et Seconde guerres mondiales augmentèrent la demande en charbon. Une étude réalisée par Ethnotech en 1980 et comportant des statistiques sur l'industrie du charbon de bois pour l'année 1938 nous démontre la très grande place qu'occupait Portneuf dans la production de charbon. On dénombrait alors 223 fours à charbon dans Portneuf, ce qui représentait 85 % des fours existants dans la province à cette époque.

⁵ Marc Vallières, 2012

FAITS SAILLANTS : CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE

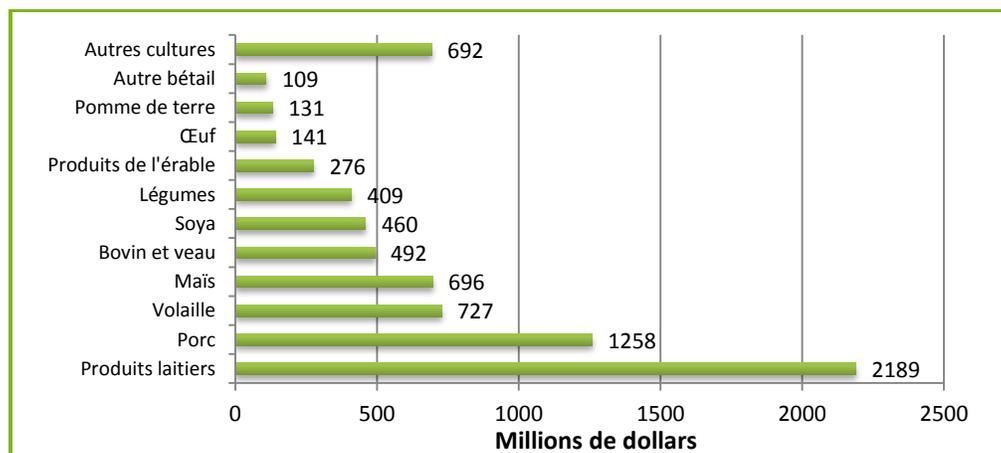
- La MRC de Portneuf dispose d'une localisation géographique privilégiée entre les agglomérations de Québec et Trois-Rivières.
- Facilement accessible, la MRC dispose d'un réseau routier bien articulé. L'autoroute Félix-Leclerc (40) et la route 138 constituent notamment deux axes majeurs qui permettent les déplacements interrégionaux.
- La MRC de Portneuf connaîtra une croissance démographique de l'ordre de 24,8 % entre 2011 et 2036, ce qui la place au troisième rang des MRC de la région de la Capitale-Nationale qui connaîtront les plus fortes croissances au cours de cette période.

3. LE CONTEXTE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT

3.1. État de l'agriculture au Québec

En 2012, le secteur québécois de la production agricole comptait près de 42 000 producteurs et productrices agricoles travaillant dans près de 29 000 exploitations agricoles. Les recettes agricoles atteignaient les 8,4 G\$, en augmentation de 4,3 % par rapport à l'année 2011. Les productions animales et leurs produits, dont le lait, représentaient la principale source de revenus, avec 66 % des recettes agricoles pour un total de 4,9 G\$. Les productions végétales généraient pour leur part des recettes de 2,7 G\$. À ces recettes issues des productions animales et végétales s'ajoutaient les différents programmes gouvernementaux qui procuraient aux producteurs des recettes d'une valeur de 769 M\$. La figure suivante montre la répartition détaillée des recettes agricoles par type de production.

Figure 1 Recettes en millions de dollars par type de production, province de Québec, 2012



Source : Politique de souveraineté alimentaire, MAPAQ, 2012

Les terres assujetties à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole (LPTAA)* couvrent seulement 3,8 % de la superficie du Québec. Ces terres sont situées principalement dans la plaine du Saint-Laurent.

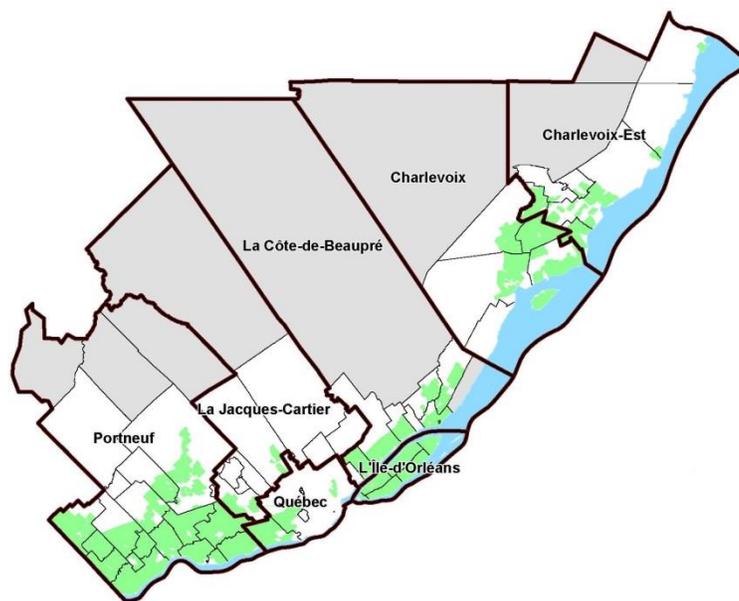
L'agriculture évolue dans un environnement comportant de nombreuses mutations. Ces changements peuvent influencer grandement le secteur agricole et requièrent de celui-ci une grande adaptabilité et une forte résilience. Le rapport « Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir », produit par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, établit et analyse les phénomènes ayant un impact sur le monde de l'agriculture au Québec.

Ainsi, la Commission a répertorié pas moins de dix facteurs qui devraient être considérés pour établir une vision réaliste et stratégique de l'agriculture afin de pouvoir croître et se développer durablement. Il s'agit des facteurs suivants :

- La démographie
- Le commerce mondial
- Les besoins et coûts de l'énergie
- L'environnement
- Les changements climatiques
- Les préoccupations pour la santé liées aux questions environnementales
- Les avancées de la science
- L'acceptabilité sociale
- La place du consommateur
- L'état des finances publiques

3.2. L'importance de l'agriculture portneuvoise au sein de la Capitale-Nationale

L'agriculture représente, depuis fort longtemps, une composante majeure de l'économie portneuvoise et de la région. La MRC s'avère le territoire le plus agricole de la région de Québec, avec quelque 426 fermes en 2010. Même si la superficie de la MRC de Portneuf ne représente que le cinquième de la superficie de la région de la Capitale-Nationale, la MRC cumule à elle seule près de la moitié (48 %) de la superficie régionale zonée agricole. À l'échelle de la région de la Capitale-Nationale, la MRC de Portneuf concentre 41 % du nombre d'exploitations agricoles de la région, 46 % des producteurs agricoles, 63 % de la superficie cultivée de même que 46 % des revenus générés par ce secteur d'activité. Ces revenus proviennent autant des productions animales que végétales.



Carte 2 – La MRC de Portneuf dans la Capitale-Nationale

Le tableau suivant présente quelques caractéristiques du territoire et des activités agricoles de la MRC de Portneuf et de la place que celle-ci occupe dans la région de la Capitale-Nationale.

Tableau 3 Tableau comparatif MRC de Portneuf / Capitale-Nationale, 2010

	MRC de Portneuf		Capitale-Nationale
	Donnée	Proportion dans la Capitale-Nationale	
Nombre de producteurs agricoles	712	45,7	1 558
Nombre d'exploitations agricoles	426	41,2	1 033
Superficie de la zone agricole	106 930 ha	48,2	221 723 ha
Pourcentage du territoire en zone agricole	42 %	n/a	28 %
Superficie en culture	37 419 ha	62,6	59 806 ha
Pourcentage des terres en culture en location	31 %	n/a	33 %
Revenus totaux des fermes	137 355 812 \$	46,4	296 044 515 \$
Revenus brut moyen par ferme	322 431 \$		286 597 \$
Revenus production animale	73 905 227 \$	51,6	143 302 393 \$
Revenus production végétale	63 450 585 \$	49,5	128 146 193 \$

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre de fermes basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

Pouvant compter sur le marché d'importance qu'est l'agglomération de Québec, l'agriculture occupe une place importante dans l'économie portneuvoise et de la région. De nombreux acteurs sont déjà actifs dans ce secteur et font preuve d'un dynamisme intéressant se traduisant par la mise en place de nombreuses initiatives locales et par la création de plusieurs projets. Une planification du développement de ce secteur d'activité n'en est pas moins nécessaire pour assurer la pérennisation et l'essor de l'agriculture.

Par ailleurs, une proportion importante de la zone agricole est occupée par des superficies boisées, ressource stratégique de la MRC de Portneuf. Alors que les productions agricoles et forestières ont longtemps cohabité au sein des fermes de la région, on constate aujourd'hui qu'un écart s'est installé entre les deux types d'activités, au point que certains n'associent plus la production forestière à une activité agricole. Pourtant, le bois et les autres produits et usages des forêts sont d'intéressantes ressources, qui peuvent peut-être jouer un rôle plus important dans la contribution que peut apporter la zone agricole au développement socioéconomique de la MRC de Portneuf.

3.3 Le schéma d'aménagement et de développement comme outil de planification du territoire agricole

Document de planification régionale de premier ordre, le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf, entré en vigueur en mars 2009, accorde une place importante à l'agriculture. Les chapitres portant sur les grandes orientations d'aménagement, les grandes affectations du territoire et les sites et territoires d'intérêt traduisent bien l'importance accordée aux activités agricoles et à la zone agricole dans la planification régionale.

3.3.1 Les grandes orientations d'aménagement

Tenant compte des caractéristiques générales de sa zone agricole, la MRC de Portneuf a retenu, à l'intérieur de son schéma d'aménagement et de développement, les grandes orientations d'aménagement suivantes en ce qui concerne le domaine de l'agriculture :

- Assurer la protection du territoire agricole et l'utilisation prioritaire de celui-ci aux fins d'agriculture.
- Planifier l'aménagement de la zone agricole en tenant compte des particularités du milieu et du dynamisme de l'activité agricole.
- Favoriser le développement des activités et des entreprises agricoles tout en assurant la protection de l'environnement et une cohabitation harmonieuse des activités en milieu agricole.
- Encadrer et régir le développement de la production porcine à l'échelle régionale de façon à favoriser une meilleure acceptabilité sociale des nouveaux projets.

La volonté des élus de la MRC de doter le milieu agricole d'une planification et d'un encadrement doit être saluée, étant donné l'importance qu'occupe l'agriculture dans la région. L'élaboration d'un PDZA s'inscrit directement en lien avec les trois premières orientations énoncées et contribuera à l'atteinte de la vision établie par la MRC.

3.3.2 Les grandes affectations du territoire en zone agricole

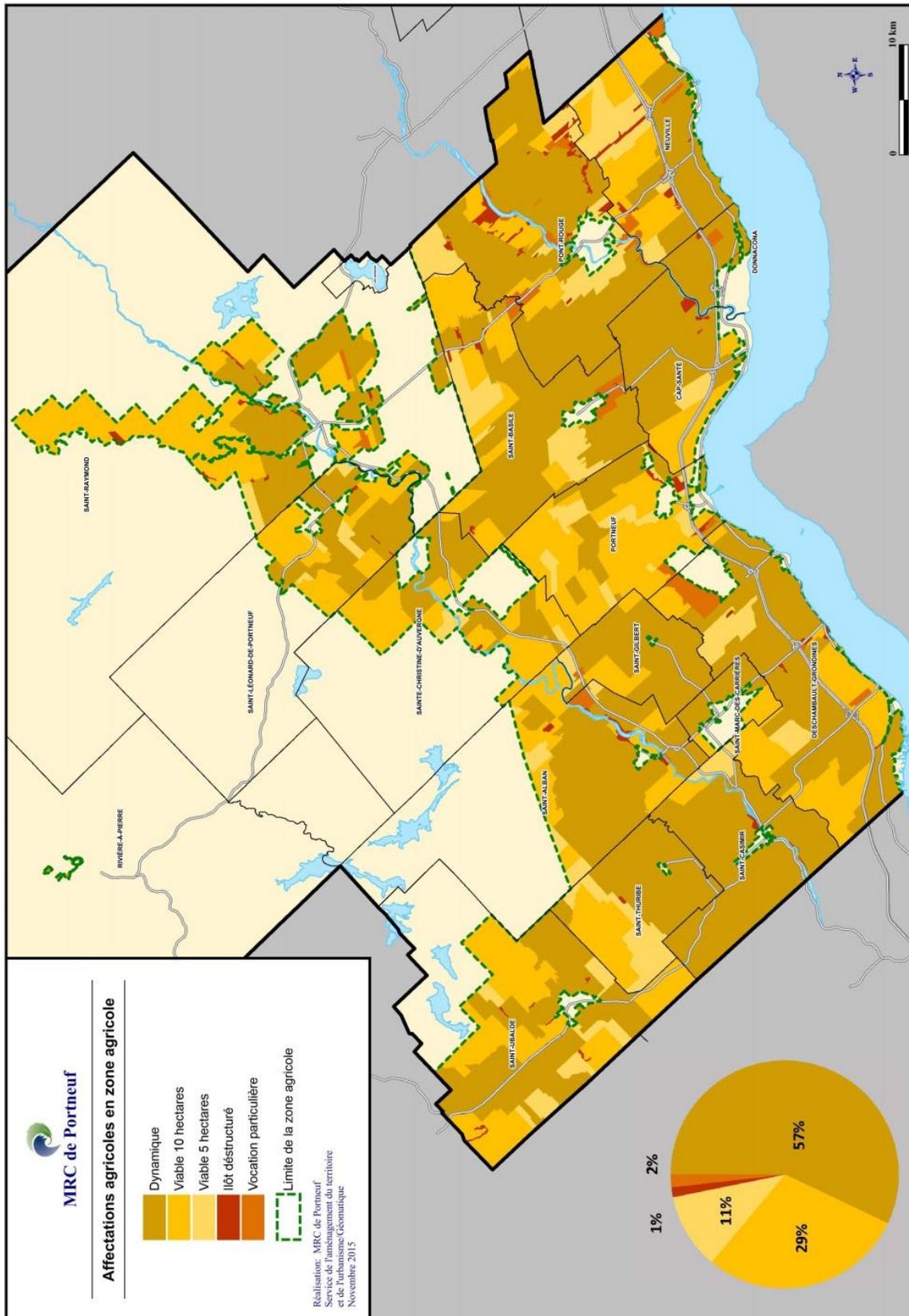
L'affectation agricole couvre toute la zone agricole permanente présente sur le territoire de la MRC. Comme illustrée sur la carte 3, cette affectation est redécoupée en quatre types d'aires d'aménagement suivant l'analyse du territoire par des « indicateurs reliés à l'utilisation du sol, au potentiel agricole et aux caractéristiques des entreprises agricoles »⁶. Les aires d'aménagement sont les suivantes :

- Aire agricole dynamique
- Aire agricole viable (5 ou 10 hectares)
- Aire agricole à vocation particulière
- Îlot déstructuré

Ces aires d'aménagement sont plus amplement décrites au schéma d'aménagement et de développement.

⁶ MRC de Portneuf, *Schéma d'aménagement et de développement*, 2008

Carte 3 – Les affectations agricoles en zone agricole



3.3.3 La gestion de la fonction résidentielle en zone agricole

Le découpage des aires d'aménagement identifiées précédemment fait suite à une entente intervenue en vertu de l'article 59 de la LPTAA entre la MRC, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Rive-Nord et la CPTAQ, avec l'accord des 16 municipalités de la MRC concernées. Le but de la démarche entreprise par la MRC dans le cadre de sa demande à portée collective visait à assurer la pérennité du territoire agricole en planifiant dans un cadre d'ensemble et dans une perspective à long terme les espaces assujettis à la LPTAA. L'entente conclue au terme de la démarche est traduite dans la décision numéro 365499 rendue par la CPTAQ le 8 décembre 2010, à l'intérieur de laquelle sont prescrites diverses modalités pour gérer l'implantation des activités résidentielles en zone agricole. Cette décision est le résultat de séances de négociations et d'un travail dont le résultat final traduit une vue d'ensemble de la zone agricole et tient compte du contexte des particularités régionales.

L'importante décision rendue permet, sous conditions, la construction d'une résidence sur 1 228 lots vacants de 5 hectares et plus situés dans une affectation viable sur le territoire des municipalités visées. Parmi les conditions, mentionnons que les résidences construites en lien avec cette décision ne peuvent limiter l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage préexistant. À noter que ce volet de la décision pourrait permettre la construction d'une résidence en zone agricole en lien avec la réalisation de projets agricoles ou forestiers à temps partiel.

Dans les secteurs concernés par une affectation dynamique, qui représente 57 % du territoire zoné agricole, la décision prescrit que seules les résidences de fermes à temps plein sont autorisées ainsi que celles permises par un droit ou un privilège express reconnu par la LPTAA.

Enfin, la décision autorise l'implantation de 479 résidences localisées à l'intérieur de 128 îlots déstructurés qui comptait, en 2010, 3 065 habitations.

3.3.4 Le document complémentaire

L'atténuation des odeurs

Le document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement comporte des règles spécifiques visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs provenant des installations d'élevage de façon à favoriser une cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles en zone agricole. Ces règles consistent notamment en la détermination de distances séparatrices applicables aux installations d'élevage par rapport aux maisons d'habitations, aux immeubles protégés et aux périmètres d'urbanisation.

Le développement de la production porcine

Le document complémentaire intègre également des modalités particulières visant à encadrer et à régir le développement de la production porcine à l'intérieur de la zone agricole. À cette fin, des distances séparatrices spécifiques sont applicables aux établissements d'élevage porcin sur fumier liquide situés à proximité d'un périmètre urbain et une superficie maximale de plancher doit être respectée, laquelle est déterminée selon la catégorie d'élevage. Ces normes devront être revues en fonction des nouvelles exigences prescrites par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE).

Le droit à l'expansion des activités agricoles

Enfin, le document complémentaire intègre des modalités de droits acquis applicables aux installations d'élevage dérogatoires aux distances séparatrices établies en regard d'une habitation voisine. Ces dispositions particulières permettent l'agrandissement ou l'accroissement d'une unité d'élevage au-delà des seuils prescrits à la LPTAA, soit en permettant une augmentation du nombre d'unités animales d'au plus 100 unités animales, sans que le nombre total d'unités animales n'excède 300.

3.3.5 Les sites et territoires d'intérêt

La MRC abrite plusieurs sites et territoires d'intérêt : sites d'intérêt esthétique, territoires d'intérêt naturel et esthétique, sites et territoires d'intérêt écologique et sites et territoires d'intérêt historique et culturel. Les corridors routiers et les corridors panoramiques fluviaux connectent la majorité de ces sites.

Les sites et territoires d'intérêt occupant les superficies les plus significatives à l'intérieur de la zone agricole sont les suivants :

- Le marais Léon-Provancher situé à Neuville, d'une superficie de 125 hectares (dont 87,7 ha sont reconnus comme aire à vocation particulière au SAD)
- La tourbière Chute-Panet, située à Saint-Raymond, d'une superficie de 251 hectares (dont 61,2 ha sont reconnus comme aire à vocation particulière au SAD)
- La réserve écologique Jules-Carpentier, située à Pont-Rouge, d'une superficie de 4,67 hectares (reconnue comme aire à vocation particulière au SAD)
- Les corridors routiers et panoramiques suivants, situés à l'intérieur de la zone agricole :
 - Rivière Bras-du-Nord et rang Saguenay
 - Route 367 et parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf
 - Route 363 à Saint-Casimir
 - Route 138 et chemin du Roy
 - Rivière Sainte-Anne
 - Rivière Jacques-Cartier (incluant les terres publiques longeant la rivière dans les villes de Cap-Santé, Donnacona, Neuville et Pont-Rouge)

3.4 **Les organismes du milieu voués au soutien et à la promotion de l'agriculture**

La Table de concertation agroalimentaire de Portneuf est fondée en 1995 afin de donner des avis à la MRC dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement. Ce qui devait être un simple comité de consultation a perduré dans le temps et est même devenu, à l'aube de l'an 2000, un organisme dûment enregistré et indépendant. La mission de cet organisme vise la valorisation et la promotion de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que le développement de ce secteur d'activité par la mise en place de projets collectifs.

En 2007, la Table de concertation tient un premier Sommet de l'Alimentation. Sous le titre « De la terre à la table », les quelque 70 personnes réunies ont fait ressortir quatre orientations de développement jugées les plus importantes pour le secteur :

- le réseautage entre entreprises;
- la transformation alimentaire;
- les communications;
- le développement d'une image de marque pour les produits de Portneuf.

Au cours des dernières années, la Table a travaillé avec acharnement au développement d'une image de marque pour les produits de Portneuf et a mis sur pied (officiellement en 2010) Culture de Saveurs Portneuf. Basé sur des critères de développement durable, d'éthique, de production artisanale et locale, Culture de Saveurs Portneuf réuni, en 2015, un peu plus d'une vingtaine d'entreprises agroalimentaires. L'organisme développe, à chaque année, de nouvelles façons de promouvoir les membres telles que la campagne « Fier propriétaire » qui sera lancée sous peu.

La Table de concertation agroalimentaire de Portneuf reçoit un soutien actif du MAPAQ qui dispose d'un centre de services à Deschambault-Grondines. Au cours des dernières années, les agents du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui œuvrent à la direction régionale de la Capitale-Nationale ont adopté une approche résolument terrain. Le MAPAQ offre un support conseil pour les producteurs et les transformateurs en vue de la réalisation de leurs projets de développement et fait également du suivi d'entreprise en démarrage ou en transfert. Les liens entre le MAPAQ et le Service de développement économique de la MRC de Portneuf (autrefois le CLD) ont toujours été solides, les deux organisations se complétant parfaitement en termes de mandats et d'expertise.

Ces deux organisations ont tissé un réseau de partenaires divers pour le soutien et la promotion de l'agriculture et l'agroalimentaire. L'UPA par exemple, dont certains membres siègent à la Table de concertation agroalimentaire, collaborent à divers projets collectifs en formation ainsi que dans les enquêtes et sondages que la Table a réalisés. La Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) s'avère également un allié précieux lorsque vient le temps d'échanger de l'information et de l'expertise ou de profiter de leurs propres expériences. Par ailleurs, le Réseau Agriconseils met à la disposition des producteurs et des transformateurs une banque de consultants spécialisés dans divers domaines d'expertise et au besoin, un financement est accordé pour couvrir une partie des frais de consultation. Au niveau du financement des projets, la Financière agricole du Québec, Financement agricole Canada et les institutions bancaires sont des partenaires essentiels.

FAITS SAILLANTS : CONTEXTE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT

- La MRC de Portneuf regroupe 41 % des exploitations agricoles de la région de la Capitale-Nationale et sa zone agricole représente près de la moitié (48 %) de la superficie régionale zonée agricole.
- La MRC de Portneuf a une vocation agricole importante. Elle concentre 46 % des producteurs agricoles de la région de la Capitale-Nationale, 63 % de la superficie cultivée de même que 46 % des revenus générés par ce secteur d'activité.
- Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf accorde une place importante à l'agriculture.
- Le SAD comporte des règles applicables aux établissements d'élevage porcin sur fumier liquide situés à proximité d'un périmètre urbain et une superficie maximale de plancher doit être respectée, laquelle est déterminée selon la catégorie d'élevage. Ces normes devront être revues en fonction des nouvelles exigences prescrites par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE).
- Des dispositions particulières prescrites au SAD permettent l'agrandissement ou l'accroissement d'une unité d'élevage au-delà des seuils prescrits à la LPTAA, soit en permettant une augmentation du nombre d'unités animales d'au plus 100 unités animales, sans que le nombre total d'unités animales n'excède 300.

4. L'ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

Les entreprises agricoles de la MRC de Portneuf évoluent dans un environnement ayant des contraintes légales qui encadrent le développement de leurs activités et de leurs entreprises. Les principaux règlements à considérer sont le règlement sur les exploitations agricoles (REA) et le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). À cela s'ajoute les différents codes de pratique élaborés par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE). La présente section vise à illustrer l'impact de ces réglementations sur le développement de l'agriculture dans la MRC de Portneuf.

4.1 Règlement sur les exploitations agricoles (REA)

Le règlement sur les exploitations agricoles (REA) a pour objet d'assurer la protection de l'environnement, particulièrement celle de l'eau et du sol, contre la pollution causée par certaines activités agricoles. Ce règlement régit principalement les ouvrages de stockage des déjections animales et l'épandage de celles-ci.

Le règlement exige que les producteurs agricoles produisent certains documents tels que des bilans de phosphore, un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), un rapport de caractérisation des déjections animales, des recommandations d'amas de fumier solide au champ et lorsque requis, un avis de projet ou un certificat d'autorisation. Le territoire de la MRC est bien couvert par différentes organisations qui offrent des services professionnels en agroenvironnement, notamment des clubs-conseils (Groupe Lavi-Eau-Champ, Club agroenvironnemental de la Rive-Nord), des coopératives agricoles, des entreprises privées (fournisseurs d'intrants) et des consultants autonomes.

La MRC bénéficie également d'un autre point positif pour le développement de son agriculture. En effet, celle-ci ne comprend aucune municipalité comptant un bassin versant dégradé en surplus de phosphore (annexes II et III du REA), ce qui fait en sorte que les entreprises agricoles n'ont aucune contrainte à l'égard de l'augmentation des superficies en culture.

4.2 Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), adopté le 14 août 2014, vise à favoriser la protection des eaux souterraines et de surface destinées à la consommation humaine. Le règlement soumet certaines entreprises agricoles à des exigences lorsqu'elles exploitent des superficies qui recoupent les aires de protection des ouvrages de captage d'eau municipaux. Ces exigences sont modulées en fonction des résultats de qualité d'eau, notamment sur leur teneur en nitrate et nitrite et sur le degré de vulnérabilité de la nappe d'eau souterraine. L'évaluation de cette vulnérabilité fait appel au calcul de l'indice DRASTIC qui tient compte de sept variables, entre autres le type de sol en surface et la profondeur de la nappe d'eau à partir de la surface du sol. Le RPEP classe la vulnérabilité selon les trois niveaux suivants : faible (DRASTIC inférieur ou égal à 100), moyen (DRASTIC inférieur à 180) et élevé (DRASTIC supérieur à 180).

4.3 Les codes de pratique en matière de bien-être animal

Le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) élabore des codes de pratique en matière de bien-être animal destinés aux éleveurs (porcs, volailles, bovins laitiers et de boucherie, producteurs d'œufs). Ces codes sont des lignes directrices élaborées à l'échelle nationale pour encadrer les conditions d'élevage. Un nouveau code de pratique pour le soin et la manipulation des porcs a été

publié en 2014. Celui-ci établit des exigences (superficies minimales de plancher, dimensions minimales des enclos, cages) pour s'assurer que les systèmes de logement des porcs offrent suffisamment d'espace pour les animaux.



Crédit photo : Patri-Arch



Crédit photo : Patri-Arch



Crédit photo : Pierre Joosten



PDZA
PORTNEUF

PARTIE II

**LE PORTRAIT DÉTAILLÉ
DU TERRITOIRE ET DES
ACTIVITÉS AGRICOLES**

L'altitude des Basses-Terres du Saint-Laurent, plaine au relief plat à ondulé, peut atteindre un maximum d'environ 100 m aux limites nord-ouest (Saint-Thuribe et Saint-Alban), 150 m aux limites nord-est (Saint-Raymond) et un minimum de 10 m près du fleuve. Cette région physiographique est constituée principalement de sédiments provenant de la mer de Champlain et son relief est entaillé de rivières et de ravins, ainsi que de cicatrices de glissements de terrain et de coulées. Ces dépressions atteignent généralement de 8 m à 20 m, mais elles peuvent excéder 40 m par endroits.⁷

La topographie des Hautes-Terres Laurentiennes est constituée de collines rocheuses isolées par un réseau de vallées. Ce secteur se caractérise par un relief très accidenté et des pentes généralement très raides; on y retrouve donc des rivières agitées ainsi que de nombreuses chutes et cascades. L'altitude des sommets passe de 500 m dans la partie sud des collines à 900 m au nord du territoire.⁸

1.1.2 Climat

Le climat de Portneuf diffère selon la proximité du fleuve Saint-Laurent et l'altitude des terres mais de façon générale, celui-ci est de type continental, en général humide et tempéré.⁹ À l'intérieur de la zone agricole, le climat varie selon que l'on se situe dans les Basses-Terres du Saint-Laurent ou les Hautes-Terres Laurentiennes. Ainsi, on remarquera une différence appréciable entre les températures observées aux stations météorologiques situées en bordure du fleuve Saint-Laurent (moyennes annuelles de 4,6 °C pour Donnacona et 4,5 °C pour Deschambault) comparativement à celles observées à la station météorologique de Saint-Alban, qui se situe approximativement à la jonction des basses terres et des hautes terres (moyenne annuelle de 4,1 °C).¹⁰ Des différences sont également remarquées en ce qui concerne la période sans gel qui varie de 137 jours à Donnacona, à 123 jours à Saint-Alban.

Selon les données recueillies sur le site Internet www.agrométéo.org, les données suivantes décrivent la tendance moyenne du climat des dix dernières années :

- Longueur moyenne de la saison de croissance ($T_{moy} > \text{ou} = 5,5 \text{ °C}$) : 183 à 199 jours
- Dernier gel printanier : 11 au 23 mai
- Premier gel automnal : 20 septembre au 5 octobre

La carte 5 illustre les unités thermiques « maïs » en zone agricole sur le territoire de la MRC de Portneuf en 2013. L'unité thermique maïs (UTM) est un autre indicateur de productivité et permet de caractériser le potentiel climatique pour la culture de maïs. Les unités thermiques maïs varient de 2 150 à 2 450 à l'intérieur de la zone agricole de la MRC de Portneuf. C'est à Donnacona où le nombre d'unités thermiques maïs est le plus élevé.

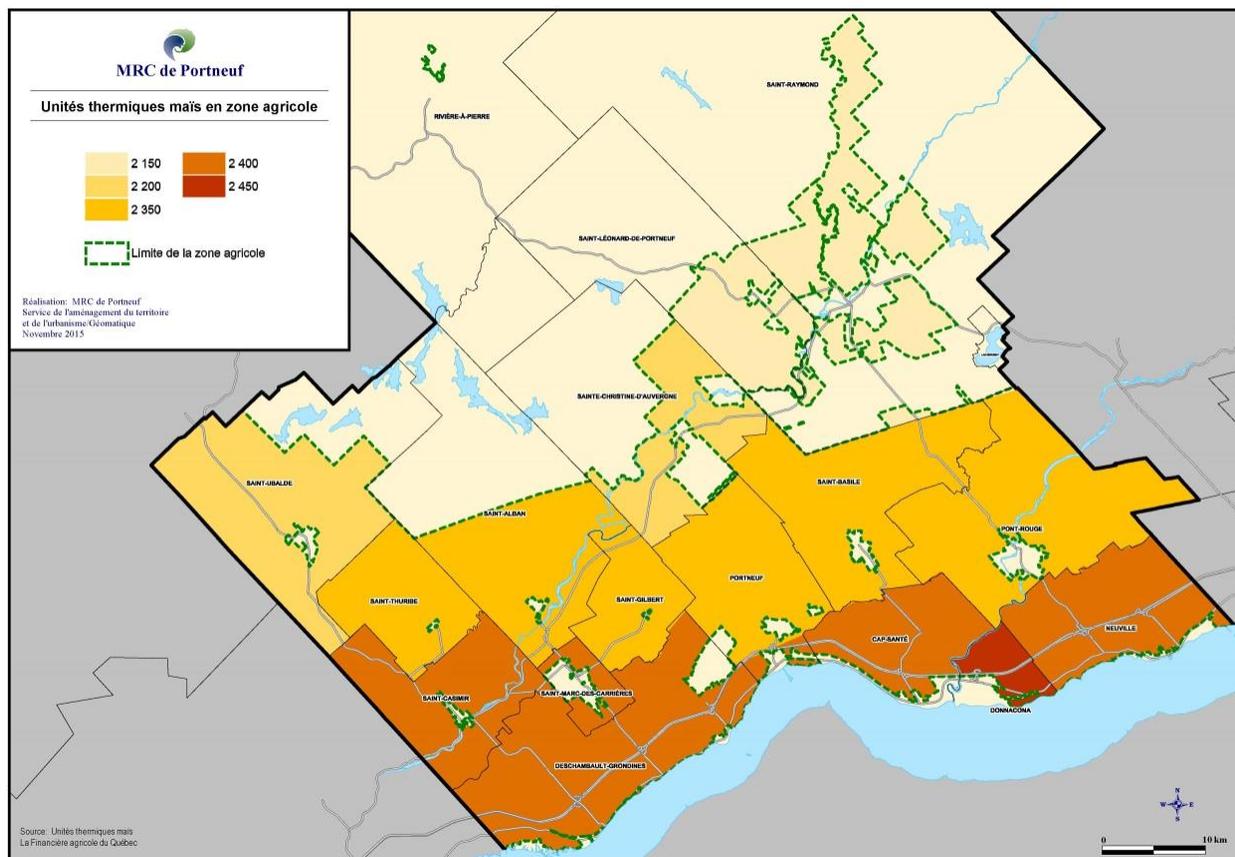
⁷ Site Internet de la CAPSA

⁸ Site Internet de la CAPSA

⁹ MRC de Portneuf, *Bases biophysiques, Portrait de la municipalité régionale de comté de Portneuf*, 1985.

¹⁰ Environnement Canada, Normales climatiques canadiennes de 1971-2000

Carte 5 – Unités thermiques maïs en zone agricole



Le tableau 4 présente quelques données liées aux degrés-jours de croissance et aux précipitations à partir des informations recueillies par deux stations météo d'Environnement Canada : Donnacona et Saint-Alban.

Tableau 4 Moyennes météorologiques 1981-2010

Donnée	Donnacona	Saint-Alban
Degrés-jours de croissance supérieurs à 0 °C	2 958	2 882
Degrés-jours de croissance supérieurs à 5 °C	1 869	1 804
Précipitations de neige (mm)	928	924
Précipitations de pluie (mm)	240	211
Précipitations totales (mm)	1 168	1 135
Jours avec une température supérieure à 0 °C	196	185

Source : Gouvernement du Canada

Ces données indiquent que toutes les cultures pratiquées au Québec peuvent être produites dans l'ensemble de la MRC de Portneuf, sauf peut-être le maïs-grain dans la partie la plus au nord de son territoire agricole.

Tableau 5 Superficie des bassins versants de la zone agricole

Nom du bassin versant	Superficie dans la MRC		Superficie en zone agricole	
	(ha)	(ha)	(ha)	(%)
Sainte-Anne	170 743	39 415		41
Saint-Laurent	30 276	27 473		26
Portneuf	32 757	18 672		19
Jacques-Cartier	17 788	15 315		14

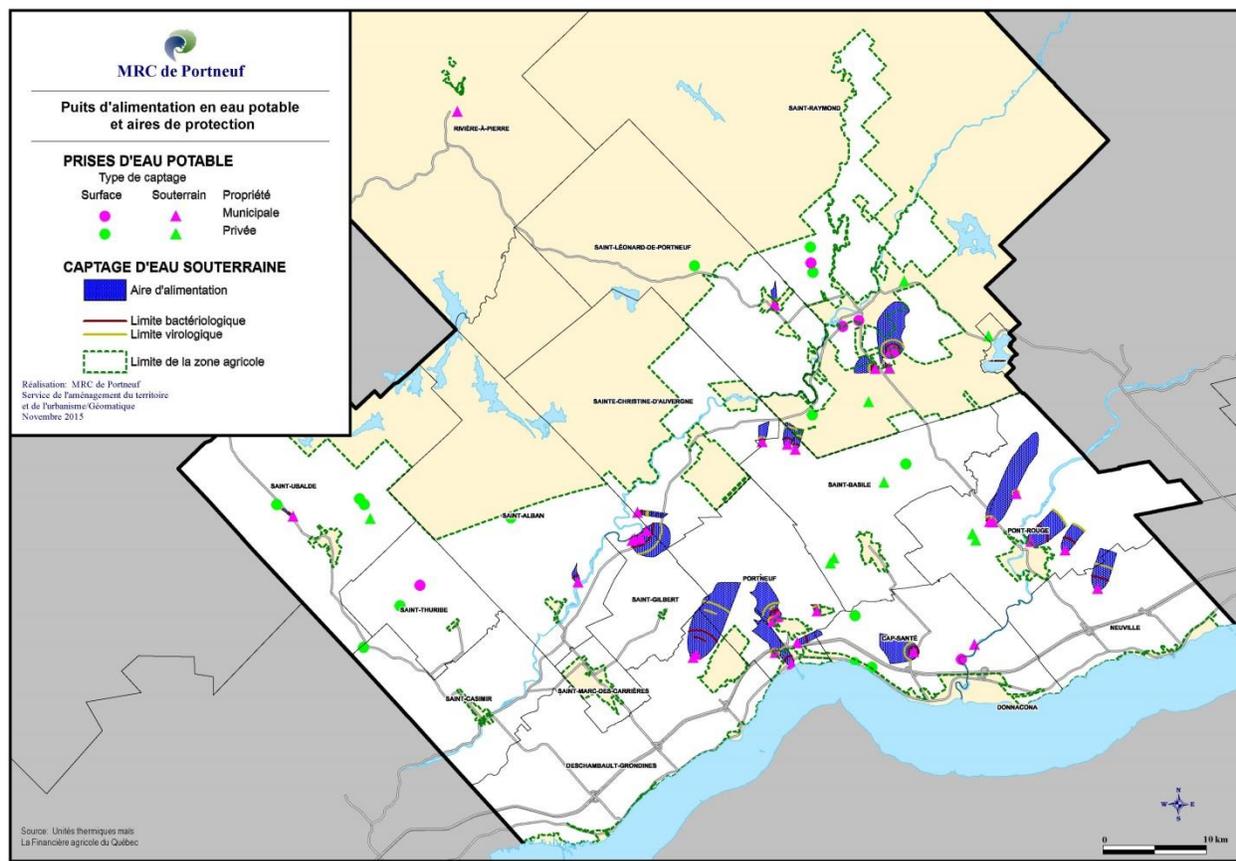
Source : MRC de Portneuf

Deux organismes de bassin versant sont actifs sur le territoire agricole de la MRC. Il s'agit de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) et de la CAPSA dont la zone d'intervention correspond aux bassins versants des rivières Sainte-Anne, Portneuf et La Chevrotière.

Les puits d'alimentation en eau potable et leurs aires de protection

La MRC compte 46 ouvrages de captage d'eau souterraine sur son territoire et 19 prises d'eau de surface. Les principaux ouvrages de captage municipaux d'eau souterraine ainsi que leurs aires d'alimentation et de protection sont illustrés sur la carte 7. Les deux tiers de ces ouvrages de captage d'eau souterraine sont situés à l'intérieur de la zone agricole.

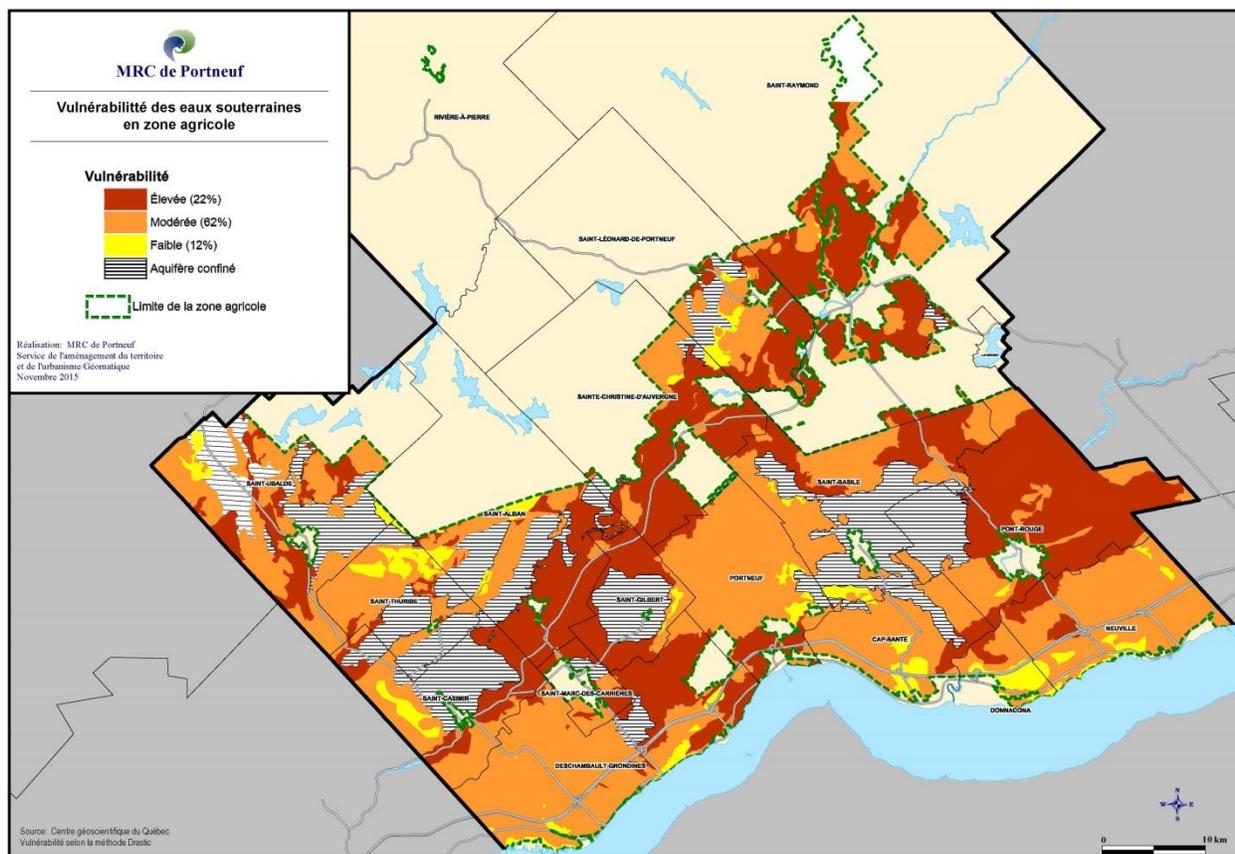
Carte 7 – Puits d'alimentation en eau potable et aires de protection



La vulnérabilité des eaux souterraines

La majorité des puits privés et publics sur le territoire de la MRC révèlent une classe de vulnérabilité moyenne (DRASTIC 101 à 179), ce qui a pour effet d'imposer certaines restrictions aux activités agricoles concernées.

Carte 8 – Vulnérabilité des eaux souterraines en zone agricole



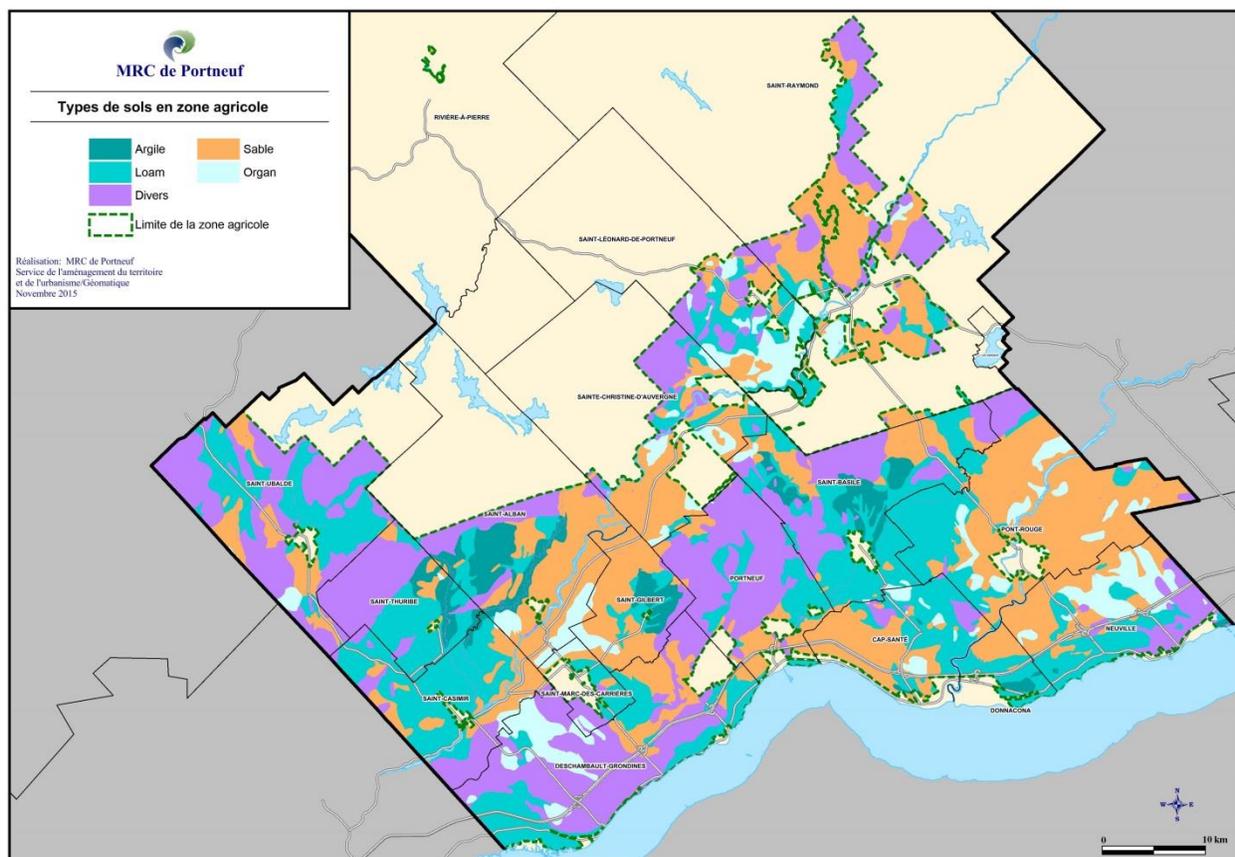
Tel qu'illustré sur la carte 8, qui fait état de la vulnérabilité des aquifères de la MRC de Portneuf, les zones les plus sensibles correspondent aux endroits où sont situés les types de sols les plus filtrants. De bons exemples à cet égard sont les municipalités de Pont-Rouge et de Saint-Ubalde, qui sont caractérisées par la présence de la série de sols sable Morin. D'ailleurs, il est opportun de souligner que ces deux municipalités participent à des projets de suivi agroenvironnemental des aires de protection qui visent à adapter les pratiques agricoles de façon à minimiser les risques de contamination de la nappe d'eau souterraine par le lessivage des nitrates et pesticides.

1.1.4 Pédologie et potentiel agricole

La caractérisation générale des sols

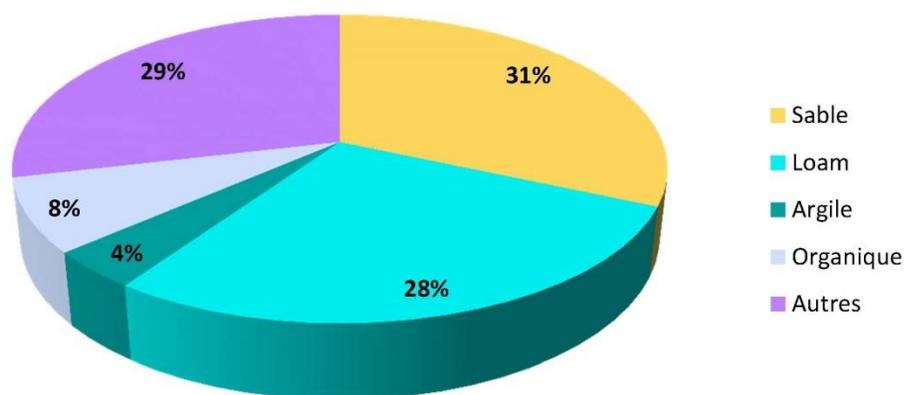
La carte 9 illustre les types de sols regroupés selon les catégories prédominantes sur le territoire. Les regroupements sont les suivants : sable, loam, argile, organique, divers.

Carte 9 – Types de sols en zone agricole



La figure suivante fait état de la proportion qu'occupent les différents regroupements de séries de sols à l'intérieur de la zone agricole.

Figure 2 Proportion des regroupements de séries de sols en zone agricole



Note : La catégorie « autres » comprend les types de sols suivants : affleurement rocheux, à texture variable, terrain Famington, pavage de cailloux, terrain Saint-Colomban

La caractérisation détaillée des sols

La caractérisation détaillée des sols de la zone agricole est basée sur la carte intitulée « Description de la pédologie sur le territoire de la MRC de Portneuf » (carte A) insérée à l'annexe B du présent document. Cette carte pédologique de la MRC de Portneuf montre qu'une portion significative de la zone agricole est formée de **dépôts fluvio-marins de type sableux**. Ces séries de sable sont largement répandues dans les villes de Pont-Rouge, Neuville, Donnacona et Cap-Santé, ainsi que sur une large bande longeant la rivière Sainte-Anne. Ces sols sont très bien drainés et bien adaptés à la culture maraîchère, notamment la pomme de terre.

L'examen de la carte 10 illustrant les cultures assurées en zone agricole dans la MRC permet de constater que les cultures maraîchères sont surtout localisées dans la ville de Pont-Rouge, au sud de Saint-Raymond. La carte des potentiels des sols (ARDA) classe ces sols dans les catégories 3 et 4, avec des facteurs limitatifs allant de sérieux à très graves, surtout liés à leur basse fertilité (F) ce qui, selon cette référence, peut restreindre la gamme de cultures. Ces sols sont généralement occupés par la culture de pomme de terre et offrent une très bonne productivité à la suite de travaux ayant corrigé leur fertilité.

Dans la partie sud des villes de Cap-Santé, Donnacona et Neuville, on retrouve des sols de type **loam argileux**. Dans la région, ces sols sont classés dans les catégories 3 et 4 et comportent des facteurs limitatifs liés à leur faible perméabilité (D) ainsi qu'à leur mauvais drainage (W). À la suite de travaux ayant amélioré leur drainage, ces sols sont toutefois très bien adaptés aux grandes cultures, telles que les fourrages, les céréales, le maïs et les oléagineux (soya, canola).



La partie de la zone agricole située à l'extrême ouest de la MRC, qui englobe le secteur nord de Saint-Casimir ainsi que les municipalités de Saint-Alban, Saint-Thuribe, Saint-Basile et Saint-Gilbert, est surtout constituée de **d'argiles et de loams argileux**. Ces sols sont classés dans les catégories 2 et 3, avec des facteurs limitatifs liés à leur faible perméabilité (D) et à leur mauvais drainage (W). À la suite de travaux ayant amélioré leur drainage, ces sols sont très bien adaptés aux grandes cultures, telles que les fourrages, les céréales, le maïs et les oléagineux (soya, canola). D'ailleurs, la carte décrivant les cultures sur le territoire de la MRC de Portneuf illustre une forte présence des productions de soya, maïs et fourrages.

Dans les secteurs de Saint-Basile, Saint-Marc-des-Carières, Deschambault, Saint-Casimir et Saint-Ubalde, on retrouve des sols de texture allant du **loam au loam argileux**. Ces sols sont classés dans les catégories 2 et 3, avec des facteurs limitatifs liés à leur faible perméabilité (D) et à leur mauvais drainage (W). Toutefois, à la suite de travaux visant l'amélioration du drainage, ces sols sont très bien adaptés aux grandes cultures, telles que les fourrages, les céréales, le maïs et les oléagineux (soya, canola).

Le secteur de Saint-Ubalde est composé à la fois de **sols légers**, comme les séries sable loameux Saint-Thomas et sable fin Ivry, et de **sols limoneux**, comme la série loam Pontiac. Ce secteur est propice à la culture maraîchère dans les portions de sols légers et aux grandes cultures, dans les endroits de sols plus lourds. Ces données sont cohérentes avec ce que propose la carte décrivant les cultures sur le territoire de la MRC de Portneuf.

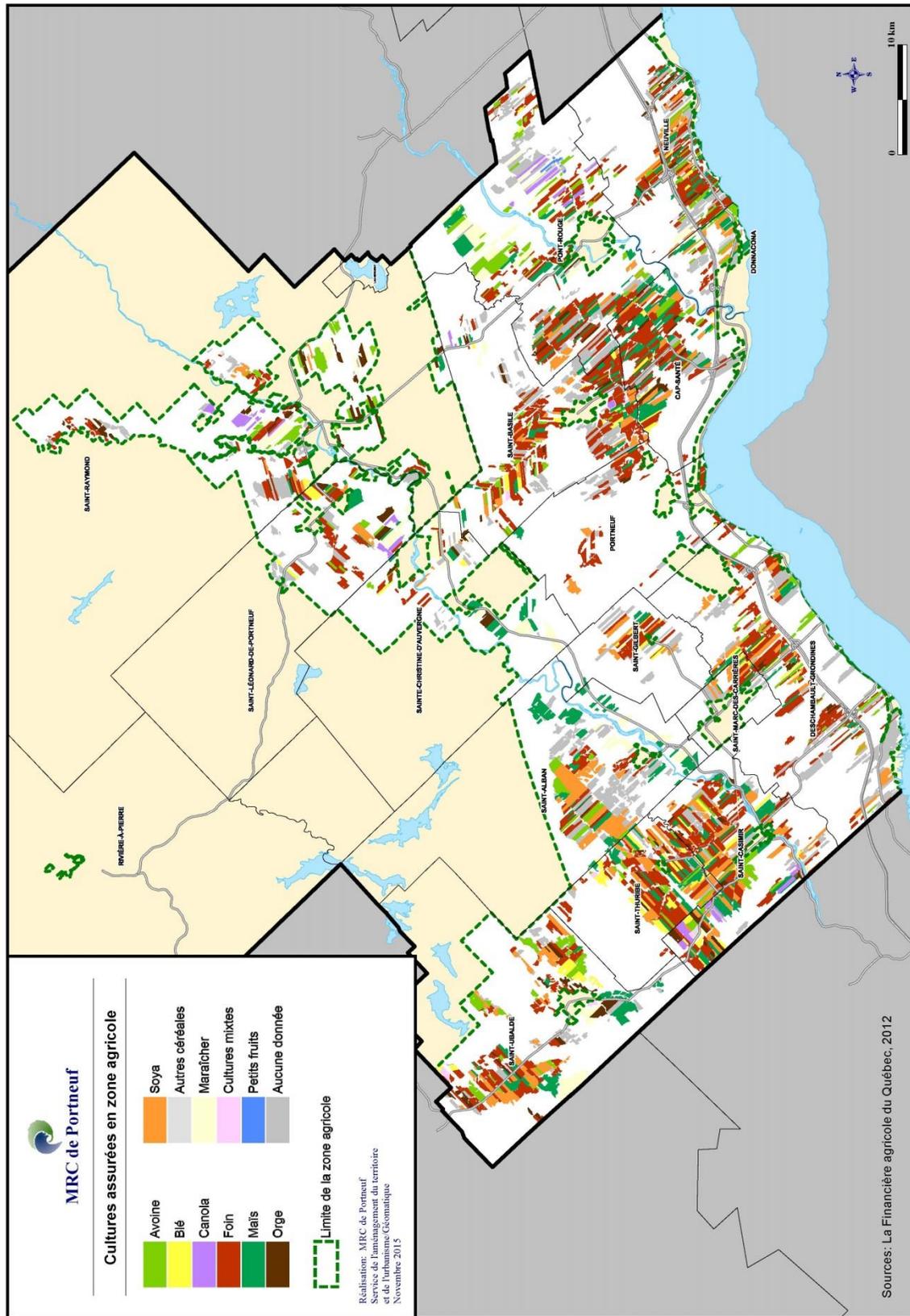


La série de sols Saint-Faustin, présente dans la région de Deschambault-Grondines, est caractérisée par des sols de texture de **loam sableux fin, graveleux et caillouteux**. Ces sols sont classés dans les catégories 5 et 7, avec des facteurs limitatifs très sérieux, surtout liés à la présence de roc solide. Toutefois, le roc gisant à plus d'un mètre de profondeur n'est pas jugé nuisible à l'agriculture. Ces sols sont très bien adaptés aux grandes cultures, telles que les fourrages, les céréales, le maïs et les oléagineux (soya, canola).

Dans une partie significative de la ville de Portneuf, certains secteurs de Saint-Ubalde ainsi que la partie ouest de Saint-Thuribe, on retrouve les **terrains Saint-Colomban**. Ceux-ci s'identifient à un complexe de terrains issus de tills reposant en couverture mince sur le roc. Ces matériaux de tills glaciaires dérivent de roches précambriennes, principalement le granite, le gneiss et l'anorthosite. Cette association naturelle de terrains comprend aussi des sols parfois plus épais, mais très caillouteux, des affleurements rocheux, des accumulations tourbeuses localisées dans les dépressions intercollines et des bas-fonds le long des cours d'eau et des lacs. Le rapport pédologique qualifie les terrains Saint-Colomban comme peu propices ou impropres à l'agriculture. Ces sols sont classés dans la catégorie 7, avec des facteurs limitatifs qui n'offrent aucune possibilité pour la culture ou le pâturage permanent. De façon générale, ces superficies sont occupées par la forêt.

Finalement, le secteur nord des villes de Neuville et de Saint-Marc-des-Carières est caractérisé par la présence de terres noires. Celles-ci sont, pour la plupart, bien décomposées et occupent de petits bassins à l'intérieur des terres. Souffrant d'égouttement déficient, elles ne sont pas actuellement utilisées à des fins agricoles : elles sont généralement peuplées de résineux.

Carte 10 – Cultures assurées en zone agricole



Les principales séries de sols de la MRC de Portneuf

Le tableau 6 présente la superficie et l'occupation relative des **principales séries de sols** de la MRC de Portneuf. On remarque que la série « sable Morin » est très largement répandue, avec 11 % de la superficie totale cartographiée (104 909 ha). Les terrains Saint-Colomban occupent 18 % du territoire cartographié.

Tableau 6 Superficie et portion occupée par les principales séries de sols en zone agricole

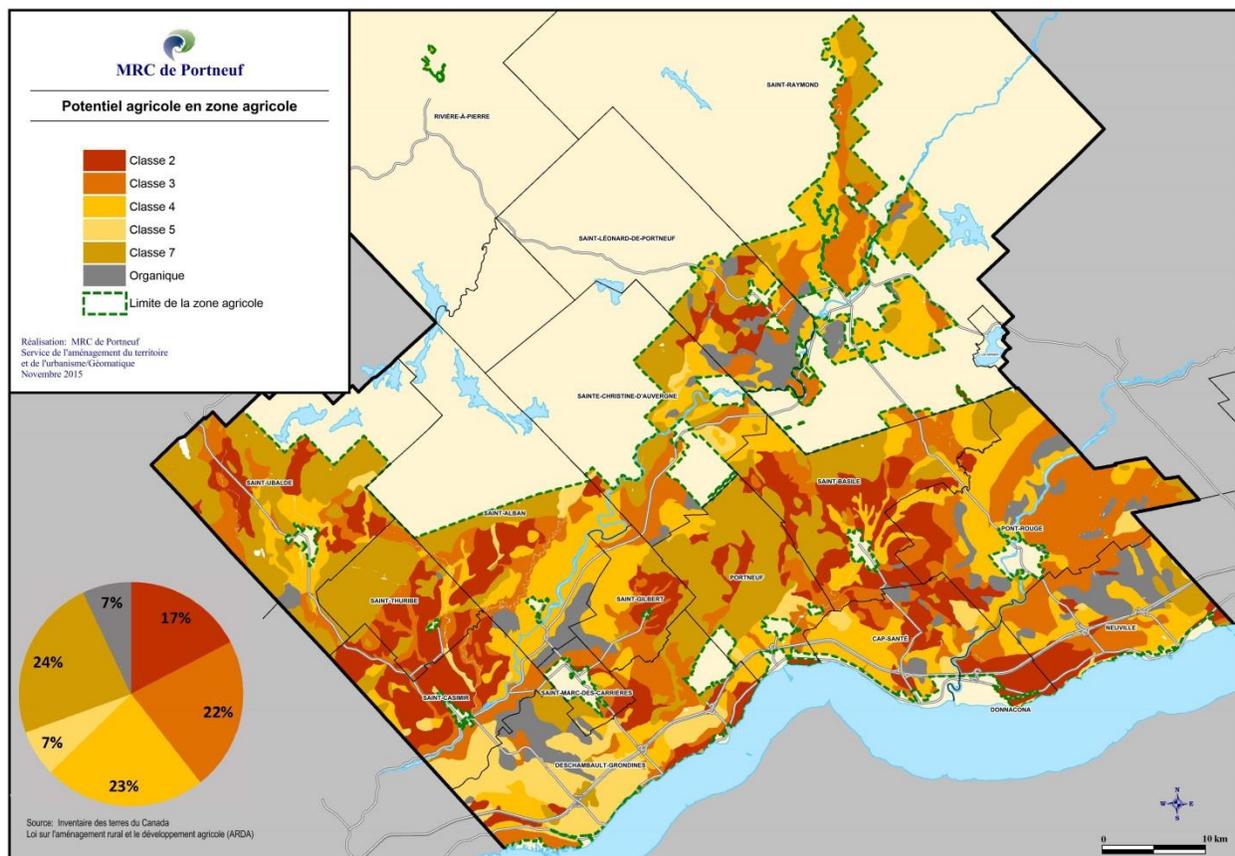
Série de sol	Superficie occupée dans la zone agricole (ha)	Portion dans la zone agricole (%)
Sable Morin	11 884	11
Sable Saint-Samuel	3 421	3
Sable Upland	5 140	5
Sable loameux Saint-Thomas	776	1
Sable fin Ivry	697	1
Loam Pontiac	4 069	4
Loam sableux fin Batiscan	1 915	2
Loam à loam limoneux Chaloupe	6 380	6
Loam limono-argileux Rideau	1 500	1
Loam argileux Saint-Laurent	2 119	2
Loam argileux Tilly	1 107	1
Série de sol	Superficie occupée dans la zone agricole (ha)	Portion dans la zone agricole (%)
Argile Platon	227	< 1
Argile Sainte-Rosalie	1 600	2
Divers - Terrain Saint-Colomban	19 896	18
Divers - Terrain Famington	7 064	7

Source : Pédologie, IRDA, 1976

Le potentiel des sols

La carte suivante présente le potentiel agricole des sols selon l'inventaire des terres du Canada (ARDA).

Carte 11 – Potentiel des sols en zone agricole



1.1.5 Milieux humides

En 2014, la MRC de Portneuf, en partenariat avec Canards Illimités, a procédé à la réalisation d'un inventaire des milieux humides sur son territoire. Les résultats de cet inventaire révèlent la présence de 12 078 ha de milieux humides occupant la zone agricole, ce qui représente 11 % de la zone agricole et 2,9 % de la superficie de la MRC. Les milieux humides répertoriés se déclinent de la façon suivante :

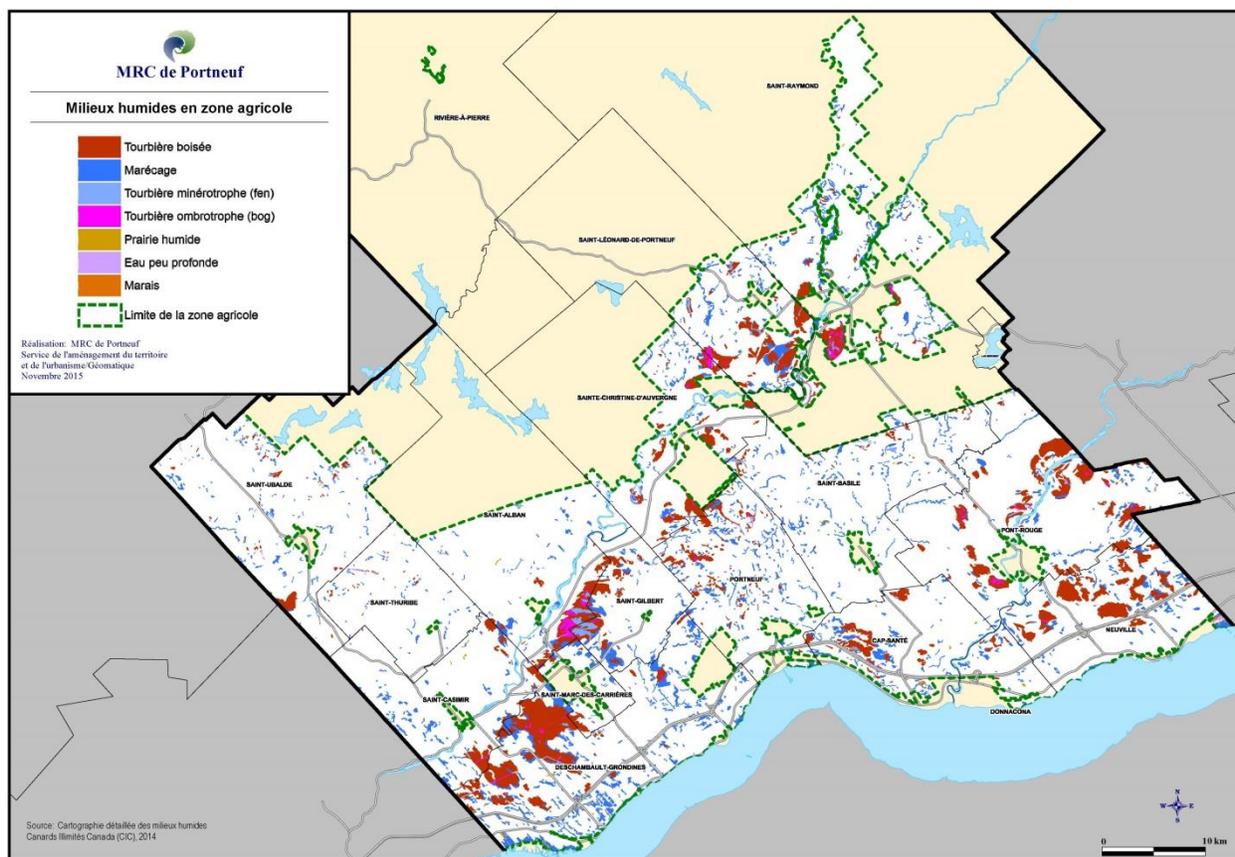
- 6 648 ha de tourbière boisée
- 4 438 ha de marécage
- 430 ha de tourbière minérotrophe (fen)
- 327 ha de tourbière ombrotrophe (bog)
- 99 ha de prairie humide
- 93 ha d'eau peu profonde
- 43 ha de marais

Un extrait de la cartographie des milieux humides réalisée par Canards Illimités est disponible sur la cartographie en ligne de la MRC de Portneuf depuis le début de l'année 2015. Il est important de préciser que cette donnée a été réalisée par photo-interprétation et que son but est d'informer de la présence potentielle d'un milieu humide. Ces données n'ont par conséquent aucune valeur légale et ne se substituent pas aux



caractérisations terrains réalisées par des professionnels compétents. Par ailleurs, les interventions réalisées dans les milieux humides sont soumises à un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui est sous la compétence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Carte 12 – Milieux humides en zone agricole



Les tourbes de la zone agricole de la MRC de Portneuf ne sont pas exploitables. Il s'agit de tourbières boisées de mauvaise qualité et dont le potentiel est extrêmement limité pour l'exploitation de la tourbe (communication personnelle, MDDELCC, 2014). Un cadre légal et réglementaire est en vigueur pour

assurer la protection des milieux humides. Ce cadre devrait faire l'objet d'une refonte dans un avenir rapproché.

1.1.6 Aires protégées

En 2012, les aires protégées représentaient 2,9 % de la superficie totale de la MRC, ce qui est sous la cible gouvernementale de 12 % du territoire québécois sous un régime formel de protection. Toujours en 2012, le MDDEFP dénonçait une faible représentativité des aires protégées dans le sud de la Capitale-Nationale. Il faut noter que la situation de déficit de zone protégée n'est pas unique à la MRC de Portneuf. Elle est symptomatique de la difficulté de mettre en place un réseau étendu d'aires protégées strictes dans un territoire où la tenure privée est dominante.

On dénote trois aires protégées en territoire privé dans la MRC de Portneuf, dont certaines parties dans la zone agricole, soit :

- Le marais Léon-Provancher, d'une superficie de 20 hectares est aménagé pour la reproduction de la sauvagine;
- La réserve écologique Jules-Carpentier est située au nord de la ville de Pont-Rouge et vise la préservation des forêts conifériennes de la plaine du Moyen Saint-Laurent;
- L'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable des Rives-Calcaires-du-Pont-Déry, à Pont-Rouge.



1.2 Les paysages d'intérêt et le patrimoine agricole

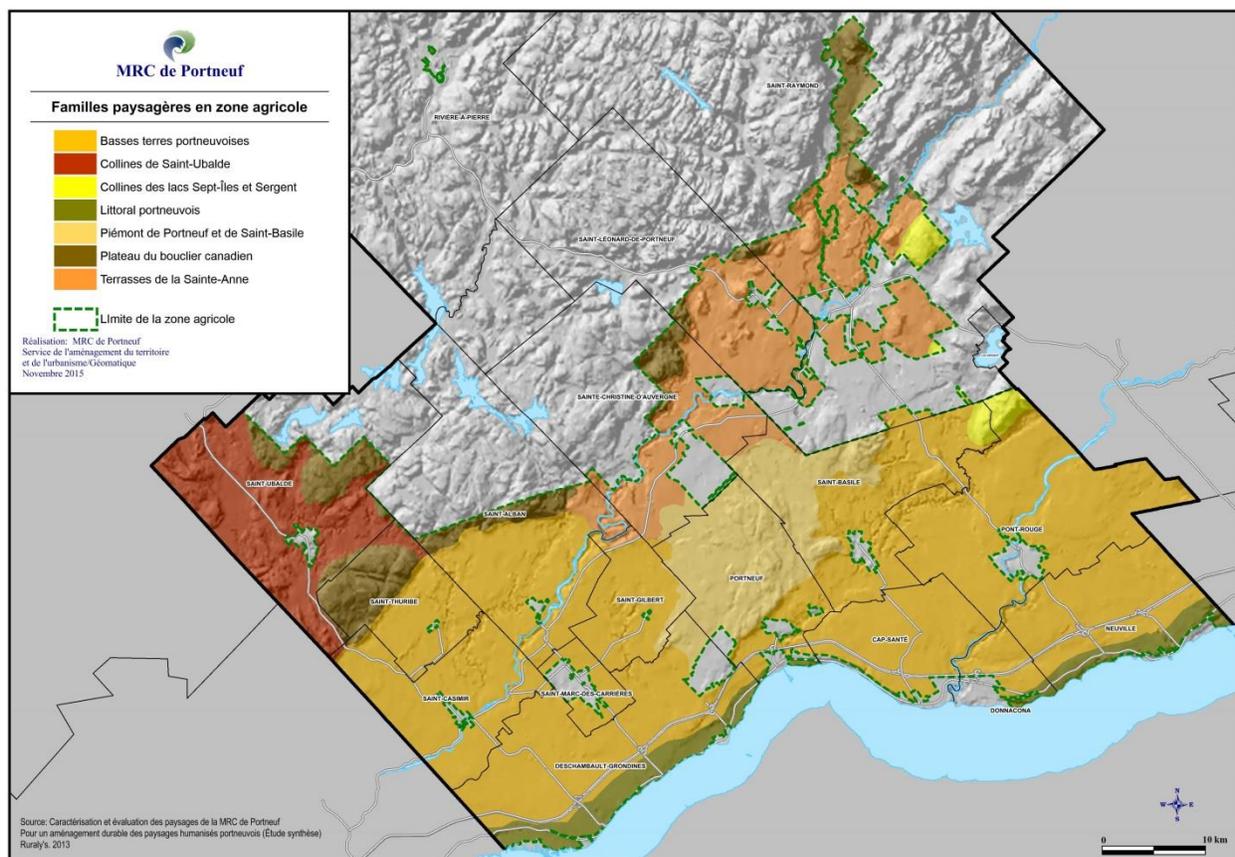
1.2.1 Les démarches réalisées

La MRC de Portneuf s'intéresse à la question des paysages depuis plusieurs années déjà. Au cours des années 2000, elle s'est lancée dans une démarche visant à améliorer ses connaissances et à acquérir une meilleure compréhension de ses paysages. Les études suivantes ont notamment été réalisées :

- Inventaire et caractérisation de plus de 500 percées visuelles sur l'ensemble du territoire (2003-2004);
- Début d'un projet « paysage » visant l'inventaire des paysages, le découpage en trois grandes unités territoriales, la caractérisation par municipalité et l'identification d'actions potentielles (2005-2011);
- Inventaire du patrimoine bâti par la firme Patri-Arch (2012-2015);
- Réalisation d'une étude de caractérisation et d'évaluation des paysages par la firme Ruralys (2012-2014).

Cette dernière étude a eu pour résultat la division du territoire portneuvois en sept familles paysagères. Chacune d'entre elles est décrite avec ses caractéristiques et les enjeux qui lui sont propres.

Carte 13 – Familles paysagères en zone agricole



1.2.2 L'agriculture et le paysage

Les attributs agricoles et ruraux du territoire portneuvois ont acquis, avec le temps, un caractère identitaire. La survivance du système de rang, bien préservé dans la plaine agricole; la lecture encore visible des divisions cadastrales remontant au Régime français dans les municipalités du littoral; l'utilisation de la pierre calcaire dans les constructions de Saint-Marc-des-Carières, du granit à Rivière-à-Pierre : voilà autant d'exemples qui confèrent à Portneuf une image qui lui est propre et cette liste est loin d'être exhaustive.

De toutes les activités humaines, l'agriculture est probablement celle qui influence l'aspect du paysage. L'exercice de l'agriculture tel que nous le pratiquons maintient le paysage ouvert et crée des caractéristiques particulières telles que des bocages et du bâti agricole typique. La diversité des cultures et des élevages enrichit ces caractéristiques paysagères.



1.2.3 L'entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages

Tenant compte de son intérêt à l'égard des paysages et des initiatives qu'elle a réalisées en ce sens, la MRC de Portneuf a été intégrée à l'intérieur de la nouvelle entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale 2013-2016. Les objectifs de cette entente consistent à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action concerté visant à :

- Poursuivre l'animation et la concertation des acteurs concernés par la mise en valeur et la protection des paysages;
- Poursuivre la sensibilisation vis-à-vis l'enjeu de la mise en valeur et de la protection des paysages ainsi que la circulation de l'information;
- Favoriser la formation et l'accroissement des connaissances des acteurs concernés par la mise en valeur et la protection des paysages;
- Soutenir les intervenants dans la mise en œuvre de leurs actions et projets en lien avec les outils développés par le milieu;
- Soutenir les intervenants dans leurs responsabilités de planification et de réglementation en lien avec les outils développés par le milieu.

1.3 La cohabitation entre la faune et l'agriculture en zone agricole

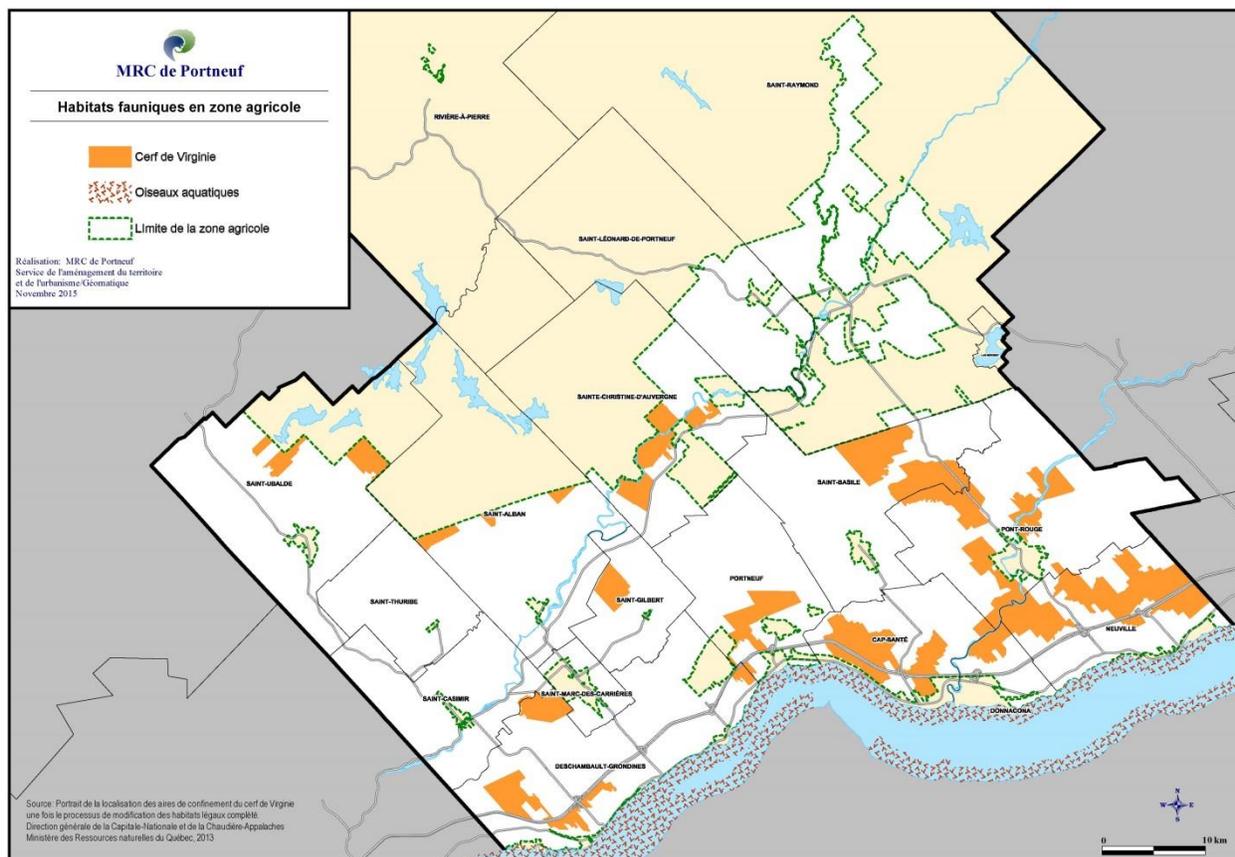
Dans Portneuf sévit diverses problématiques en lien avec la cohabitation entre la faune et l'agriculture. Cela représente des enjeux pour le développement de l'agriculture.

La présence de ravages de chevreuils, de dindons sauvages, de bernaches et d'oies blanches, de coyotes et de loups sur le territoire de Portneuf a ses avantages, mais nécessite aussi à l'occasion que des interventions soient faites pour réduire les impacts sur l'agriculture. Selon les espèces et les saisons, les solutions passent principalement par des activités d'effarouchement, de chasse, de piégeage et d'indemnisation.

Par ailleurs, l'accès aux terres et boisés privés pour des activités de chasse sportive demeure une préoccupation des producteurs agricoles et forestiers, notamment en matière de responsabilité civile. Les propriétaires qui désirent louer leurs terres ou boisés privés à des fins de chasse, de pêche ou de piégeage ont peu ou pas d'information concernant la manière de s'y prendre (contrat écrit ou non, activités permises et refusées, assurance responsabilité civile, prix de location, etc.). Pourtant, ce type d'activité pourrait permettre, en plus de l'ajout d'un revenu intéressant pour les propriétaires, d'enlever la pression sur l'augmentation du prix des terres découlant de l'achat à gros prix de certaines de celles-ci pour des fins fauniques.

La carte 14 présente les secteurs de la zone agricole concernés par la présence d'aires de confinement du cerf de Virginie et d'oiseaux aquatiques.

Carte 14 – Habitats fauniques en zone agricole



1.4 Superficie et occupation du territoire agricole

1.4.1 Superficie de la zone agricole

Les données présentées au tableau 7 permettent de comparer la zone agricole de la MRC de Portneuf à celle d'autres territoires. Les données sur la superficie de la zone agricole sont issues du rapport annuel de gestion 2014-2015 de la CPTAQ effectué pour l'exercice terminé le 31 mars 2015. Les superficies cultivées proviennent des données du MAPAQ, pour l'année 2010.

Tableau 7 Superficie de la zone agricole : quelques comparables au 31 mars 2011

Région / MRC	Superficie de la zone agricole (ha)	Superficie cultivée (ha)	Portion de la zone agricole (%)
MRC DE PORTNEUF	106 996	32 785	30,6
Région de la Capitale-Nationale	221 808	59 484	26,8
MRC de Charlevoix	33 973	6 229	18,3
MRC de La Côte-de-Beaupré	23 944	2 513	10,5
MRC de Charlevoix-Est	19 795	3 682	18,6
MRC de L'Île-d'Orléans	18 521	8 506	45,9
Québec	12 422	4 740	38,2
MRC de La Jacques-Cartier	6 158	1 027	16,7
Région de la Mauricie	241 630	87 870	36,4
MRC Les Chenaux	84 407	27 623	32,7
MRC de Maskinongé	83 300	40 297	48,4
Région de Chaudière-Appalaches	1 000 768	249 282	24,9
MRC Lotbinière	163 510	51 806	31,7
Région de Lanaudière	206 201	111 695	54,2
Région de la Montérégie	953 402	546 582	57,3

Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

Avec une superficie de 106 996 ha, la zone agricole de la MRC de Portneuf est la plus importante de la région de la Capitale-Nationale en termes de superficie. Elle représente près de 50 % de la totalité de la zone agricole de la Capitale-Nationale. Dans la région de la Capitale-Nationale, la MRC ayant la zone agricole la plus importante après celle de Portneuf est Charlevoix, avec une superficie de 33 973 ha. Près du tiers des terres agricoles sont cultivées sur le territoire de Portneuf. Le tableau suivant présente certains éléments qui caractérisent la zone agricole.

Tableau 8 Superficie de la zone agricole de la MRC, 4 avril 2013

Municipalité	Superficie (ha)			Portion (%)	
	Superficie totale	Zone agricole	Zone agricole sous couvert forestier	Zone agricole	Zone agricole sous couvert forestier
Cap-Santé	5 440	4 958	2 162	91	44
Deschambault-Grondines	12 367	11 549	6 225	93	54
Donnacona	2 015	1 529	589	76	39
Neuville	7 170	6 919	3 881	97	56

Municipalité	Superficie (ha)			Portion (%)	
	Superficie totale	Zone agricole	Zone agricole sous couvert forestier	Zone agricole	Zone agricole sous couvert forestier
Pont-Rouge	12 381	11 908	5 835	96	49
Portneuf	10 835	6 966	5 450	64	78
Rivière-à-Pierre	53 722	45	-	-	-
Saint-Alban	15 944	7 689	3 747	48	49
Saint-Basile	9 883	9 652	5 271	98	55
Saint-Casimir	6 824	6 705	2 428	98	36
Sainte-Christine-d'Auvergne	14 993	5 364	5 271	36	72
Saint-Gilbert	3 776	3 769	2 414	100	64
Saint-Léonard-de-Portneuf	14 689	6 112	2 955	42	48
Saint-Marc-des-Carières	1 768	1 222	447	69	37
Saint-Raymond	69 624	9 515	6 268	14	66
Saint-Thuribe	5 115	5 103	2 530	100	50
Saint-Ubalde	14 690	10 331	6 313	70	61
MRC de Portneuf	261 586	109 334	60 378	42	55

Source : Répertoire des municipalités du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2014. Carte écoforestière, ministère des Ressources naturelles, 2006

La zone agricole de la MRC de Portneuf représente 42 % du territoire municipalisé. Pour huit municipalités, la zone agricole représente plus de 90 % de leur superficie totale. Pour la plupart des municipalités, la portion de la zone agricole sous couvert forestier est de l'ordre de 40 % à 60 %, pour une moyenne de 55 % pour l'ensemble de la zone agricole de la MRC. Dans les municipalités de Portneuf et Sainte-Christine-d'Auvergne, la portion de la zone agricole sous couvert forestier atteint une proportion de plus de 70 %.

1.4.2 Occupation de la zone agricole

Le tableau 9 présente des éléments en lien avec l'occupation de la zone agricole.

Tableau 9 Occupation de la zone agricole en 2010

Municipalité	Superficie (ha)			Portion de la zone agricole (%)	
	Zone agricole	Exploitée	Cultivée	Exploitée	Cultivée
Cap-Santé	4 958	2 554	2 066	52	42
Deschambault-Grondines	11 549	5 023	3 413	43	30
Donnacona	1 529	766	559	50	37
Neuville	6 919	2 644	1 858	38	27
Pont-Rouge	11 908	5 962	4 496	50	38
Portneuf	6 966	1 595	961	23	14
Rivière-à-Pierre	45	-	-	-	-
Saint-Alban	7 689	4 380	3 561	57	46

Municipalité	Superficie (ha)			Portion de la zone agricole (%)	
	Zone agricole	Exploitée	Cultivée	Exploitée	Cultivée
Saint-Basile	9 652	3 881	2 763	40	29
Saint-Casimir	6 705	4 128	3 336	62	50
Sainte-Christine-d’Auvergne	5 364	1 455	750	27	14
Saint-Gilbert	3 769	1 514	1 061	40	28
Saint-Léonard-de-Portneuf	6 112	2 693	1 433	44	23
Saint-Marc-des-Carières	1 222	671	539	55	44
Saint-Raymond	9 515	9 023	2 429	95	26
Saint-Thuribe	5 103	3 208	2 581	63	51
Saint-Ubalde	10 331	6 457	4 816	63	47
MRC de Portneuf	109 334	56 999	37 419	52	34

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre de fermes basé sur le numéro d’identification ministériel (NIM), superficies basées sur l’unité d’évaluation (UEV)

En moyenne, 52 % de la superficie de la zone agricole de la MRC de Portneuf est en exploitation et 34 % est cultivée. Il faut préciser que la superficie exploitée inclut les locations, les érablières et les terres en culture. Pour neuf municipalités, plus de 50 % de la superficie de la zone agricole est exploitée. Pour les municipalités de Saint-Casimir et Saint-Thuribe, la superficie cultivée correspond à au moins 50 % de la superficie de leur zone agricole.

FAITS SAILLANTS : CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE AGRICOLE

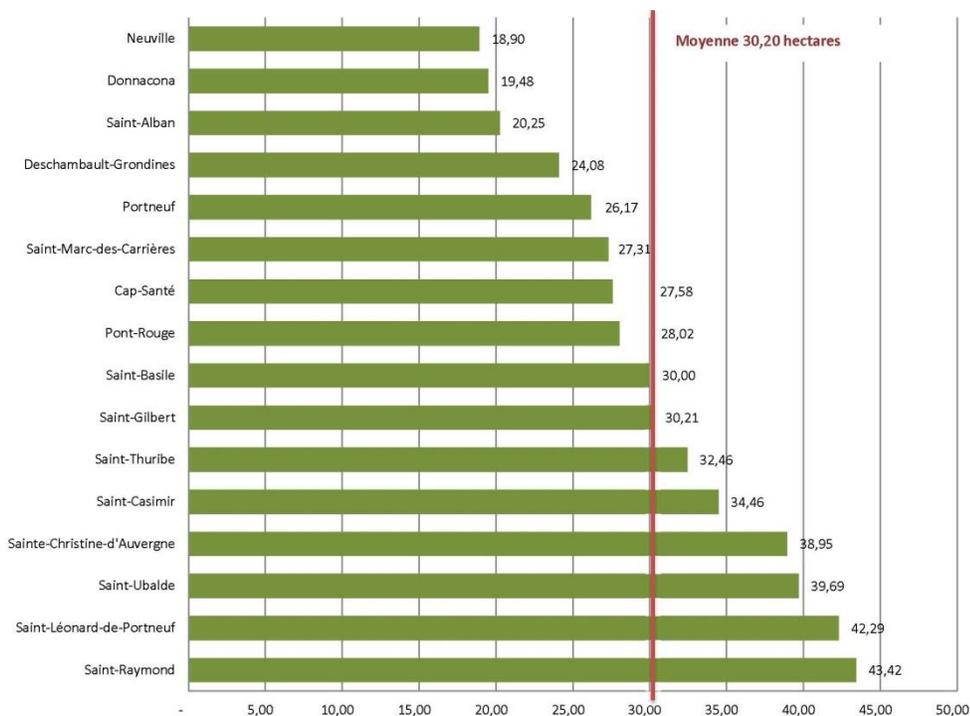
- En raison des conditions climatiques favorables dans Portneuf, toutes les cultures pratiquées au Québec peuvent être produites dans la MRC, sauf peut-être le maïs-grain dans la partie la plus au nord de la zone agricole.
- Une portion significative de la zone agricole est formée de dépôts fluvio-marins de type sableux. Ces sols sont très bien drainés et bien adaptés à la culture maraîchère, notamment la pomme de terre.
- Dans la partie sud des villes de Cap-Santé, Donnacona et Neuville, on retrouve des sols de type loam argileux. À la suite de travaux ayant amélioré leur drainage, ces sols sont très bien adaptés aux grandes cultures, telles que les fourrages, les céréales, le maïs et les oléagineux (soya, canola).
- De façon générale, les sols à texture grossière sont occupés par les cultures maraîchères, principalement dans la partie est de la MRC, alors que les sols à texture plus fine (loam argileux) sont occupés par de grandes cultures (partie ouest).
- Les attributs agricoles et ruraux du territoire portneuvois ont acquis, avec le temps, un caractère identitaire.
- Plus de la moitié (52 %) de la superficie de la zone agricole de la MRC de Portneuf est en exploitation. La superficie exploitée inclut les locations, les érablières et les terres en culture.
- Une proportion de 34 % de la zone agricole est cultivée.

1.5 Les pressions pour des fins autres qu'agricoles

1.5.1 Morcellement foncier

Le territoire agricole de la MRC de Portneuf est déjà très fragmenté et se caractérise par une multitude de propriétés agricoles et forestières de petite et moyenne taille. Dans certains secteurs, en particulier dans la partie est du territoire, les propriétés foncières sont généralement de plus petites dimensions.

Figure 3 Superficie moyenne des propriétés agricoles et forestières en zone agricole (ha)



Source : Rôles d'évaluation de la MRC de Portneuf, 2016

De façon générale, la CPTAQ est plutôt réticente à accorder des autorisations pour le morcellement de propriétés foncières en zone agricole. De nombreux refus ont été constatés dans les décisions rendues au cours des dernières années. Les motifs les plus fréquemment évoqués pour justifier un refus concernent ce qui suit :

- Les superficies insuffisantes pour la pratique de l'agriculture;
- L'atteinte à l'homogénéité du territoire;
- La hausse de la valeur marchande des terres;
- Le développement et la pérennité de l'agriculture;
- Les effets d'entraînement.

La commission juge que la « fragmentation foncière du territoire agricole en de petites unités est susceptible d'inciter à la conversion de la vocation de ces parcelles à des fins autres que l'agriculture et a, dans certaines circonstances, des incidences à la hausse sur le prix du sol et restreint la polyvalence dans le choix des activités agricoles à valoriser »¹¹. Elle reconnaît toutefois que « le morcellement de terres agricoles peut, à l'occasion, favoriser le démarrage d'entreprises agricoles, le développement ou la réorientation d'entreprises existantes »¹².

¹¹ CPTAQ, *L'appréciation des demandes de morcellement de ferme dans l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, 2008.

¹² Idem

Bien qu'une prudence s'impose dans le traitement des demandes de morcellement des propriétés foncières, il faut convenir que les refus quasi systématiques rendus à cet égard limitent les opportunités de développer et de dynamiser le milieu agricole en plus de réduire les possibilités d'implantation de la relève agricole. Nous croyons qu'il serait avantageux d'entreprendre une réflexion approfondie avec les intervenants du milieu afin d'encadrer ce type de demandes et de mieux orienter la CPTAQ dans ses décisions, notamment pour tenir compte des particularités du milieu et des enjeux de développement de la zone agricole pour notre région.

1.5.2 Exclusions de la zone agricole

Le tableau 10 illustre la répartition des exclusions de la zone agricole accordées par la CPTAQ au cours des douze dernières années.

Tableau 10 Superficies exclues de la zone agricole, 2004-2015

Municipalité	2004/2005	2006/2007	2008/2009	2010/2011	2012/2013	2014/2015	TOTAL
Cap-Santé		6,30	17,90				24,20
Deschambault-Grondines			5,10				5,10
Donnacona			15,33	14,60		31,70	61,63
Neuville	2,10	3,29	3,34				8,73
Pont-Rouge			21,40	66,28	8,80		96,48
Portneuf			38,10				38,10
Saint-Alban	3,20		0,48			0,86	4,54
Saint-Marc-des-Carrières	18,55		5,10		17,34		40,99
Saint-Raymond			8,58				8,58
Saint-Thuribe			0,56				0,56
Saint-Ubalde		2,65	4,10				6,75
MRC de Portneuf	23,85	12,24	119,99	80,88	26,14	32,56	295,66

Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec

Entre 2004 et 2015, 295,66 ha ont été exclus de la zone agricole sur le territoire de la MRC de Portneuf, ce qui représente 0,27 % de la superficie de la zone agricole de la MRC. Plus du tiers de cette superficie a été accordée en 2008 lorsque la MRC a déposé auprès de la CPTAQ près de 20 demandes d'exclusion réparties dans onze municipalités, totalisant 120 ha, dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement.

On constate une augmentation des demandes d'exclusion en termes de superficie depuis les cinq dernières années, notamment dans les villes de Donnacona et Pont-Rouge où 121,4 ha de terres agricoles ont été exclus de la zone agricole, ce qui représente 41 % des superficies exclues depuis les douze dernières années. La pression d'urbanisation sur les terres agricoles est importante et des conflits d'usages sont à prévoir eu égard à la protection du territoire agricole.

Alors que les terres agricoles sont très convoitées, on remarque que les demandes d'exclusion de la zone agricole sont analysées en fonction des besoins manifestés par chacune des municipalités, sans vision d'ensemble à l'échelle régionale en ce qui a trait notamment au nombre d'espaces appropriés disponibles. Les demandes formulées visent pour la plupart à permettre la poursuite du développement

résidentiel des municipalités, particulièrement pour la construction de résidences unifamiliales. La demande pour de tels projets de faible densité engendre une forte pression sur les terres agricoles situées en périphérie des périmètres urbains.

Mentionnons que la ville de Neuville a été intégrée à la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec et que des règles plus strictes s'appliquent concernant les demandes adressées à la CPTAQ. Les critères de décision prévus à l'article 62 de la LPTAA obligent à considérer les espaces disponibles à l'échelle de la RMR.

1.6 La multifonctionnalité de l'agriculture

Outre sa fonction de production, l'agriculture dans Portneuf est une activité qui remplit aussi des fonctions sociale, économique, environnementale et culturelle. L'occupation du territoire, l'entretien des paysages et du patrimoine bâti, la protection de l'environnement, le maintien de corridors de biodiversité ainsi que la création et la consolidation de l'emploi local sont autant d'éléments issus de notre agriculture et qui contribuent à faire de Portneuf une région de la Capitale-Nationale avec un terroir distinctif où il fait bon vivre et s'y établir.

1.7 Vocations dominantes et éléments distinctifs des municipalités de la MRC de Portneuf

Portneuf se distingue par la diversité des entreprises agricoles et de leurs productions. La production laitière domine en termes de quantité de fermes dans la grande majorité des municipalités. Les grandes cultures et la production maraîchère occupent des superficies appréciables de la zone agricole et dans les secteurs forestiers du territoire (55 % de la zone agricole), l'acériculture est très présente.

Le tableau 11 identifie les vocations dominantes et les éléments distinctifs des municipalités de la MRC de Portneuf.

Tableau 11 Vocations dominantes et éléments distinctifs des municipalités de la MRC de Portneuf

MUNICIPALITÉS	VOCATIONS DOMINANTES ET ÉLÉMENTS DISTINCTIFS
CAP-SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Production laitière dominante (la moitié des entreprises agricoles de la ville) • Taille des entreprises laitières supérieure à la moyenne • Ferme laitière reconnue à l'échelle provinciale et récipiendaire de plusieurs prix • Importance de la zone agricole dynamique (73 %)
DESCHAMBAULT-GRONDINES	<ul style="list-style-type: none"> • Forte proportion de fermes en production animale (2^e rang) • 4^e municipalité en importance en termes de nombre de producteurs • Diversité des productions (agro-transformateurs, transformateurs) • 2^e municipalité en importance en termes de production de bovins de boucherie • Production laitière (nombre élevé de fermes laitières) • Grand nombre d'entreprises certifiées biologiques • Présence d'une infrastructure de transformation des viandes • Grand pourcentage de terres en location • Marché public de Deschambault • Centre de recherche (CRSAD / IRDA) • Centre de services agricoles (MAPAQ)
DONNACONA	<ul style="list-style-type: none"> • Zone agricole dynamique importante (92,6 %) • Production végétale dominante • Plusieurs kiosques à la ferme (route 138) • Grand pourcentage de terres en location
NEUVILLE	<ul style="list-style-type: none"> • Concentration importante de kiosques de fruits et légumes • Notoriété provinciale du maïs de Neuville (appellation d'origine géographique à venir) • Production horticole importante et diversifiée • Diversité des entreprises d'agro-transformation • Économusée de la conserverie • Cabanes à sucre avec réception • Grand pourcentage de terres en location
PONT-ROUGE	<ul style="list-style-type: none"> • Forte proportion de fermes en production animale (1^{er} rang) • 1^{re} municipalité en importance en termes de nombre de producteurs (ex-aequo) • Entreprise porcine de grande taille • Importance de la culture de la pomme de terre • Production de fraises (50 % de la production fruitière de la MRC) • Grand nombre d'unités animales en bovins laitiers (2^e rang) • 1^{re} municipalité en importance en termes de production de bovins de boucherie

MUNICIPALITÉS	VOCATIONS DOMINANTES ET ÉLÉMENTS DISTINCTIFS
PORTNEUF	<ul style="list-style-type: none"> • Production de tomates en serre • Faible proportion de terres cultivées • Faible potentiel agricole • Importance du couvert forestier (78 % du territoire est forestier)
RIVIÈRE-À-PIERRE	<ul style="list-style-type: none"> • Vocation forestière du territoire • Production acéricole importante
SAINT-ALBAN	<ul style="list-style-type: none"> • Production maraîchère • Production acéricole • Noyau de productions biologiques
SAINT-BASILE	<ul style="list-style-type: none"> • Grand nombre d'unités animales en bovins laitiers (1^{er} rang) • Production laitière dominante • Grand nombre de fermes • Production de sapins de Noël • Faible taux de location des terres • Plusieurs producteurs acéricoles
SAINT-CASIMIR	<ul style="list-style-type: none"> • Grand nombre d'unités animales en bovins laitiers (3^e rang) • Importance des superficies en culture • Production laitière • Zone agricole dynamique importante (91,2 %) et potentiel agricole élevé • 3^e municipalité en importance en termes de nombre de producteurs
SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE	<ul style="list-style-type: none"> • Production porcine • Importance du couvert forestier (72 % du territoire est forestier) • Charbon de bois Feuille d'érable
SAINT-GILBERT	<ul style="list-style-type: none"> • Zone agricole dynamique importante (80,4 %) • Production animale diversifiée (laitier / bovin / porc) • Bas taux de location des terres • Présence d'une scierie
SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF	<ul style="list-style-type: none"> • Production porcine • Production acéricole • Vocation forestière importante • Concentration de fours à charbon encore existants

MUNICIPALITÉS	VOCATIONS DOMINANTES ET ÉLÉMENTS DISTINCTIFS
SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES	<ul style="list-style-type: none"> • Faible superficie agricole • Forte proportion de prairies et pâturages • Production laitière
SAINT-RAYMOND	<ul style="list-style-type: none"> • Production acéricole • Production végétale (céréales / pommes de terre) • Vocation forestière importante (2/3 de la zone agricole sous couvert forestier) • Présence d'une scierie • Fromagerie Alexis-de-Portneuf • Concentration de fours à charbon encore existants
SAINT-THURIBE	<ul style="list-style-type: none"> • Zone agricole dynamique importante et potentiel agricole élevé • Production laitière • Forte proportion de prairies et pâturages • Importance des superficies en culture • Bas taux de location des terres • Production acéricole
SAINT-UBALDE	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} municipalité en importance en termes de nombre de producteurs (ex-aequo) • Production acéricole importante • Production de pommes de terre • Production porcine • Forte proportion de fermes

FAITS SAILLANTS : LES ACTIVITÉS ET LES ENTREPRISES AGRICOLES

- Avec 426 fermes en 2010, la MRC de Portneuf est de loin la plus agricole de la Capitale-Nationale (41 % des fermes).
- Portneuf se distingue par la diversité des entreprises agricoles et de leurs productions. La production laitière domine en termes de quantité de fermes dans la grande majorité des municipalités.
- 42 % des fermes ont déclaré tirer leur principal revenu de la production végétale en 2010, comparativement à 58 % des fermes qui tiraient leur principal revenu de la production animale.
- Les grandes cultures et la production maraîchère occupent des superficies appréciables de la zone agricole et dans les secteurs forestiers du territoire (55 % de la zone agricole), l'acériculture est très présente.

2. LES ACTIVITÉS ET LES ENTREPRISES AGRICOLES

2.1 Portrait des fermes et évolution

Le tableau 12 présente le nombre de fermes par municipalité ainsi que leur évolution de 2004 à 2010. Avec 426 fermes en 2010, la MRC de Portneuf est de loin la plus agricole de la Capitale-Nationale (41 % des fermes). Plus de 52 % des fermes (220 fermes) sont situées dans 5 municipalités : Deschambault-Grondines, Neuville, Pont-Rouge, Saint-Basile et Saint-Ubalde. Les données indiquent que durant cette période, la MRC a perdu 23 entreprises agricoles. Selon les données du MAPAQ, la MRC de Portneuf comptait 419 fermes en 2015, ce qui représente 41,4 % des fermes de la région de la Capitale-Nationale (1 011 fermes).

Tableau 12 Nombre de fermes par municipalité, 2004-2010

Municipalité	2004	2007	2010	Portion des fermes de la MRC en 2010 (%)
Cap-Santé	20	18	18	4,2
Deschambault-Grondines	50	50	43	10,0
Donnacona	12	14	14	3,2
Neuville	39	42	37	8,7
Pont-Rouge	48	46	48	11,3
Portneuf	14	13	15	3,5
Rivière-à-Pierre	6	5	5	1,2
Saint-Alban	32	33	30	7,0
Saint-Basile	43	37	44	10,3
Saint-Casimir	31	29	26	6,1
Sainte-Christine-d’Auvergne	5	5	5	1,2
Saint-Gilbert	17	16	16	3,8
Saint-Léonard-de-Portneuf	17	17	15	3,5
Saint-Marc-des-Carières	9	9	10	2,3
Saint-Raymond	31	31	31	7,3
Saint-Thuribe	26	24	21	4,9
Saint-Ubalde	51	44	48	11,3
MRC de Portneuf	449	433	426	41,2
Capitale-Nationale			1 033	

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre de fermes basé sur le numéro d’identification ministériel (NIM).

2.2 Les productions végétales

2.2.1 Types de productions végétales

Le tableau 13 présente un portrait des productions végétales dans la MRC de Portneuf et la tendance 2004-2010.

Tableau 13 Portrait des productions végétales

Production	Fermes déclarées	Fermes 1 ^{er} revenu	Superficie en culture (ha)	Tendances 2004-2010 (nombre de fermes)	Tendances 2004-2010 (ha)
Céréales	142	28	11 995	- 2	+ 845
Fourrages	87	23	17 139	+ 15	- 1 028
Légumes	34	23	2 638	- 13	+ 33
Fruits	25	13	90	+ 5	+ 42
Horticulture ornementale, champ	5	4	240	Stable	+ 38
Horticulture ornementale, conteneur	-	-	7	-	- 2
Cultures abritées	10	7	4	+ 1	Stable
Acériculture	103 ¹	67	5 305	+ 2	- 30
MRC de Portneuf	452	174	56 999	+ 3	+ 5 933
Capitale-Nationale	1 033				

1) On peut présumer qu'il y a un nombre supérieur de fermes acéricoles, car il est probable que plusieurs d'entre elles ne soient pas enregistrées au MAPAQ.

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre de fermes basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV)

En 2010, 174 fermes déclaraient les productions végétales comme premier revenu, comparativement à 149 fermes en 2004. La superficie déclarée en culture était de 56 999 ha et est relativement stable depuis 2004. Donc, la superficie par ferme a tendance à augmenter.

Les grandes cultures

Des 142 fermes qui déclaraient produire des **céréales** en 2010, 28 en tiraient leur principal revenu. Quatre municipalités, soit Deschambault-Grondines, Saint-Casimir, Donnacona et Saint-Ubalde, abritent 64 % des fermes productrices de céréales. La superficie allouée à cette culture en 2010 était de 11 995 ha. Entre 2004 et 2010, il y a eu une perte de 2 entreprises, mais un gain de 845 ha.

Des 87 fermes qui déclaraient produire des **fourrages** en 2010, 23 en tiraient leur principal revenu. Ces fermes sont distribuées dans presque toutes les municipalités. La superficie allouée à cette culture était de 17 139 ha. Entre 2004 et 2010, 15 entreprises se sont ajoutées, mais une perte de 1 028 ha de culture fourragère a été enregistrée.

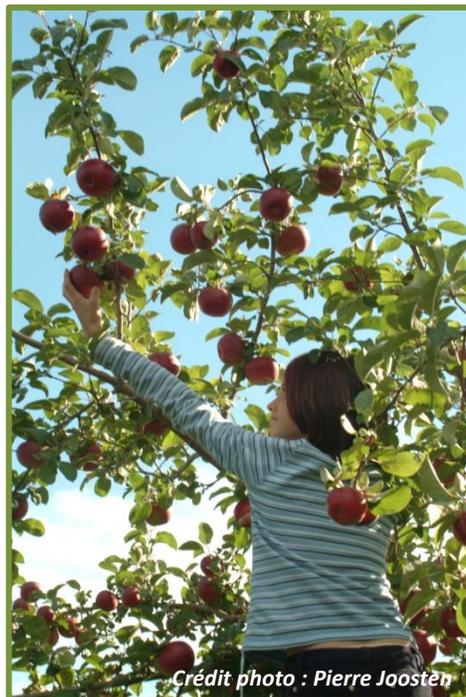


Crédit photo : Patri-Arch

Les fruits et les légumes

Des 34 fermes qui déclaraient produire des **légumes** en 2010, 23 en tiraient leur principal revenu. La superficie allouée à cette culture était de 2 638 ha, dont 76 % se trouve dans les municipalités de Neuville, Pont-Rouge, Saint-Alban et Saint-Ubalde. Entre 2004 et 2010, il y a eu une perte de 13 entreprises, mais la superficie cultivée est relativement stable.

Des 25 fermes qui déclaraient produire des **fruits** en 2010, 13 en tiraient leur principal revenu. Trois municipalités abritent 69 % de ces fermes : Neuville (5), Pont-Rouge (2) et Saint-Alban (2). La superficie allouée à cette culture était de 90 ha. Plus de 70 % de ces superficies sont situées dans les villes de Neuville et Pont-Rouge.



L'horticulture et la culture en serre

Des cinq fermes qui déclaraient œuvrer en **horticulture ornementale** en 2010, quatre en tiraient leur principal revenu. Elles sont situées à Deschambault-Grondines, Pont-Rouge, Saint-Basile et Saint-Marc-des-Carrières. La superficie allouée à cette culture était de 240 ha. Même si le nombre de fermes est relativement stable depuis 2004, la superficie en culture s'est accrue de 38 ha.

Des dix fermes qui déclaraient réaliser de la **culture en serre** en 2010, sept en tiraient leur principal revenu. Quatre sont situées à Neuville. La superficie allouée à cette culture était de 4 ha. Depuis 2004, ce secteur de production est relativement stable.



Le portrait de la production acéricole est présenté à la section 2.5

2.2.2 Superficie cultivée des municipalités les plus importantes

Le tableau 14 présente la superficie cultivée des cinq municipalités les plus importantes en termes de superficies cultivées en productions végétales.

Tableau 14 Superficie (ha) des cinq municipalités les plus importantes de la MRC en termes de productions végétales, 2010

Municipalité	Superficie totale cultivée	Céréales Protéagineux	Fourrage Pâturage	Légumes	Fruits	Horticulture ornementale champ	Horticulture ornementale conteneur	Serres	Acériculture
Saint-Ubalde	4 816,0	1 373	1 302	635	2				1 504
Pont-Rouge	4 497,1	1 130	1 993	829	47	217	6	0,1	275
Saint-Alban	3 561,0	1 333	1 009	372	6				841
Deschambault-Grondines	3 413,2	929	2 417	30	4			0,2	33
Saint-Casimir	3 336,0	1 621	1 573	138					4

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre de fermes basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

La superficie en **grandes cultures** (céréales, protéagineuses, fourrage) compte pour au moins 51 % de la superficie totale cultivée dans la MRC. Pour les municipalités de Saint-Casimir et Deschambault-Grondines, elle représente respectivement 95 % et 98 % des superficies cultivées sur leur territoire.

Avec 1 034 ha en pommes de terre, les municipalités de Pont-Rouge, Saint-Ubalde, Saint-Léonard-de-Portneuf et Saint-Raymond réalisaient près de 30 % des ensemencements du territoire de la Capitale-Nationale (3 730 ha) en 2014.¹³ Cette donnée ne comptabilise pas les superficies cultivées sur le territoire de Portneuf par les entreprises dont le siège social est à l'extérieur de la MRC.

Les municipalités de Saint-Alban et de Saint-Ubalde présentent les superficies en **érablière** les plus importantes par rapport à la superficie totale cultivée sur leur territoire avec 23 % et 31 % respectivement.

Six municipalités cumulent 92 % des superficies en **légumes** : Neuville (181 ha), Pont-Rouge (829 ha), Saint-Alban (372 ha), Saint-Casimir (138 ha), Saint-Raymond (271 ha) et Saint-Ubalde (635 ha).

2.2.3 Productions végétales non traditionnelles

Plusieurs types de productions végétales sont présents sur le territoire de la MRC de Portneuf. On peut remarquer la grande diversité des différents types de productions végétales moins traditionnels, notamment :

- Gazon : moins de 5 entreprises exploitent 217,36 ha;
- Bleuets nains : moins de 5 entreprises exploitent 21,96 ha;



Credit photo : Pierre Joosten

¹³ Source : Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec

- Arbres de Noël : moins de 5 entreprises exploitent 13,74 ha;
- Fines herbes : 7 entreprises exploitent 12,62 ha;
- Chanvre : moins de 5 entreprises exploitent 8,1 ha;
- Framboises conventionnelles : 13 entreprises exploitent 7,4 ha;
- Vignes : moins de 5 entreprises exploitent 1,9 ha;
- Persil : moins de 5 entreprises exploitent 2,11 ha.



FAITS SAILLANTS : LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

- Les municipalités de Pont-Rouge, Saint-Ubalde, Saint-Léonard-de-Portneuf et Saint-Raymond réalisaient près de 30 % des ensemencements en pommes de terre de la Capitale-Nationale en 2014.
- La superficie en grandes cultures (céréales, protéagineuses, fourrage) représente 51 % de la superficie totale cultivée dans la MRC.
- Les municipalités de Saint-Casimir et Deschambault-Grondines présentent les plus importantes proportions de superficies cultivées en grandes cultures.
- Les municipalités de Saint-Alban et de Saint-Ubalde présentent les superficies en érablière les plus importantes par rapport à la superficie totale cultivée sur leur territoire.
- Six municipalités cumulent 92 % des superficies en légumes : Neuville, Pont-Rouge, Saint-Alban, Saint-Casimir, Saint-Raymond et Saint-Ubalde.
- Le territoire agricole de Portneuf possède une grande diversité de productions végétales dites non traditionnelles (gazon, bleuets nains, arbres de Noël, fines herbes, chanvre, etc.).

2.3 Les productions animales

2.3.1 Types de productions animales

Le tableau 15 présente un portrait des productions animales dans la MRC de Portneuf et la tendance 2004-2010.

Tableau 15 Portrait des productions animales

Production	Fermes déclarées 2010	Fermes 1 ^{er} revenu 2010	Unités animales (UA)	Tendances 2004-2010 (nombre de fermes)	Tendances 2004-2010 (UA)
Bovins laitiers	152	146	11 365	- 48	- 2 709
Bovins de boucherie	84	63	3 492	- 6	- 467
Porcs	11	9	3 888	+ 2	- 1 496
Volailles	12	0	457	- 3	+ 52
Chevaux	16 ²	9	276	+ 3	+ 71
Ovins	11	9	416	+ 1	- 58
Autres	20	13	265	N/A ¹	N/A ¹
MRC de Portneuf	306	249	20 159		
Capitale-Nationale	636				

1) La catégorie « autres » renferme des données non cohérentes qui ne peuvent être interprétées.

2) Il est probable qu'il y ait davantage de fermes équinées car plusieurs ne sont pas enregistrées au MAPAQ, notamment les pensions pour chevaux.

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre de fermes basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM)

Production laitière

Des 152 entreprises déclarant œuvrer en **production laitière** en 2010, 146 en tiraient leur principal revenu. Les fermes laitières sont réparties dans toutes les municipalités de la MRC de Portneuf. Cette production représente 50 % de toutes les fermes en production animale et 56 % de l'ensemble des unités animales du territoire de la MRC. Cinq municipalités cumulent plus de 1 000 unités animales et représentent 60 % des unités animales de la MRC : Cap-Santé (1 011 UA), Deschambault-Grondines (1 068 UA), Pont-Rouge (1 579 UA), Saint-Basile (2 051 UA) et Saint-Casimir (1 077 UA). Selon les données du MAPAQ, pour la période de 2004 à 2010, il y a eu une perte de 48 fermes laitières et de 2 709 unités animales.



Bien entendu, par rapport à ces données, il importe de tenir compte du contexte socioéconomique actuel. Malgré le fait que la production laitière soit une des productions les plus sûres dans le modèle agricole québécois, il n'en demeure pas moins que le démarrage dans ce secteur se révèle particulièrement onéreux, principalement à cause de la valeur du quota (25 000 \$ par kg de matière grasse). La consommation du lait a beaucoup évolué dans les dernières années. Le lait étant moins prisé qu'auparavant, nous pouvons néanmoins noter une augmentation de la consommation des produits transformés tels que le yogourt et les fromages, ce qui permet de maintenir le secteur largement à flot. Toutefois, il faudra demeurer vigilant dans les prochaines années suite à la ratification du traité de libre-échange trans-pacifique. Il est encore trop tôt pour connaître les effets que ce traité aura sur notre production laitière.

Production de bovins de boucherie

Sur les 84 entreprises qui déclaraient produire des **bovins de boucherie** en 2010, 63 en tiraient leur principal revenu. Cette production représente 27 % de toutes les fermes en production animale et 17 % de l'ensemble des unités animales du territoire de la MRC. Les fermes de bovins de boucherie sont réparties dans toutes les municipalités de la MRC de Portneuf. Près de 60 % des unités animales sont répertoriées dans cinq municipalités : Deschambault-Grondines (501 UA), Pont-Rouge (571 UA), Saint-Basile (330 UA), Saint-Gilbert (291 UA) et Saint-Léonard-de-Portneuf (299 UA). Depuis 2004, il y a eu une perte de 6 entreprises et de 467 unités animales.



Crédit photo : Pascal Cothet, coll. Culture de Saveurs

Production porcine

Sur 11 entreprises qui déclaraient œuvrer en **production porcine** en 2010, 9 en tiraient leur principal revenu. Ces entreprises sont réparties dans 7 municipalités. Plus de 60 % des unités animales sont répertoriées dans 3 municipalités : Pont-Rouge (743 UA), Sainte-Christine-d'Auvergne (620 UA) et Saint-Ubalde (1 012 UA). Depuis 2004, il y a eu une perte de 2 entreprises et de 1 496 unités animales.

Production de volailles

La **production de volailles** est moins présente dans la MRC de Portneuf. Sur 12 entreprises qui déclaraient cette production en 2010, aucune n'en tirait son principal revenu. Ces entreprises sont réparties dans 5 municipalités. En 2010, les 4 entreprises situées à Saint-Raymond cumulaient plus de 85 % des unités animales (394 UA ou 98 500 poulets à griller).



Crédit photo : Pascal Cothet, coll. Culture de Saveurs

Élevage de chevaux

Sur 16 entreprises qui déclaraient faire l'**élevage de chevaux** en 2010, 9 en tiraient leur principal revenu. Ces fermes sont réparties dans 8 municipalités. Dans le cas de l'élevage équin, 56 % des unités animales sont réparties dans 6 municipalités. Saint-Basile cumule à elle seule 20 % des unités animales à l'intérieur d'une entreprise. Depuis 2004, ce secteur de production est en croissance.



Crédit photo : Patri-Arch

Production ovine

Sur 11 entreprises qui déclaraient œuvrer en **production ovine** en 2010, 9 en tiraient leur principal revenu. Bien que ces fermes soient réparties dans 7 municipalités, plus de 85 % des unités animales sont réparties entre Deschambault-Grondines, Saint-Alban, Saint-Raymond et Saint-Ubalde. Depuis 2004, cette production est relativement stable.



Crédit photo : Pascal Cothet, coll. Culture de Saveurs

2.3.2 Autres productions animales

Comme présenté dans le tableau 16, une grande variété d'autres types de productions animales moins traditionnels est présente sur le territoire de la MRC de Portneuf. Outre la catégorie des chèvres laitières qui compte 10 entreprises agricoles, toutes les autres catégories de productions animales comptent 5 entreprises et moins.



Crédit photo : Ruralys

Tableau 16 Autres productions animales

Type de production	Nombre de fermes
Ruches	Moins de 5
Truites d'ensemencement	Moins de 5
Bisons pour la viande	Moins de 5
Cerfs rouges	Moins de 5
Cheval miniature	Moins de 5
Poney	Moins de 5
Lapins	Moins de 5
Wapitis	Moins de 5
Lapines de reproduction	Moins de 5
Lapins de boucherie	Moins de 5
Chèvres de boucherie	Moins de 5
Chèvres laitières	10
Chevreaux laitiers à l'engraissement	5
Dindes sauvages	Moins de 5
Canards	Moins de 5
Faisans	Moins de 5
Oies	Moins de 5
Pintades	Moins de 5

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre de fermes basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM).

FAITS SAILLANTS : LES PRODUCTIONS ANIMALES

- La production laitière représente 50 % de toutes les fermes en production animale et 56 % de l'ensemble des unités animales du territoire de la MRC.
- Selon les données du MAPAQ, pour la période de 2004 à 2010, Portneuf a perdu 48 fermes laitières.
- La production de bovins de boucherie représente 27 % de toutes les fermes en production animale et 17 % de l'ensemble des unités animales du territoire de la MRC.

2.4 L'agriculture biologique

Selon la Fédération d'agriculture biologique du Québec, la province compte 1 716 entreprises biologiques qui cultivent 52 697 ha.

Comme présenté dans le tableau 17, la MRC de Portneuf compte 30 entreprises biologiques certifiées, ce qui représente plus du tiers des entreprises biologiques certifiées du territoire de la Capitale-Nationale. La MRC est très bien représentée dans les secteurs acéricoles, laitiers ainsi que dans le secteur des plantes médicinales. Toutefois, parmi les 36 entreprises agricoles de la MRC qui déclarent les



Crédit photo : Pascal Cothet, coll. Culture de Saveurs

productions horticoles (fruits et légumes) comme premier revenu, seulement 4 entreprises sont certifiées biologiques.

Tableau 17 Entreprises agricoles biologiques certifiées

Production	Québec	Capitale-Nationale	MRC de Portneuf
Horticulture (2011)	637	43	4
Viande	199	8	1
Grain	321	11	5
Lait (2013)	114	5	5
Acériculture : sirop en vrac (2012)	371	10	10
Plantes médicinales, plantes aromatiques, huiles essentielles (2013)	74	3	3
TOTAL	1 716	85	30

Références : Sites Internet *Produitsbioquebec.info* et *Portailbioquebec.info*

Les municipalités de Deschambault-Grondines, Saint-Alban et Saint-Ubalde accueillent les deux tiers des entreprises biologiques certifiées de la MRC de Portneuf. Le secteur acéricole, particulièrement présent dans la municipalité de Saint-Ubalde, représente le tiers des entreprises biologiques de la MRC.

Tableau 18 Entreprises biologiques certifiées dans la MRC de Portneuf

MUNICIPALITÉ	Horticole	Viande	Lait	Fromage	Grain	Plantes*	Huiles essentielles	Sirop d'érable	TOTAL
Deschambault-Grondines	1		2	1		1	1		6
Donnacoona	1				1				2
Neuville			1		1				2
Portneuf			1		1				2
Saint-Alban	1	1			2	1		2	7
Saint-Gilbert			1		1				2
Saint-Raymond								1	1
Saint-Thuribe								2	2
Saint-Ubalde	1							5	6
MRC de Portneuf	4	1	5	1	6	2	1	10	30

* Plantes médicinales, aromatiques et fines herbes

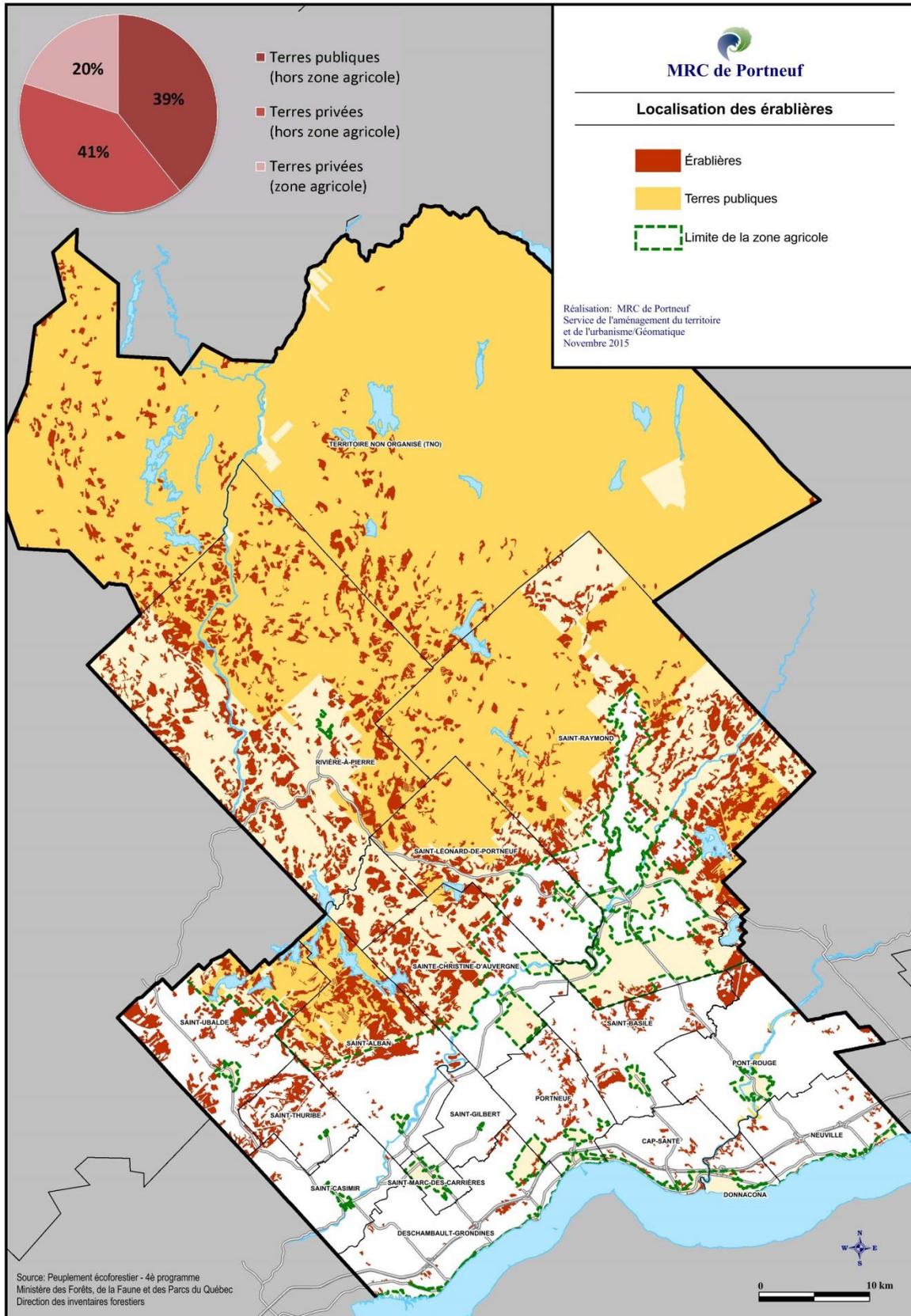
Références : Sites Internet *Produitsbioquebec.info* et *Portailbioquebec.info*

2.5 L'acériculture

2.5.1 Localisation des érablières

La carte 15 illustre la répartition des érablières sur le territoire de la MRC de Portneuf.

Carte 15 – Localisation des érabières



La MRC de Portneuf compte plusieurs érablières localisées pour la plupart à l'extérieur de la zone agricole permanente. Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf intervient en matière de protection des peuplements d'érablières par des normes relatives aux coupes forestières inscrites au document complémentaire¹⁴.



2.5.2 La production acéricole

La MRC compte 450 producteurs de sirop d'érable, pour des revenus à la ferme de 9 M\$ (CLD de Portneuf, 2010). Selon l'Agence des forêts privées de Québec (AFPQ), la grande région de Portneuf comptait en 2012 un peu plus d'un million d'entailles, dont 862 854 en forêt privée, soit la majorité des entailles de la région de la Capitale-Nationale¹⁵. Selon la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, pour la région Québec-Rive-Nord dont les membres sont principalement situés dans la MRC de Portneuf, la densité des érablières sur terres privées est en moyenne de 290 entailles par hectare et de 204 entailles par hectare en terres publiques, pour une moyenne globale de 234 entailles par hectare.



Tableau 19 Portrait de la production acéricole

Production	Fermes déclarées ¹	Fermes 1 ^{er} revenu	Superficie en culture (ha)	Tendances 2004-2010 (nombre de fermes)	Tendances 2004-2010 (ha)
Acériculture	1 031	67	5 305	+ 2	- 30
MRC de Portneuf	452	174	56 999	+ 3	+ 5 933

1) On peut présumer qu'il y a un nombre supérieur de fermes acéricoles, car il est probable que plusieurs d'entre elles ne soient pas enregistrées au MAPAQ.

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre de fermes basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV)

¹⁴ Schéma d'aménagement et de développement, MRC de Portneuf, chapitre 3 : Les politiques particulières d'aménagement : les grandes orientations, 52 p.

¹⁵ CLD de Portneuf, 2010. Profil socio-économique de la MRC de Portneuf. 57 p.

Selon les données du MAPAQ, 103 fermes, soit 24 % de toutes les fermes de la MRC, déclaraient exploiter des érablières en 2010. Pour 67 fermes, l'acériculture représentait le revenu principal. Trois municipalités abritent 61 % des producteurs acéricoles : Saint-Ubalde (23), Saint-Alban (10) et Saint-Raymond (8).

2.5.3 Dépérissement des érablières

Un des principaux problèmes associés au potentiel acéricole de la région concerne le dépérissement des érablières, dont les signes sont la perte de feuillage et l'ouverture du couvert¹⁶. L'érosion des terres et l'appauvrissement de la fertilité des sols forestiers entraînent un phénomène de dépérissement des érablières sur le territoire de la MRC et dans l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale. Les érables de la MRC sont déjà victimes de ce dépérissement, puisque d'après le PPMV (2014), les volumes d'érables ont diminué entre 1999 et 2002 (- 7,6 %), ceci dans l'ensemble des petites propriétés privées.

2.5.4 Potentiel acéricole

Malgré le dépérissement des érablières, le potentiel de développement de l'acériculture de la région est présent et doit être mis en valeur. Ce potentiel acéricole a été mesuré (PPMV, 2014) et évalué pour la région de Québec à partir d'une méthode cartographique. Trois termes permettent de qualifier le potentiel acéricole :

- Le potentiel « entaillable » s'adresse aux érablières de qualité prêtes à la production;
- Le potentiel « en extension » s'applique aux érablières exploitables en extension avec des érablières de qualité;
- Le potentiel « avenir » est utilisé pour des érablières qui pourraient devenir intéressantes moyennant des travaux d'aménagement ou d'ici une période de 10 à 30 ans.

Le potentiel acéricole pour la MRC de Portneuf est présenté au tableau 20.

Tableau 20 Potentiel acéricole

Potentiel	Portneuf (ha)	Capitale-Nationale (ha)
Potentiel entaillable	15 348	36 278
Extension	4 084	7 844
Avenir	2 919	5 248
Total	22 351	49 369

Source : Adapté du PPMV, 2014

La MRC de Portneuf possède le plus fort potentiel acéricole de la région de la Capitale-Nationale. À elle seule, elle compte 45 % de ce potentiel et 42 % du potentiel entaillable. Les propriétaires d'érablières en zone agricole ont tout intérêt à exploiter ce fort potentiel, d'autant plus que selon la carte 15, plusieurs érablières sont situées en zone agricole reconnue.

Il faut noter que les propriétaires d'érablières en zone agricole sont soumis à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* qui les oblige, sauf pour les opérations sylvicoles de

¹⁶ www.lacoop.coop/coopereur/articles/2013/02/p52.asp et www.mern.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/recherche/duchesne-louis/nat-can-130-1-56-59.pdf

sélection ou d'éclaircie, à obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour des opérations forestières intenses ou susceptibles de menacer la vocation sucrière de leurs érablières.

Finalement, le Club d'encadrement technique acéricole de Portneuf (CETA) œuvre comme organisme de soutien et d'information auprès des producteurs acéricoles.

2.5.5 Organisation de la mise en marché

La mise en marché des produits acéricoles est chapeauté par un plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits acéricoles, alimentaires et de la pêche*. En 2011, les revenus nets des producteurs acéricoles de l'ensemble de la région du Québec s'élevaient à 177,8 M\$ (PPMV, 2014), tandis que le prix pondéré¹⁷ du sirop d'érable entre 2004 et 2011 est passé de 2,14 \$/livre à 2,78 \$/livre. La valeur totale des exportations de sirop d'érable était de 242,1 M\$ en 2012, comparativement à 154,1 M\$ en 2004.

FAITS SAILLANTS : L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'ACÉRICULTURE

- La MRC de Portneuf compte plus du tiers des entreprises biologiques certifiées du territoire de la Capitale-Nationale. Les municipalités de Deschambault-Grondines, Saint-Alban et Saint-Ubalde accueillent les deux tiers des entreprises biologiques certifiées de la MRC de Portneuf.
- La MRC de Portneuf compte plusieurs érablières localisées pour la plupart à l'extérieur de la zone agricole permanente.
- Selon l'Agence des forêts privées de Québec (AFPQ), la grande région de Portneuf comptait en 2012 un peu plus d'un million d'entailles, dont 862 854 en forêt privée, soit la majorité des entailles de la région de la Capitale-Nationale.
- La MRC de Portneuf possède le plus fort potentiel acéricole de la région de la Capitale-Nationale. À elle seule, elle compte 45 % de ce potentiel et 42 % du potentiel entaillable.

2.6 La location des terres agricoles

Selon les données du MAPAQ de 2010, 30,7 % des terres agricoles exploitées de la MRC de Portneuf sont louées par un exploitant, ce qui représente un total de 17 479 ha. Ce taux de location a quelque peu augmenté, étant de 28 % en 2004, puis de 30 % en 2007. Au sein de la MRC, certaines municipalités sont plus touchées par ce phénomène que d'autres. Ainsi, Donnacona a le plus fort taux de location de la MRC, soit 68 % en 2010. À l'opposé, Saint-Raymond possède le plus faible taux de location, soit 11 % en 2010. Il n'y a pas de tendance commune pour les municipalités de la MRC de Portneuf. Le taux de location varie grandement entre municipalité et dans le temps, et ce, tant à la baisse qu'à la hausse.

Tableau 21 Pourcentage des terres en culture en location, 2010

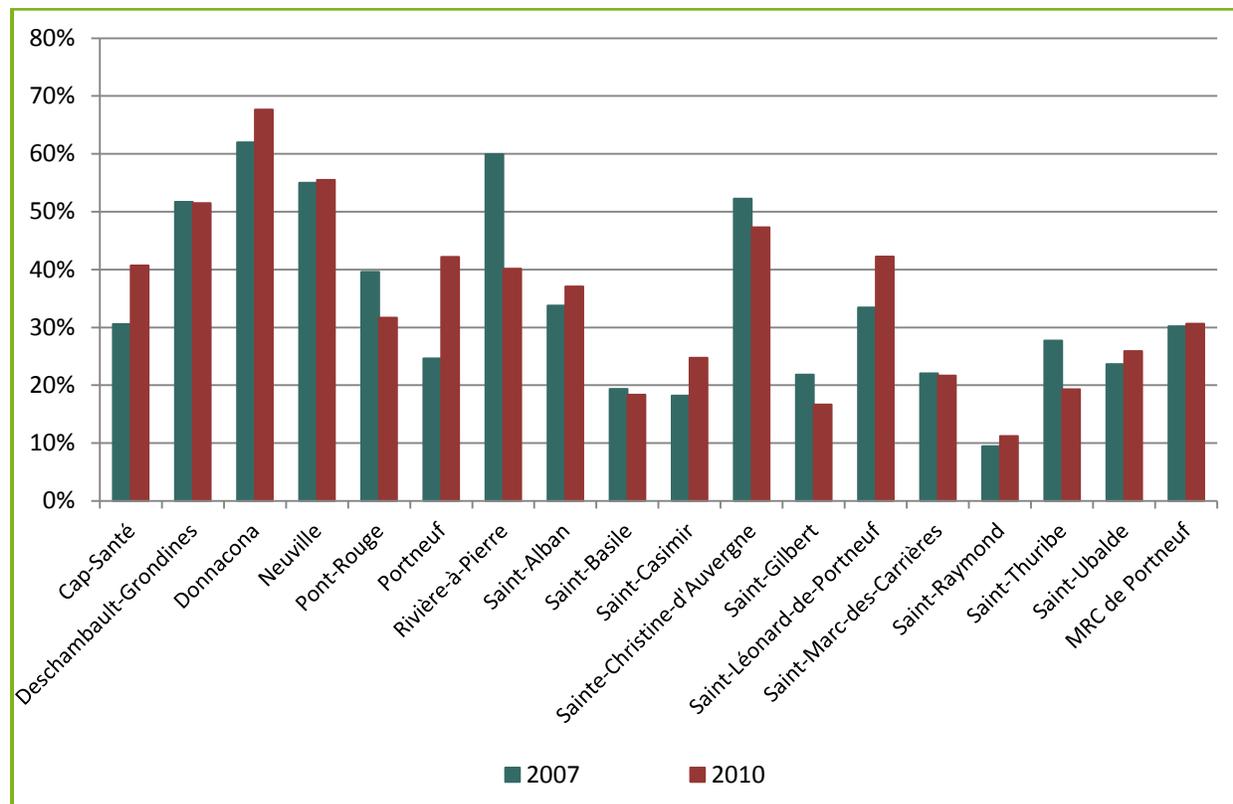
Lieu	%
Province de Québec	31
Capitale-Nationale	33
MRC de Portneuf	31

Source : MAPAQ

¹⁷ Le prix pondéré correspond au prix qui pondère les variations de prix liées à la différence de qualité du sirop.

La figure 4 illustre l'évolution du pourcentage de terres louées au sein des municipalités de la MRC de Portneuf en 2007 et 2010.

Figure 4 Pourcentage des terres louées par municipalité en 2007 et 2010



Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre de fermes basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

2.7 Les revenus et capitaux agricoles

Entre 2004 et 2010, les revenus totaux des fermes de Portneuf ont diminué de 6 %, soit l'équivalent de 8 810 372 \$, ce qui correspond sommairement à la diminution du nombre de fermes (5 %) durant la même période. En 2010, la ville de Portneuf montrait les revenus les plus importants, regroupant à eux seuls l'équivalent de 22,5 % des revenus totaux des fermes de la MRC. En 2004, il s'agissait de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne qui regroupait à elle seule 29,7 % des revenus des fermes de la MRC. Les fermes de cette dernière municipalité ont connu, entre 2004 et 2010, une diminution de 21,7 % de leurs revenus. En dépit de ces variations, en 2010, ces deux mêmes municipalités présentaient les revenus moyens les plus élevés, soit 2 057 932 \$ à Portneuf et 1 884 502 \$ à Sainte-Christine-d'Auvergne.

À l'opposé, les revenus annuels moyens par ferme les plus faibles se situaient dans la ville de Donnacona (71 529 \$). Par ailleurs, les revenus moyens par ferme dans l'ensemble de la MRC étaient de 325 537 \$ en 2004 et de 322 431 \$ en 2010.

Les données par type de production montrent un déplacement des revenus des productions animales vers les revenus des productions végétales entre 2004 et 2010. En effet, alors que les revenus des

productions animales diminuaient de 24,6 %, ceux des productions végétales augmentaient de 31,6 %. La ville de Donnacona a connu le plus important déplacement puisque les revenus des productions végétales représentaient 32 % de l'ensemble des revenus agricoles de la ville en 2004 alors qu'en 2010, ils représentaient 73 % des revenus totaux. Tous types de production confondus, 50 % des fermes de Portneuf avaient un revenu annuel supérieur à 100 000 \$ en 2010.

Tableau 22 Revenus agricoles, 2010

Municipalité	Revenus (\$) totaux 2010	Revenus (\$) moyens 2010	Revenus (\$) productions animales	Revenus (\$) productions végétales
Cap-Santé	6 691 519	371 751	5 933 493	758 026
Deschambault-Grondines	7 251 927	168 649	6 531 800	720 127
Donnacona	1 001 406	71 529	265 877	735 529
Neuville	6 710 531	181 366	3 690 854	3 019 677
Pont-Rouge	18 314 817	381 559	12 418 838	5 895 979
Portneuf	30 868 975	2 057 932	1 138 595	29 730 380
Rivière-à-Pierre	2 811 346	562 269	1 813 915	997 431
Saint-Alban	5 155 781	171 859	2 514 575	2 641 206
Saint-Basile	9 301 533	211 398	7 969 956	1 331 576
Saint-Casimir	7 785 283	299 434	4 525 031	3 260 252
Sainte-Christine-d'Auvergne	9 422 511	1 884 502	9 240 384	182 127
Saint-Gilbert	2 087 986	130 499	1 975 668	112 318
Saint-Léonard-de-Portneuf	2 351 616	156 774	1 748 738	602 878
Saint-Marc-des-Carières	1 623 300	162 330	1 396 539	226 761
Saint-Raymond	6 306 021	203 420	4 703 246	1 602 775
Saint-Thuribe	4 619 240	219 964	4 048 884	570 356
Saint-Ubalde	15 052 022	313 584	3 988 834	11 063 188
MRC de Portneuf	137 355 812	322 431	73 905 227	63 450 585

Source : Enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ, basé sur le NIM

Mise en garde : les revenus des entreprises ayant leur siège social sur le territoire d'une municipalité ne sont pas nécessairement réalisés dans ladite municipalité, ce qui fait en sorte que les données apparaissant au tableau 22 ne traduisent pas la réalité dans l'ensemble des municipalités. Certaines grosses entreprises influencent les revenus totaux enregistrés dans une municipalité, comme c'est le cas pour les entreprises Savoura à Portneuf ou Dolbec à Saint-Ubalde.

2.8 Valeur foncière et fiscalité

Le fardeau fiscal des agriculteurs et forestiers peut avoir un impact négatif sur leur capacité d'exploiter convenablement leur établissement agricole. Depuis 2007, les municipalités peuvent utiliser un taux de taxation des immeubles agricoles distinct du taux résidentiel afin d'assurer une équité fiscale pour l'ensemble de leurs citoyens.

Il faut noter qu'au cours des dernières années, les valeurs foncières des propriétés agricoles et forestières ont souvent connu une progression plus rapide que celle des valeurs moyennes. Sur

plusieurs territoires, cela a mené à un phénomène de transfert du fardeau fiscal vers ces catégories de propriétaires. Selon des données du MAMROT, les propriétaires agricoles dans 8 des 18 municipalités de la MRC ont subi un transfert du fardeau fiscal par l'entremise de la taxation municipale. Ces progressions étant souvent sans concordance avec la valeur productive et la capacité de produire des revenus nets de ces territoires, il s'ensuit une forte insatisfaction des producteurs agricoles et forestiers.

Le tableau suivant démontre l'ampleur de l'augmentation de la valeur foncière agricole comparativement avec la valeur foncière résidentielle dans huit municipalités de la MRC.

Tableau 23 Liste des municipalités ayant connu un transfert du fardeau fiscal

Municipalité	Année de dépôt du dernier rôle d'évaluation triennal	Croissance résidentielle	Croissance agricole
Sainte-Christine-d'Auvergne	2013	26 %	28 %
Saint-Gilbert	2014	31 %	33 %
Rivière-à-Pierre	2013	47 %	50 %
Saint-Alban	2012	45 %	49 %
Cap-Santé	2012	36 %	48 %
Saint-Raymond	2012	38 %	52 %
Deschambault-Grondines	2012	31 %	51 %
Saint-Marc-des-Carières	2014	26 %	72 %

Source : Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord, 2014.

FAITS SAILLANTS : LA LOCATION DES TERRES ET LES REVENUS AGRICOLES

- Selon les données du MAPAQ de 2010, près du tiers (30,7 %) des terres agricoles exploitées de la MRC de Portneuf sont louées par un exploitant.
- Les données sur les revenus agricoles par type de production montrent un déplacement des revenus des productions animales vers les revenus des productions végétales entre 2004 et 2010. En effet, alors que les revenus des productions animales diminuaient de 24,6 %, ceux des productions végétales augmentaient de 31,6 %.

3. AUTRES ASPECTS SOCIOÉCONOMIQUES LIÉS À L'AGRICULTURE

3.1 La transformation agroalimentaire

La MRC de Portneuf étant en grande partie agricole, une table de concertation agroalimentaire a été créée pour soutenir le développement du secteur agroalimentaire ainsi que faire la promotion et la mise en marché des produits agroalimentaires de Portneuf.

En 2007, le territoire de la MRC comptait 51 fermes réalisant des activités de transformation agroalimentaire, tandis qu'en 2010, on en dénombrait 43¹⁸. Les principaux produits transformés sont le

¹⁸ MAPAQ, 2014.

lait, la pomme de terre, la viande et le sirop d'érable. Des initiatives importantes en matière de transformation agroalimentaire ont été réalisées, telles que la Coopérative de solidarité de transformation des viandes de Portneuf.

3.2 La distribution, la commercialisation et la mise en marché

Les produits alimentaires frais et transformés parviennent aux consommateurs par une chaîne d'approvisionnement plus ou moins longue et sophistiquée. Par exemple, certains aliments frais vont du producteur agricole aux consommateurs, sans autres intermédiaires. On qualifie ce type de distribution de « marché de proximité ».

Une tendance à la consommation de l'agriculture locale est discernable au Québec. Celle-ci provient d'une combinaison de facteurs socioéconomiques. D'une part, on dénote un désir de stimuler l'économie locale tout en diminuant les frais pour le consommateur. Ce désir est associé entre autres aux coûts du transport. D'un autre côté, dans un souci grandissant de santé, la consommation de produits locaux offre une valeur nutritive supérieure grâce à sa fraîcheur et à la diminution des émanations de GES, normalement associé au transport des marchandises. D'autres produits subissent une ou plusieurs transformations puis passent par un réseau de distribution (grossistes et détaillants, restaurants, etc.) avant d'être vendus aux consommateurs. Il s'agit alors d'un modèle de distribution conventionnel.

3.2.1 Circuits conventionnels

La MRC de Portneuf compte plusieurs lieux de distribution conventionnelle composés d'épiceries, de boucheries, de magasins de fruits et légumes, de boulangeries, de dépanneurs et de fromageries. La MRC ne dispose pas de données exhaustives sur le nombre et la répartition des commerces de détail en alimentation sur le territoire. Il serait intéressant de connaître l'état de la situation en cette matière dans le cadre de la mise en œuvre du PDZA.

3.2.2 Marché de proximité

La vente de produits agricoles directement à la ferme était autrefois le principal mode de commercialisation. Au fil du temps, il a été supplanté par l'arrivée des grandes chaînes d'alimentation. Avec la montée des coûts de transport et l'intérêt croissant des consommateurs pour les produits locaux, les marchés de proximité connaissent un regain de popularité et prennent de nouvelles formes.

Les marchés publics

La MRC de Portneuf compte deux marchés publics. Il s'agit du Marché public de Deschambault qui a lieu tous les samedis de l'été, ainsi que du Marché public de Saint-Raymond, qui a débuté ses activités à l'été 2015, pendant quatre dimanches au courant de l'été. Les marchés publics ont pour mission de réunir les producteurs, agrotransformateurs et transformateurs, majoritairement artisanaux, de la MRC de Portneuf et des environs. Le Marché public de Deschambault compte 25 participants, dont une douzaine sont permanents. Le Marché public de Saint-Raymond comptait pour sa part une quinzaine de participants pour sa première année d'ouverture.

Fondé en 2007 sous l'impulsion d'un groupe de producteurs et de transformateurs agroalimentaires, le Marché public de Deschambault est, depuis, considéré comme l'une des grandes réussites en milieu rural par l'Association des Marchés publics du Québec. Bon an, mal an, entre 200 et 400 personnes y vont faire leur marché chaque samedi, du début du mois de juillet jusqu'à la fin septembre. À chaque année, le Marché public de Deschambault développe de nouveaux concepts pour fidéliser sa clientèle (par exemple, la Cantine du Marché où l'on cuisine à partir des produits qui sont en vente ou encore les prix Coups de cœur du public à chaque automne). Réalisé dans le cadre d'un projet pilote à l'été 2015, le Marché public de Saint-Raymond a suscité beaucoup d'engouement, tant au niveau de l'animation du milieu que des ventes réalisées pour les producteurs participants.



Crédit photo : Mathieu Lamarre

Pour le consommateur et le producteur, le marché public devient un lieu d'échanges social et économique. Sans s'en rendre compte, les deux partis reproduisent les gestes séculaires qui tissent une communauté. Les liens qui se créent permettent à l'un comme à l'autre de se connaître davantage : les attentes du consommateur, ce qui l'intéresse tout comme, pour ce dernier, une compréhension accrue des aléas de la production agroalimentaire. À n'en pas douter, ce lien primordial explique, en partie du moins, le succès des marchés publics de la ville de Québec, tels que ceux de Limoilou, Saint-Sauveur, Sainte-Foy et du Vieux Port. Plusieurs entreprises portneuvoises profitent déjà de ces marchés pour rencontrer la clientèle urbaine.

Les kiosques à la ferme

Bon nombre de producteurs maraîchers privilégient la vente directe à la ferme. À Neuville, c'est même devenu une marque de commerce avec sa « route des kiosques » le long du Chemin du Roy (la route 138). À chaque été, bon nombre de gens, touristes et habitants, y déferlent pour s'approvisionner en maïs sucré et autres fruits et légumes. C'est définitivement dans cette ville que se trouve la plus grande concentration de kiosques. Certaines entreprises ont même développé des marchés qui dépassent la vente de leur propre production ou qui vendent des produits autres que fruits et légumes frais. Que l'on pense à la Ferme Langlois et fils (Neuville) qui offre une variété étonnante de produits transformés à partir des récoltes de la ferme; à la Fromagerie des Grondines où l'on retrouve une diversité de fromages artisans du Québec et d'autres produits du terroir; à la ferme Plumes et Légumes qui offre, outre les fruits de sa récolte, canards, oies et autres volailles. Ce ne sont là que quelques exemples qui montrent bien tout le potentiel que l'on retrouve dans Portneuf en termes de produits fermiers.



Crédit photo : Pascal Cochet, coll. Culture de Saveurs

Le tableau suivant illustre la répartition et l'évolution des kiosques à la ferme sur le territoire de la MRC de Portneuf.

Tableau 24 Répartition des kiosques à la ferme par municipalité dans la MRC de Portneuf

Municipalité	Kiosque à la ferme	
	2007	2010
Cap-Santé	0	2
Deschambault-Grondines	5	5
Donnacona	7	6
Neuveville	13	16
Pont-Rouge	5	9
Portneuf	1	1
Rivière-à-Pierre	0	0
Saint-Alban	4	6
Saint-Basile	1	4
Saint-Casimir	0	0
Sainte-Christine-d'Auvergne	0	0
Saint-Gilbert	1	2
Saint-Léonard-de-Portneuf	0	0
Saint-Marc-des-Carières	1	1
Saint-Raymond	1	2
Saint-Thuribe	0	0
Saint-Ubalde	1	7
MRC de Portneuf	40	61

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre de fermes basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM).

Les paniers

Depuis quelques années, un nouveau marché de proximité s'est développé, connu sous le nom de paniers. Il prend habituellement deux formes : vente livrée par la ferme dans des points de livraison précis ou vente par correspondance par le biais d'Internet.

Démarche initiée par Équiterre, le « Fermier de famille » est une stratégie de vente et distribution qui ne cesse de prendre de l'ampleur. La procédure est fort simple : le consommateur s'abonne auprès d'un producteur pour la saison estivale; ce dernier fournit à chaque semaine un panier de légumes frais en fonction des récoltes. Cette façon de faire a deux avantages principaux : l'abonnement est généralement payable à l'avance, ce qui permet au producteur d'obtenir un fonds de roulement dès le début de la saison. Le deuxième avantage



Crédit photo : Pierre Joosten

est éducatif. En effet, le consommateur découvre la saisonnalité des légumes et en apprend davantage sur les aléas de la production maraîchère (si la saison est mauvaise, par exemple, le panier reçu est en conséquence). Les entreprises Terra Sativa (Saint-Alban), Plumes et Légumes (Saint-Ubalde) et Clément Roy (Donnacona) offrent ce service via Équiterre.

Toutefois, le modèle a fait école. Ainsi, des entreprises qui ne sont pas certifiées biologiques et qui ne sont pas membres d'Équiterre utilisent le concept des livraisons de paniers pour écouler une partie de leurs réserves. Citons par exemple L'Arc-en-Ciel du Paradis (Cap-Santé) ou Liliacées et Compagnie (Saint-Thuribe) qui, au début de la saison, sollicitent des abonnements à la livraison de paniers avec beaucoup de succès.

Un autre modèle de circuit court qui a fait ses preuves est celui des marchés virtuels. Le Marché de proximité de Québec (www.marchequbec.org) est une plateforme virtuelle à partir de laquelle les abonnés peuvent commander des produits agroalimentaires qui leur sont livrés à date fixe. Situé en plein cœur de la ville de Québec (dans le quartier Montcalm), le point de chute permet à des entreprises telles que la Fromagerie des Grondines (Deschambault-Grondines), la Ferme Saint-Joseph (Saint-Alban) et les Jardins Atsenti Auarata (Pont-Rouge) de s'ouvrir à des marchés autrement difficiles d'accès. Une autre expérience digne d'intérêt dans le mode d'utilisation d'Internet est celle de la Ferme du Alain (Saint-Basile). Suite à la crise de la vache folle, cette entreprise bovine a revu complètement sa mise en marché en prenant des commandes pour l'achat de ses produits via une page Facebook spécifiquement dédiée à la vente. Le propriétaire, Philippe Alain, fait directement la livraison chez les clients, une approche qui permet à l'entreprise de demeurer en diapason avec sa clientèle directe.

3.2.3 Appellations

Certains producteurs et transformateurs de Portneuf se sont regroupés sous l'appellation « **Culture de Saveurs Portneuf** » qui compte un peu plus d'une vingtaine de membres, soit essentiellement des producteurs et des transformateurs. Cette image de marque se veut être une étiquette de qualité garantissant qu'il s'agit d'un produit :

- Fabriqué, cultivé ou élevé dans Portneuf;
- De grande qualité;
- Fait dans le respect des principes de développement durable;
- Typique du terroir portneuvois;
- Répondant à toutes les normes et éthiques reconnues au Québec.



L'appellation « **maïs sucré de Neuville** » est aussi très évocatrice pour un grand nombre de consommateurs dans le grand bassin de la région de Québec. C'est pour cette raison que l'Association des producteurs de maïs sucré de Neuville souhaite faire reconnaître et protéger cette appellation. Une demande a été déposée dans ce sens devant le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) dans le but d'obtenir une indication géographique protégée (IGP).

3.3 L'agrotourisme et le tourisme rural

3.3.1 Le développement de l'industrie agrotouristique au Québec et dans la Capitale-Nationale

Depuis plusieurs années, l'agrotourisme est en pleine expansion au Québec. « Le nombre d'entreprises agrotouristiques est passé de 534 en 2005 à 837 en 2012, ce qui représente environ 3 % de l'ensemble des entreprises agricoles. »¹⁹ Selon le Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec, l'agrotourisme « est une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met des productrices et des producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, leur permettant ainsi de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte. »²⁰ Le tourisme rural « ne se limite pas à la zone agricole et aux entreprises agricoles qu'elle supporte. Il peut englober des activités se déroulant dans un village telles les activités à caractère patrimonial (religieux, architectural, etc.). En général, il met en valeur les savoirs et savoir-faire issus du milieu local et propose diverses activités de nature culturelle, sportive et éducative qui témoignent de la diversité de l'environnement, de l'économie et de l'histoire de l'espace rural. »²¹ Ainsi, l'agrotourisme est une composante du tourisme rural, plus ou moins important selon les régions et l'environnement économique.

Cette activité économique connexe à l'agriculture permet une diversification des revenus et publicise le savoir-faire des agriculteurs québécois. L'engouement pour ce type d'activité est au rendez-vous et de plus en plus de Québécois et Québécoises effectuent des excursions dans le monde agricole. La création de circuits et de routes thématiques a facilité la publicité et la mise en marché de ces activités. On dénombre près de 30 circuits ou routes au Québec et près du tiers des producteurs agrotouristiques en font partie.²²



Crédit photo : Domaine des 3 Moulins

Dans la région touristique de Québec, qui comprend la MRC de Portneuf, l'agrotourisme vit un véritable développement. En 2005, on dénombrait 26 entreprises agrotouristiques dans la région, ce chiffre est passé à 61 en 2012, soit une évolution de 135 %. En comparaison, le nombre total d'entreprises

¹⁹ MAPAQ, 2012

²⁰ CRAAQ, 2002

²¹ UPA, 2013

²² Zins Beauchesnes et associées, 2006

agrotouristiques au Québec a évolué de 57 % pour la même période²³. Selon les données du MAPAQ, six fermes de la MRC de Portneuf offraient des séjours d'agrotourisme en 2010.

3.3.2 Le développement de l'industrie agrotouristique dans Portneuf

Par sa richesse agraire, sa proximité de Québec et ses infrastructures touristiques, la MRC de Portneuf dispose des atouts pour que se développe une industrie agrotouristique prospère.

Les entreprises

On dénombre déjà certaines entreprises agrotouristiques ayant une notoriété dans leur domaine dans Portneuf. Avec une production laitière importante et bien ancrée dans le paysage portneuvois, les fromageries, telles que la Fromagerie Alexis de Portneuf et la Fromagerie des Grondines, dévoilent leur savoir-faire aux touristes. Neuville et sa forte concentration de producteurs maraîchers ont créé la route des Kiosques afin de mettre à l'honneur leurs produits, dont le fameux maïs sucré. En 2010, on comptait 16 fermes possédant un kiosque dans la ville de Neuville. Cette seule ville représente 27 % de tous les kiosques présents sur le territoire de la MRC de Portneuf.



Crédit photo : Pascal Cochet, coll. Culture de Saveurs

Les événements

Neuville accueille chaque année les Fêtes Gourmandes de Neuville, événement où producteurs et artisans de la MRC et de la région exposent leurs produits et leur savoir-faire. Chaque année, la Société d'agriculture de Portneuf organise une exposition agricole permettant à tous les acteurs du domaine agricole et connexe de venir exposer leur savoir-faire dans une ambiance festive où les familles sont conviées. Cet événement permet aux agriculteurs de publiciser leur milieu auprès de la population locale.



Crédit photo : Antoine St-Pierre
©Antoine St-Pierre 2013

Finalement, une initiative des CLD de la Côte-de-Beaupré, de l'île d'Orléans, de la Jacques-Cartier, de Portneuf et de Québec, le Parcours gourmand de la région de la Capitale-Nationale, fait la promotion et met en valeur les entreprises membres associées au tourisme gourmand depuis maintenant 10 ans. La ville de Portneuf a accueilli en 2014 un événement phare du Parcours : le Festin dans le champ. Cet événement estival s'est tenu à la Fromagerie des Grondines et a permis de combiner le savoir-faire de chefs membres du Parcours Gourmand et les produits des producteurs.



Crédit photo : Manon Dumas

²³ MAPAQ, 2012

Les tableaux 25 et 26 présentent les entreprises œuvrant en agrotourisme et en tourisme rural sur le territoire de la MRC de Portneuf. Les données y apparaissant ne sont pas exhaustives.

Tableau 25 Entreprises d'agrotourisme par municipalité

Agrotourisme	Municipalité
Alpagas Portneuf	Neuville
Arc-en-Ciel du Paradis	Cap-Santé
Aux Petits Fruits du Dragon	Sainte-Christine-d'Auvergne
Domaine des 3 Moulins	Neuville
Ferme d'élevage de wapitis J.-L. Bédard inc.	Saint-Raymond
Ferme Langlois et fils (Chez Médé)	Neuville
Fraisière Faucher inc.	Pont-Rouge
Fraisière Pont-Rouge	Pont-Rouge
Ferme Aux Petits Fruits	Saint-Alban
Fromagerie des Grondines	Deschambault-Grondines
Les Cultures Picard	Saint-Alban
Plumes et légumes	Saint-Ubalde

Source : Adapté des informations, CLD de Portneuf, 2014

Tableau 26 Entreprises de tourisme gourmand par municipalité

Tourisme rural	Municipalité
Aliksir inc.	Deschambault-Grondines
Boutique Spécialité Maison Alexis de Portneuf	Saint-Raymond
Fromagerie des Grondines	Deschambault-Grondines
Julie Vachon Chocolats	Deschambault-Grondines
La Crèmerie Générale par Julie Vachon Chocolats	Deschambault-Grondines
La p'tite Brûlerie	Deschambault-Grondines
La route des kiosques	Neuville
Les Fêtes gourmandes de Neuville	Neuville
Les Jardins Atsenti Auarata	Pont-Rouge
L'exposition agricole de Portneuf	Saint-Marc-des-Carrières
Magasin Général Paré inc.	Deschambault-Grondines
Marché Public de Deschambault	Deschambault-Grondines

Source : Adapté des informations, CLD de Portneuf, 2014

3.4 La relève agricole

La relève agricole au Québec

Suivant la tendance au vieillissement de la population québécoise, de nombreux exploitants seront en âge de prendre leur retraite dans les prochaines années et devront transférer leur exploitation agricole. Trouver la relève nécessaire pour assurer la continuité et la pérennité des fermes du Québec représente un enjeu de premier ordre. Selon l'UPA, « il y a seulement 10 ans, nous pouvions compter un agriculteur de moins de 35 ans pour chaque agriculteur de plus de 55 ans. Aujourd'hui, nous comptons seulement un jeune pour 3 producteurs de plus de 55 ans »²⁴. Le milieu agricole étant conscient du problème, il réalise qu'il doit rapidement se mobiliser pour trouver des solutions et éviter une crise. La Fédération de la relève agricole du Québec, créée en 1982, milite pour alléger les écueils rencontrés par la relève agricole et ainsi, faciliter le transfert d'exploitations agricoles entre générations. Elle travaille en étroite collaboration avec les associations et les groupes régionaux de relève agricole, dont celle de Portneuf.

Le phénomène de manque de relève se fait sentir dans toute la province : « Parmi les exploitantes et exploitants qui prévoient transférer ou vendre leur entreprise d'ici 2015, 64 % ont désigné une relève potentielle »²⁵, selon le portrait de la relève agricole au Québec, de 2011, préparé par le MAPAQ. Ce manque de relève agricole est encore plus important pour les exploitations de bovins de boucherie et de porcs qui prévoient transférer ou vendre l'entreprise, car ils ont une relève désignée à hauteur de 47 % et de 51 % respectivement.

La relève agricole dans la MRC de Portneuf

Selon les données du MAPAQ en 2010, seulement 14 % des 426 fermes en exploitation dans la MRC avaient une relève prévue et 10 % pensaient vendre d'ici 5 ans. De manière plus précise, la municipalité de Saint-Ubalde accueille le plus grand pourcentage de la relève (18 %), suivie de Saint-Raymond (15 %). Parmi la relève, les catégories des 30-34 ans et des 35 ans et plus dominent les statistiques, avec un âge moyen de 33,38 ans. Les moins de 30 ans sont faiblement représentés, avec un taux de seulement 19 %. En moyenne, les membres de cette relève possèdent 55 % des parts de leur entreprise et le mode d'obtention est divisé presque également entre le transfert familial (42 %) et le démarrage d'une nouvelle entreprise (50 %).

Il existe deux groupes de relève dans Portneuf : le Groupe Relève de Portneuf, affilié à la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), et le Cercle des jeunes ruraux de Portneuf, chapeauté par l'Association des jeunes ruraux du Québec (AJRQ).

3.5 La main-d'œuvre agricole

Il existe peu d'information disponible à l'échelle de la MRC de Portneuf concernant la main-d'œuvre agricole puisque la plupart du temps, les données sont compilées à l'échelle de la Capitale-Nationale. Ce sont les données sur les exploitations et les exploitants agricoles de 2011 de Statistique Canada²⁶ qui sont en mesure de nous fournir la meilleure image, et ce, malgré le fait qu'elles diffèrent au niveau de

²⁴ UPA, 2014

²⁵ MAPAQ, 2011

²⁶ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, n° 95-640-XWF au catalogue

leur méthodologie respective de celles du MAPAQ (ex. : Statistique Canada dénombre 470 fermes, comparativement à 426 pour le MAPAQ).

Le portrait des exploitants agricoles

Le milieu portneuvois regroupe un total de 700 exploitants agricoles, dont l'archétype est le suivant : un homme âgé de 50,7 ans, détenant seul une ferme individuelle. Il réside sur sa ferme et y travaille plus de 40 heures par semaine. Les données disponibles de Statistique Canada (selon 223 fermes déclarantes) montrent que les exploitations agricoles regroupent 802 salariés, dont 335 sont payés sur une base annuelle (selon 142 fermes déclarantes) et 467 sur une base saisonnière ou temporaire (selon 145 fermes déclarantes). Au total, les salariés ont cumulé l'équivalent de 21 122 semaines de travail pour une dépense totale en salaires 12,7 M\$, dont 5,4 M\$ sont versés directement aux membres de la famille. L'ensemble des données détaillées par municipalité est présenté à l'annexe C.

Dans Portneuf, la main-d'œuvre dans les exploitations agricoles est avant tout familiale et surtout locale, puisque selon le Centre d'emploi agricole de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord²⁷, en 2014, seulement 16 fermes portneuvoises, dont 6 fermes laitières et 10 fermes maraîchères, employaient 64 travailleurs étrangers, principalement d'origine guatémaltèque et mexicaine.

L'hébergement des travailleurs agricoles en zone agricole

Le secteur agricole fait état de difficultés quant au recrutement de la main-d'œuvre agricole. En effet, bon nombre de producteurs agricoles éprouvent de la difficulté à recruter des ouvriers disposés à travailler sur leur terre et recourent de plus en plus à la main-d'œuvre agricole étrangère. La rareté de cette main-d'œuvre est présente dans tous les secteurs d'activité, tant au niveau de la production animale que maraîchère. La main-d'œuvre agricole est requise non seulement lors de la forte saison, mais tout au long de l'année. Ainsi intervient la notion de permanence dans la nécessité de loger ces travailleurs.

Pour embaucher un travailleur agricole étranger, un producteur agricole doit obtenir une autorisation émise conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada dans le cadre du « Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) ». Ce programme énonce une série d'exigences auxquelles le producteur agricole doit se conformer, notamment en ce qui concerne l'obligation de fournir au travailleur un logement gratuit, respectant les normes en vigueur et qui devra être approuvé par l'organisme provincial ou municipal compétent ou par un inspecteur privé accrédité. Au Québec, la Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole (FERME) est l'organisme responsable du recrutement de la main-d'œuvre étrangère qui peut attester de la conformité des logements des travailleurs. Il s'agit principalement de normes en matière de salubrité et de commodités visant à assurer le bien-être des travailleurs.



Crédit photo : Pascal Cothet, coll. Culture de Saveurs

²⁷ Discussion avec Audrey Dufour du 2014/06/18

Il n'existe pas de cadre réglementaire particulier concernant l'hébergement des travailleurs agricoles dans les règlements d'urbanisme des municipalités et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf n'édicte aucune norme à cet égard. Tel que spécifié au schéma d'aménagement et de développement, les résidences agricoles, notamment les résidences pour l'exploitant agricole, son enfant ou son employé établies en vertu de l'article 40 de la LPTAA, sont autorisées à l'intérieur de la zone agricole.

Actuellement, il semble que les travailleurs agricoles à l'emploi sur le territoire de la MRC de Portneuf soient logés à même la résidence de l'exploitant, dans les cabanes à sucre ou dans des bâtiments agricoles aménagés à cette fin (hangar, garage, etc). Dans certains cas, le type d'aménagement ne respecte pas les normes prescrites dans la réglementation municipale. Une réflexion s'est amorcée au sein du comité consultatif agricole de la MRC suite au dépôt de demandes visant l'implantation de maisons mobiles destinées à des travailleurs agricoles au sein de deux municipalités. Les demandes formulées requéraient un hébergement permanent et non seulement saisonnier, ce qui interpelle d'autant plus la réflexion quant au mode d'habitation à privilégier dans la zone agricole.

Dans ce contexte, il serait pertinent d'élaborer un cadre réglementaire régional afin d'encadrer l'hébergement des travailleurs agricoles, ce qui permettrait d'assurer une certaine uniformité des règles sur le territoire de la MRC.

3.6 Le financement agricole

Les producteurs agricoles de la MRC de Portneuf peuvent se prévaloir de plusieurs sources de financement spécialisées au domaine de l'agriculture. En première ligne, il est possible de compter sur les différents programmes²⁸ offerts par le MAPAQ, qui dispose d'une antenne sur le territoire par le biais du Centre de services agricoles de Deschambault. On peut consulter la liste des programmes à l'adresse suivante :

www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/progaccueil/Pages/programmesaccueil.aspx

Financière agricole

Bien connue des agriculteurs, la Financière agricole peut aussi être une source de financement. La Financière est un organisme voué au soutien et à la promotion, dans une perspective de développement durable, du secteur agricole et agroalimentaire. Elle offre une gamme d'outils financiers et de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles. Parmi les outils offerts, on trouve l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec, le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement en agriculture et l'investissement en capital de risque par sa filiale Capital Financière agricole inc.²⁹

Fonds-Soutien des MRC de la Capitale-Nationale

Un autre outil de financement est le Fonds-Soutien des MRC de la Capitale-Nationale. Doté d'une capitalisation totale de 3 M\$, ce fonds de capital de risque vise à favoriser l'émergence, le développement et la croissance d'entreprises évoluant essentiellement dans les secteurs manufacturier, touristique et agroalimentaire. Les placements réalisés doivent avoir un effet structurant sur le développement de la région et créer de l'emploi dans les territoires des municipalités régionales de

²⁸ MAPAQ, 2014

²⁹ Financière agricole, 2014

comté telles que Portneuf. Le Fonds-Soutien agit en complémentarité avec les investisseurs existants. Il constitue l'un des volets du Fonds d'intervention économique régional (FIER).³⁰

Service de développement économique de la MRC de Portneuf (CLD de Portneuf)

Plus connu et plus proche des acteurs locaux, le CLD de Portneuf (aboli en 2015) travaillait en concertation avec différents organismes de financement spécialisés, comme la Financière agricole ou le MAPAQ. Le CLD était en mesure d'aider les promoteurs, que ceux-ci soient tentés par l'agriculture traditionnelle ou des productions émergentes, dans l'élaboration de leur plan d'affaires et la recherche de financement. Suite à l'abolition du CLD, le Service de développement économique de la MRC de Portneuf assumera ces responsabilités.

Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Portneuf

Pour sa part, la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Portneuf dispose d'une aide financière disponible s'adressant aux propriétaires d'entreprise en démarrage, en croissance ou en consolidation. Elle possède aussi un fonds Stratégie jeunesse pour les 18 à 35 ans et un fonds AFER (Aide aux femmes entrepreneures en région).

3.7 La formation et le perfectionnement des ressources humaines

Il existe plusieurs formations disponibles dans le domaine agricole, aussi bien à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe, que dans des établissements scolaires généralistes. Dans la région de Québec, le Centre de formation professionnelle Fierbourg, la Formation continue Charlevoix et la Commission scolaire de Portneuf, en partenariat avec le Centre de formation agricole de Saint-Anselme, offrent des formations.³¹ L'Université Laval et sa Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation offrent des microprogrammes, des certificats et des diplômes en lien avec l'agriculture et les domaines connexes. De plus, la région de la Capitale-Nationale offre une quantité importante de formation en acériculture et forêt, agroenvironnement, production animale et plus encore. Le site Internet des Collectifs régionaux de formation agricole présente les différentes formations offertes dans les différentes régions.

Par ailleurs, le système d'éducation, par le biais de ses différents niveaux (DEP, AEP, DEC, AEC, CRFA et universitaire) donne accès à une multitude de métiers et de professions pour lesquels il existe une formation initiale ou continue.

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| ■ Production laitière | ■ Technologue agricole |
| ■ Production de bovins de boucherie | ■ Gérant de ferme |
| ■ Production porcine | ■ Producteur agricole |
| ■ Grandes cultures | ■ Entrepreneur |
| ■ Production horticole | ■ Entrepreneur horticole |
| ■ Production acéricole | ■ Agronome |
| ■ Production serricole | ■ Ingénieur |
| ■ Jardinier | ■ Architecte paysagiste |
| ■ Aménagement paysager | ■ Vétérinaire |
| ■ Arboriculture | ■ Chercheur |
| ■ Fleuristerie | ■ Enseignant |

³⁰ Fonds-Soutien des MRC de la Capitale-Nationale, 2014

³¹ Collectifs régionaux en formation agricole, 2014

3.8 La recherche et l'innovation

En termes de recherche et d'innovation, la région de Portneuf est bien positionnée puisqu'elle possède sur son territoire le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD). Ce centre dispose de ressources et d'installations importantes si on en juge par les 30 employés qui y travaillent, répartis dans ses 17 bâtiments. Le CRSAD réalise des activités de recherche et de développement en sciences animales, basées sur une approche « chaîne de valeur » et sur le développement de partenariats. Il est actif dans les quatre domaines d'intervention suivants :

- Production de lait : vaches et chèvres;
- Production de viande : bouvillons, vaches-veaux, porcs, poulets, lapins et chevreaux;
- Production d'œufs : consommation et incubation;
- Production apicole : miel, pollinisation et services-conseils.

Le CRSAD possède deux étables dédiées à la production laitière bovine et un troupeau permanent de chèvres laitières de race « Alpine » dans une chèvrerie spécialement aménagée pour ce type de production. Il participe activement à différentes productions de viande et est ouvert à d'autres productions émergentes. Les ressources animales de la ferme consistent en un troupeau permanent pour la viande bovine (cinquantaine de vaches de boucherie F1, Angus-Simmental et leurs veaux), ce qui assure une continuité et une expertise dans cette production. Les autres productions de viande (volailles, lapins, porcs, chèvres) sont réalisées grâce à des ententes conclues avec des fournisseurs et des partenaires.

Depuis le 12 juin 2003, le CRSAD compte trois bâtiments porcins sur ses terrains. Le premier, la Station d'évaluation des porcs de Deschambault appartient au Centre de développement du porc du Québec (CDPQ) et est consacrée principalement à la génétique. Le deuxième (DC-0137) abrite des mini-porcheries et permet de conduire des recherches axées sur la relation alimentation-gaz. Enfin, le bâtiment DC-0150 a été rénové afin d'y loger des porcs dans le cadre de projets de recherche.

En collaboration avec l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Université McGill, les associations d'apiculteurs et celles de producteurs de petits fruits, la Station apicole du CRSAD effectue des travaux de recherche renommés dans le milieu.

Au sein de la Capitale-Nationale, l'Université Laval et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement occupent une place prépondérante dans la recherche, le développement et le transfert de connaissances dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement.

Puisque la région de Portneuf possède plusieurs fermes laitières, il est impossible de passer sous silence le rôle du Cercle de l'amélioration du bétail (CAB), chapeauté par le Conseil provincial des cercles d'amélioration du bétail (CPCAB). Le CPCAB est copropriétaire, avec deux autres groupes de producteurs du Québec, la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) et le Conseil québécois des races laitières inc. (CQRL), du seul centre d'insémination artificielle pour les bovins laitiers et de boucherie au Québec le (CIAQ). Notons aussi l'existence du Club Ayrshire Portneuf-Mauricie et du Club Holstein de Portneuf, qui visent l'amélioration et la préservation de la génétique de ces races bovines.

FAITS SAILLANTS : LES ASPECTS SOCIOÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE

- Le nombre de fermes réalisant des activités de transformation a diminué de 2007 à 2010.
- Les principaux produits transformés sont le lait, la pomme de terre, la viande et le sirop d'érable.
- Le Marché public de Deschambault est considéré comme l'une des grandes réussites en milieu rural par l'Association des Marchés publics du Québec.
- Bon nombre de producteurs maraîchers privilégient la vente directe à la ferme. Le nombre de kiosques à la ferme a augmenté de 2007 à 2010, passant de 40 à 61 kiosques.
- Neuville possède la plus grande concentration de kiosques à la ferme, particulièrement situés le long du Chemin du Roy (la route 138).
- Depuis quelques années, un nouveau marché de proximité s'est développé, connu sous le nom de « paniers ».
- Par sa richesse agraire, sa proximité de Québec et ses infrastructures touristiques, la MRC de Portneuf dispose des atouts pour que se développe une industrie agrotouristique prospère.
- Trouver la relève nécessaire pour assurer la continuité et la pérennité de l'agriculture représente un enjeu de premier ordre.
- En termes de recherche et d'innovation, la région de Portneuf est bien positionnée puisqu'elle possède sur son territoire le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD).

4. LA RESSOURCE FORESTIÈRE

4.1 Le couvert forestier

Dans le cadre de ce plan, il est primordial de caractériser le couvert forestier de tenure privée, puisqu'il couvre 55 % de la zone agricole. Les informations qui suivent sont en bonne partie tirées du Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) réalisé par l'Agence de mise en valeur des forêts privées de Québec 03, en 2014.

4.1.1 Les domaines bioclimatiques

Trois domaines bioclimatiques caractérisent la MRC de Portneuf : l'érablière à tilleul, qui occupe la majeure partie de la zone agricole de la MRC, l'érablière à bouleau jaune, située dans les contreforts des Laurentides, plus particulièrement dans la partie nord-ouest de la MRC (Rivière-à-Pierre et TNO Lac-Lapeyrère) et la sapinière à bouleau jaune, dans la partie nord-est (Saint-Raymond et TNO Lac-Blanc). Ces domaines se distinguent par des sols généralement épais et riches, qui favorisent la présence de l'érable à sucre et du bouleau jaune.

4.1.2 Le couvert forestier

Les forêts publiques et privées occupent 83,6 % du territoire de la MRC, soit 3 242 km². Les forêts privées de Portneuf occupent pour leur part 32 % de ce territoire, soit une superficie de 1 310 km². Elles sont principalement localisées dans le sud de la MRC. Environ 590 km² de ces forêts privées sont situées

dans la zone agricole. Les données disponibles ne permettent pas de caractériser précisément ces forêts en zone agricole. Il n'y a cependant pas raison de croire qu'elles sont significativement différentes de l'ensemble de la forêt privée portneuvoise, décrite dans les paragraphes qui suivent. Lorsque des données spécifiques à la zone agricole sont disponibles, elles sont indiquées.

Les forêts privées de Portneuf appartiennent à 1 800 propriétaires privés. Ce sont très généralement des petites propriétés privées de moins de 800 ha, un groupe qui possède 143 336 ha. Les grandes propriétés privées de plus de 800 ha occupent pour leur part 40 084 ha (PPMV, 2014). La productivité forestière des forêts privées, exprimée en croissance annuelle de volume par unité de superficie, est d'environ 2,5 m³/ha/an.

Le territoire forestier de la zone agricole de la MRC de Portneuf est plus qu'une source de matière ligneuse. Il est utilisé pour la villégiature, la chasse et la pêche, le canot, la randonnée pédestre, le vélo et la motoneige. Ces activités sont sources de retombées économiques certaines mais aucune étude permettant d'en évaluer l'importance pour le territoire de Portneuf n'a été recensée.

Le tableau 27 indique que le territoire forestier productif occupe 69 % des superficies de forêt privée de la MRC. Le tableau 28 permet de constater que ce territoire productif est composé à 47 % de peuplements mélangés (feuillus et résineux), à 32 % de peuplements dominés par les feuillus et à 16 % de peuplements dominés par les résineux. On observe aussi que les peuplements résineux et mélangés sont généralement jeunes, dénotant un historique de récoltes fréquentes. Les couverts feuillus, où les érables sont très présents, présentent pour leur part une forte proportion de peuplements feuillus matures. Cela est conforme avec l'importance accordée à la production acéricole dans la région. La carte 16 illustre la répartition des différents types de couverts dans la zone agricole de la MRC.

Tableau 27 Superficie du territoire forestier par type de terrain, dans la MRC de Portneuf

Type de terrain	Superficie	
	(ha)	%
Forestier productif	128 291	69,1
Forestier improductif	2 379	1,3
Aulnaie	788	
Dénudé humide	1 533	
Dénudé sec	59	
Non forestier	49 634	26,7
Agricole	39 937	
Agricole en milieu agroforestier	0	
Anthropique (faiblement perturbé)	6 332	
Anthropique (fortement perturbé)	1	
Gravière	403	
Île	52	
Ligne de transport d'énergie	2 179	
Route	731	
Étendues d'eau	5 366	2,9
Eau	4 913	
Site inondé	454	
TOTAL	185 670	

Source : Adapté du PPMV, 2014

Tableau 28 Répartition de la superficie forestière productive par type de couvert, dans la MRC de Portneuf

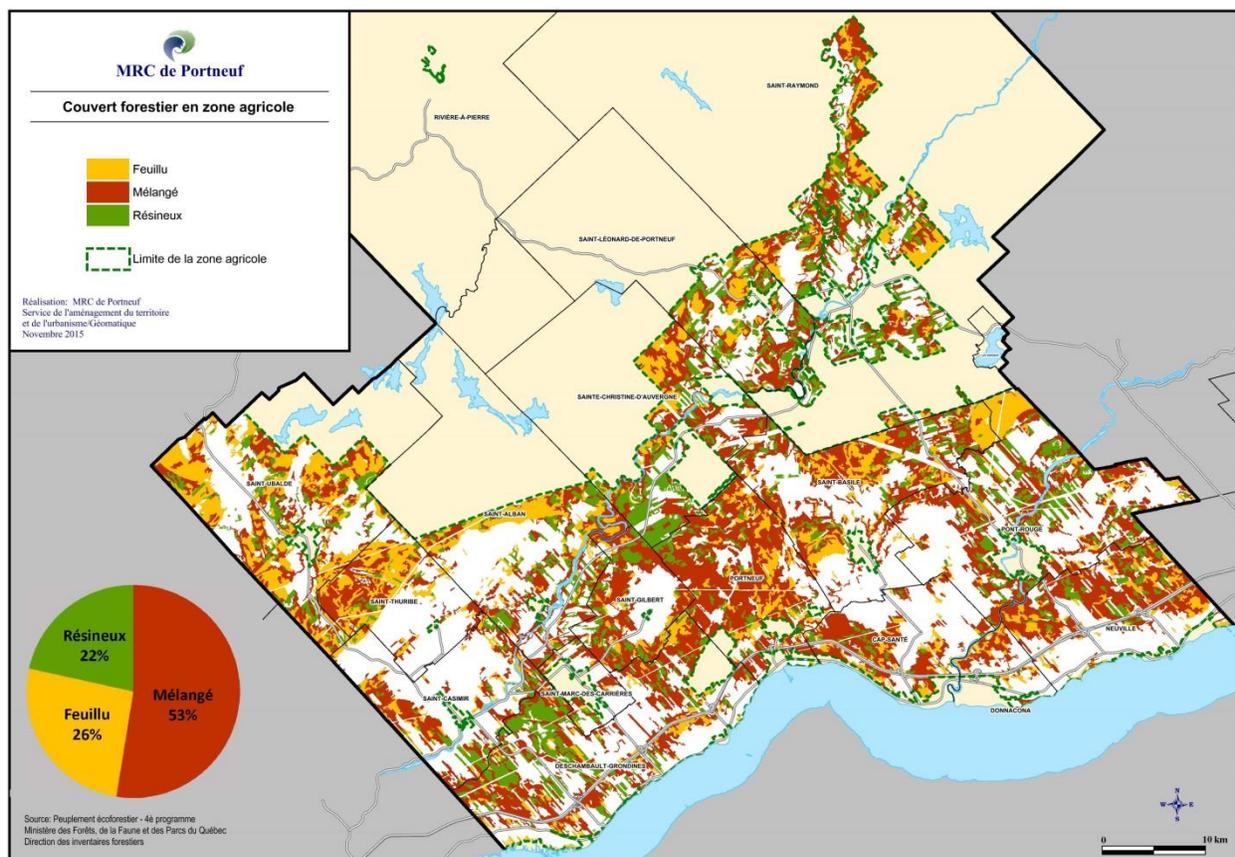
Type de couvert	Superficie forestière productive	
	(ha)	%
Couvert résineux	20 374	16
30 ans et moins	7 730	38
30 à 70 ans	7 172	35
90 ans et plus	1 076	5
JIN+JIR ³²	3 495	17
VIN+VIR	901	4
Couvert mélangé	60 170	47
30 ans et moins	13 594	23
30 à 70 ans	8 878	15
90 ans et plus	868	1
JIN+JIR	20 467	34
VIN+VIR	16 363	27
Couvert feuillu	41 583	32
30 et moins	9 626	23
30 à 70 ans	1 601	4
90 et plus	872	2
JIN + JIR	10 016	24
VIN+VIR	19 468	47
Régénération	6 162	5
TOTAL	128 289	

Source : Adapté du PPMV, 2014



³² JIN : jeunes inéquiens; JIR : jeunes irréguliers; VIN : vieux inéquiens; VIR : vieux irréguliers

Carte 16 – Couvert forestier en zone agricole

4.1.3 Perturbations naturelles

Les forêts se régénèrent sous l'influence de perturbations naturelles ou par le vieillissement des arbres. La MRC de Portneuf semble peu soumise à des régimes de perturbations naturelles, que ce soit les épidémies d'insectes, les maladies, le feu, le verglas ou le chablis. Des épidémies de divers insectes ont bien été observées dans la région au fil du temps – notamment la livrée des forêts et l'arpenteuse de la pruche - mais ce type d'évènement ne joue pas un rôle majeur dans l'évolution de la majorité des forêts du territoire.

À l'heure actuelle, on dénote dans la province une forte recrudescence de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour l'instant, la MRC de Portneuf échappe encore à cette infestation, dont les foyers les plus importants sont situés au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord et dans le Bas-Saint-Laurent. Par ailleurs, une épidémie d'arpenteuse de la pruche est observée dans la vallée de la Jacques-Cartier, non loin du territoire de la MRC.

4.1.4 Terres en friche

Comme illustré à la carte 17, on retrouvait en 2006, dans la MRC de Portneuf, 3 481 ha de terrains en friche, soit des terrains agricoles abandonnés, partiellement couverts de broussailles et sur lesquels des peuplements forestiers s'établissent peu à peu. Le degré d'envahissement de ces terrains par la forêt est variable, comme le démontre des données de 2002 tirées du PPMV et présentées au tableau 29.

Tableau 29 Superficies en friche sur le territoire

Type de friche / Hauteur de la végétation	Superficie	
	(ha)	%
< 1,5 m	2 545	64
Entre 1,5 et 4 m (10 ans)	416	10
Entre 4 et 7 m (10 ans)	1 002	25
Entre 4 et 7 m (30 ans)	0	0
Entre 4 et 7 m (50 ans)	0	0
TOTAL	3 963	

Source : Adapté du PPMV, 2014

Ces terrains, actuellement sans réelle vocation, offrent un potentiel de valorisation. Ceux qui présentent les meilleurs sols pourraient éventuellement être remis en production. Les sites moins propices à des productions agricoles pourraient aussi être mis en valeur de d'autres façons. Différents modes de valorisation des friches agricoles ont d'ailleurs été recensés (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2008) : reboisement, ligniculture, culture de plantes énergétiques, culture fruitière, épandage de boues d'épuration ou agroforesterie.

Peu répandus au Québec, les aménagements agroforestiers³³ recourent notamment au principe de cultures intercalaires d'arbres et arbustes produisant des fruits ou des noix (sureau blanc, amélanchier et noisetier à long bec) et de plantes maraîchères ou fourragères plus courantes.



³³ Pour les besoins du présent document, l'utilisation du terme agroforesterie se conforme à la définition privilégiée par le MAPAQ : « ensemble des systèmes d'utilisation des terres où des arbres ou des arbustes sont délibérément associés aux cultures ou à la production animale sous la forme d'un arrangement spatial ou d'une séquence temporelle prenant place sur une même unité de gestion de la terre. Il doit exister des interactions significatives, d'ordre écologique et économique, entre les éléments ligneux et non ligneux. (Lundgren, 1987) », MAPAQ, 2009

Carte 17 – Cultures et friches en zone agricole

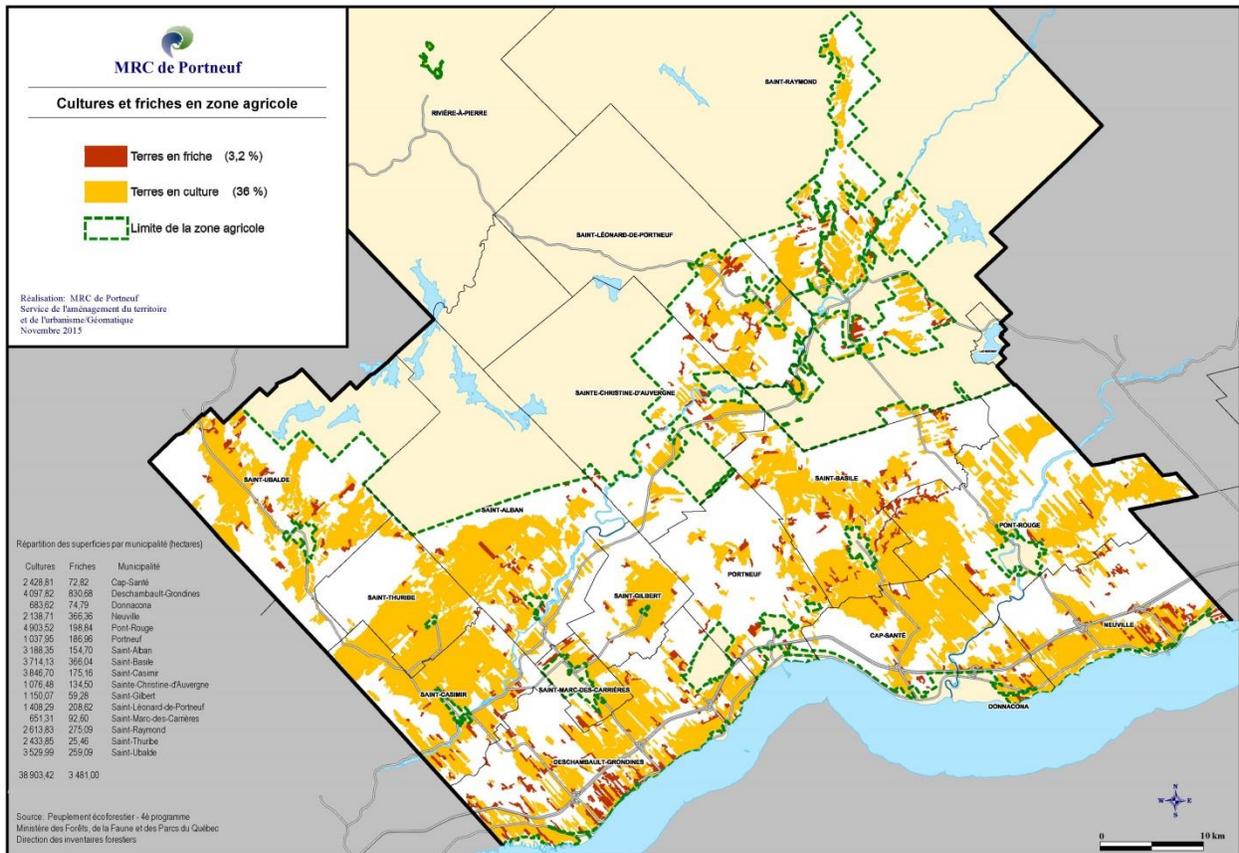
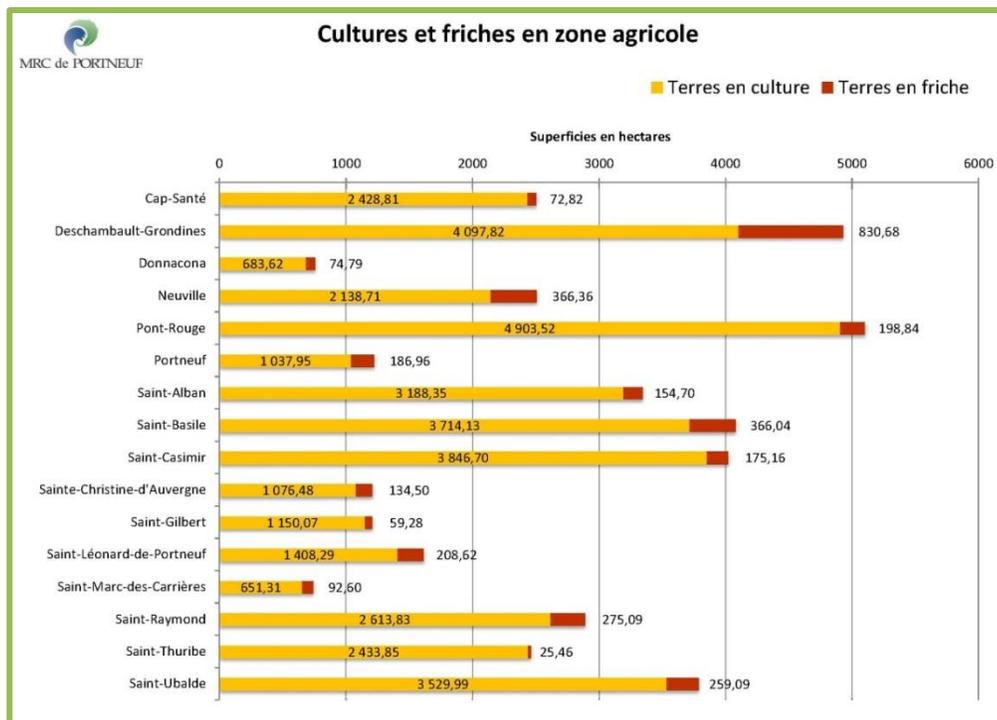


Figure 5 – Cultures et friches en zone agricole



4.1.5 Écosystèmes forestiers exceptionnels (ÉFE)

Le MFFP définit trois catégories de ÉFE : les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables³⁴. Les ÉFE situés sur territoire public sont protégés par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADF) ou par un statut de protection autre. Les ÉFE situés sur territoire privé ne possèdent aucune protection légale, mais un propriétaire privé peut effectuer des démarches pour en assurer la protection à l'aide d'options de conservation légales offertes par le gouvernement du Québec (PPMV, 2014). La MRC de Portneuf compte 5 ÉFE en forêt privée, qui totalisent 111 ha (tableau 30).

Tableau 30 ÉFE dans la MRC de Portneuf

Nom du site	Type d'ÉFE	Groupement végétal	Superficie (ha)
Coteau de Deschambault	Rare	Érablière à tilleul et à caryer cordiforme	24
Coteau de Deschambault	Rare/refuge	Érablière à tilleul et à caryer cordiforme	43
Pont-Rouge	Rare	Saulaie	20
Neuville	Refuge	Cèdrière humide à sapin	12
Marais des Grondines	Rare/refuge	Érablière argentée	12

Source : Adapté du PPMV, 2014

Par ailleurs, des espèces fauniques, menacées ou vulnérables (EMV) ainsi que des espèces floristiques menacées ou vulnérables (EFMV) sont présentes sur le territoire de la MRC de Portneuf. Ces espèces sont protégées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* qui s'applique en territoire public. En territoire privé, le MDDELCC a développé un cadre de gestion des EFMV pour assurer leur conservation (PPMV, 2014).

³⁴ **Forêts rares** : Écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. La rareté est généralement d'origine naturelle, mais elle peut aussi résulter de l'activité humaine : on dit alors qu'elle est anthropique. La rareté est évaluée autant à l'échelle du Québec qu'à l'échelle d'unités de territoire plus petites. Par exemple, les peuplements de pins rigides sont rares dans tout le Québec, alors que ceux de chênes rouges sont communs dans le sud-ouest de la province, mais rares dans la péninsule gaspésienne.

Forêts anciennes : Cette expression désigne les peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Ces forêts ont comme particularité de renfermer à la fois des arbres vivants, sénescents et morts et un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition. On dénombre peu de forêts anciennes au Québec. Dans le sud de la province, la plupart des forêts ont en effet été considérablement affectées par la colonisation, puis par l'urbanisation. Plus au nord, ce sont les épidémies d'insectes et les feux qui les ont raréfiées.

Forêts refuges : Ces forêts abritent une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées. On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces ou une concentration significative (au moins trois) de ces mêmes espèces.

FAITS SAILLANTS : LA RESSOURCE FORESTIÈRE

- Les forêts publiques et privées occupent près de 85 % du territoire de la MRC.
- Plus de la moitié de la zone agricole est sous couvert forestier (55 %).
- Les forêts privées de Portneuf occupent une superficie de 1 310 km², dont près de la moitié (590 km²) sont situées à l'intérieur de la zone agricole.
- Le territoire forestier productif occupe 69 % des superficies de forêt privée de la MRC. Ce territoire productif est composé à 47 % de peuplements mélangés (feuillus et résineux), à 32 % de peuplements dominés par les feuillus et à 16 % de peuplements dominés par les résineux.
- On retrouvait en 2006, dans la MRC de Portneuf, 3 481 ha de terrains en friche, soit des terrains agricoles abandonnés, partiellement couverts de broussailles et sur lesquels des peuplements forestiers s'établissent peu à peu. Ces terrains, actuellement sans réelle vocation, offrent un potentiel de valorisation.

4.2 La production forestière

4.2.1 Profil des propriétaires forestiers privés de la MRC de Portneuf

Selon le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ), environ 2 500 propriétaires forestiers sont présents dans la région de Portneuf. Les forêts de ces propriétaires se retrouvent en grande partie dans la zone agricole. Tous ces propriétaires ne produisent pas du bois et ceux qui le font n'en produisent pas tous à chaque année. Par ailleurs, une minorité des propriétaires ont fait reconnaître leur propriété par l'État pour pouvoir bénéficier des programmes de soutien à la mise en valeur.

Les objectifs individuels des différents propriétaires ont une grande influence sur les activités pouvant se dérouler dans ces forêts. Un récent sondage réalisé pour le territoire de la région de la Capitale-Nationale recèle de nombreuses informations permettant de caractériser le profil, les motivations et les comportements des propriétaires forestiers. Dans ses grandes lignes, ce profil régional peut servir à mieux cerner qui sont les propriétaires de forêt privée de la MRC de Portneuf. Il est intéressant de savoir que ce sondage a été réalisé pour toutes les régions administratives québécoises et que des sondages similaires ont été réalisés dans le passé, ce qui permettrait au besoin de faire des analyses comparatives et évolutives. Voici quelques informations générales concernant les propriétaires de forêt privée.

- La superficie forestière moyenne détenue par les propriétaires privés est de 53 ha, ce qui exclut la partie agricole (PPMV, 2014).
- Les lots détenus sont utilisés comme revenu d'appoint, pour pratiquer des activités en famille ou pour récolter du bois de chauffage.
- 40 % des propriétaires ont plus de 64 ans (dont une grande partie sont producteurs agricoles), mais une nouvelle génération de moins de 55 ans apparaît.
- Ils ne connaissent pas particulièrement toutes les mesures de soutien disponibles³⁵.

³⁵ Côté, M-A., D. Gilbert et S. Nadeau, 2012. *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées*. Rapport produit pour le compte des agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec, disponible au www.foretprivee.ca, 42 p. + annexes.

4.2.2 Ventes de bois

De 2010 à 2012, les producteurs de la forêt privée de Portneuf ont livré environ 120 000 m³ de bois par année, pour des valeurs de ventes annuelles de plus de 1,5 M \$. Le tableau 31 présente ces volumes par essence récoltée et par activité de transformation associée. Il faut noter que les volumes de bois récoltés sur le territoire de la MRC de Portneuf sont inférieurs à la possibilité forestière (PPMV, identification des enjeux et objectifs et plan d'action quinquennal, 2014). Il y a donc une marge de développement pour les petits propriétaires privés forestiers de la région. Dans les années ayant précédé la crise du secteur forestier, les données du SPFRQ montrent que l'ensemble des ventes de bois de la petite forêt privée de Portneuf dépassaient 4 M \$ par année.

Tableau 31 Volumes livrés par groupe d'essences pour la période 2010 à 2012

2010 (m ³ s)	2011 (m ³ s)	2012 (m ³ s)	Catégories de transformation associées
Sapin et épinettes			
65 474	56 072	66 139	Sciage et pâte
Feuillus mélangés			
44 135	43 238	54 076	Charbon, déroulage, silicium, panneaux, sciage et pâte
Peupliers			
4 960	5 686	3 798	Silicium, panneaux, sciage et pâte
Autres résineux			
5 148	7 862	4 944	Panneaux, sciage et pâte
Total			
119 717	112 858	128 957	Ensemble des catégories

Source : Adapté du PPMV, 2014

Aux volumes et revenus cités, il faut ajouter la récolte de bois de chauffage. Pour la MRC de Portneuf, la récolte annuelle serait estimée à environ 55 000 m³.³⁶ Une caractérisation plus précise de cette activité mériterait d'être entreprise pour mieux en cerner l'importance et l'apport économique.

4.2.3 Organisation de la mise en marché

La mise en marché du bois provenant de la forêt privée est régie par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. Cette loi permet de regrouper les propriétaires privés sous un plan conjoint, chargé de vendre collectivement leurs produits du bois (PPMV, 2014). Le territoire de la MRC de Portneuf est assujéti à un seul plan conjoint qui vise tous les types de bois et l'if du Canada. Le bois de chauffage n'est pas soumis au plan conjoint.



³⁶ CLD de Portneuf, 2010

La réglementation du Plan conjoint et les modalités de mise en marché varient selon le type de transformation. Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) est responsable de l'administration du Plan conjoint. Pour le bois destiné à la production de pâte, papier, panneaux ou à des fins énergétiques, le Syndicat est seul à pouvoir convenir de contrats avec les différents acheteurs. Pour le bois destiné au sciage et au déroulage, le Syndicat agit comme agent d'information et agent payeur et les producteurs négocient leurs ventes individuellement. Dans tous les cas, un propriétaire forestier intéressé à produire du bois doit d'abord contacter le SPFRQ pour bien s'informer des marchés existants et des conditions de vente.

4.2.4 Progression des valeurs foncières et impact sur la production

Comme c'est le cas pour la plupart des biens immobiliers, les terres forestières privées ont connu une très forte progression de leur valeur foncière. Dans plusieurs municipalités, cette progression s'est aussi accompagnée d'une progression des taxes foncières applicables. Cette hausse des valeurs est attribuable à plusieurs facteurs, notamment une évolution des intérêts et caractéristiques des acquéreurs actuels de forêts privées. De plus en plus, des spéculateurs fonciers, des chasseurs et pêcheurs désireux de se doter d'un domaine personnel ou des résidents urbains intéressés à un lieu de villégiature accordent aux propriétés forestières des valeurs d'usage et financières sans lien avec la capacité du territoire à générer des revenus suffisant pour rémunérer la production forestière et le capital investi dans le territoire. Ce phénomène et la progression du fardeau fiscal foncier ont plusieurs impacts négatifs :

- retrait de territoires du domaine productif par changement de vocation;
- désaffectation des producteurs actifs éprouvant de la difficulté à rentabiliser leurs activités et investissements;
- incapacité de la relève d'acquérir des territoires ou de les rentabiliser.

4.3 **Autres productions**

4.3.1 Biomasse forestière et agricole

Afin de contribuer à la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES), le gouvernement a adopté une politique visant à valoriser l'utilisation de la biomasse forestière et agricole en remplacement des produits pétroliers. L'utilisation de la biomasse forestière a aussi été ciblée comme créneau à explorer dans la MRC de Portneuf. Cette filière a d'ailleurs fait l'objet d'un colloque en 2009 au CLD de Portneuf.

En plus de la biomasse forestière, d'autres sources de biomasse sont à explorer dans la région, soit la biomasse agricole et la biomasse en milieu urbain ou industriel. La Municipalité de Saint-Gilbert a inauguré une première chaudière communautaire à la biomasse, pour le territoire de la MRC à l'automne 2014. Desservant quatre bâtiments, trois municipaux et un privé, la chaufferie à la biomasse utilisera 80 tonnes de copeaux de bois par année et offrira une réduction substantielle, environ 75 %, des coûts de chauffage.

L'inventaire régionalisé des biomasses exploitables pour la production de bois énergie au Québec (Groupe DDM, 2012) propose un inventaire complet des différentes sources de biomasse (forestière, agricole et urbaine) propres à chaque région. Selon une estimation pour la région de Portneuf à partir des volumes disponibles dans la Capitale-Nationale, le potentiel de biomasse forestière et agricole théorique est important. La biomasse mériterait d'être mise en valeur en tant que source de revenus pour les propriétaires de terres agricoles.

4.3.2 Charbon de bois

L'entreprise Charbon de bois Feuille d'érable de Sainte-Christine-d'Auvergne est une des deux seules entreprises produisant du charbon de bois au Canada. Cette entreprise est depuis quelques années en phase de modernisation et de développement. Elle s'intéresse notamment à la production de charbon activé, un produit utilisé par plusieurs municipalités québécoises pour les opérations de traitement des eaux et dans différents procédés industriels. Le charbon de bois activé ne serait actuellement pas produit au Canada.

En 2013, la MRC a commandé une étude visant à inventorier les fours à charbon encore présents sur le territoire et à évaluer leur potentiel de valorisation culturelle et touristique. Les résultats de cette étude ont démontré l'intérêt et l'importance historique de ce patrimoine rare et méconnu pour le développement de la région. En effet, c'est dans Portneuf qu'on retrouve la plus forte concentration de fours à charbon au Québec. L'étude a permis d'inventorier 64 fours encore présents dans la MRC, dont le quart d'entre eux (17) se situent à l'intérieur de la zone agricole. Ces derniers se retrouvent majoritairement dans le secteur de Saint-Léonard-de-Portneuf (6) et Saint-Raymond (9), là où l'abondance de la forêt engendrait naturellement des activités connexes, comme la production de bois.

Mis à part l'entreprise industrielle Charbon de bois Feuille d'érable, très peu de fours sont encore en fonction dans Portneuf et plusieurs d'entre eux sont en état de dégradation.

4.3.3 Produits forestiers non ligneux

La diversification des activités est une solution à mettre de l'avant pour pallier en partie aux effets de la crise forestière des dernières années ainsi qu'à la baisse des revenus de plusieurs producteurs agricoles. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont des produits d'origine biologique, autres que le bois, provenant des forêts, d'autres terrains boisés ou d'arbres hors forêt (MRNF, 2003). Les PFNL peuvent être classés en deux principales catégories :

- les produits de santé naturels (PSN), aux usages pharmaceutiques et nutraceutiques;
- les produits comestibles que sont les fruits sauvages, champignons, produits de l'érable et autres.

La production acéricole se distingue par l'importance du nombre de producteurs actifs, le volume annuel produit, l'encadrement de la mise en marché et son secteur de transformation bien établi. Parmi les autres PFNL comestibles, six présentaient une demande croissante sur les marchés en 2008 : le bleuet sauvage, la canneberge sauvage, l'amélanchier, l'aronia noir, les têtes-de-violon et la morille (CEPAF, 2008).

La grande région de Portneuf offre plusieurs possibilités de développement de récolte ou de production de produits forestiers non ligneux, tels que les champignons forestiers, le ginseng, les têtes-de-violon, les canneberges. Les possibilités de distribution et de mise en marché de ces produits sont cependant incertaines. À l'heure actuelle, il y a peu de données qui permettent de quantifier les potentiels réels de ces produits. Un inventaire exhaustif et des



Crédit photo : Culture de Saveurs

études de marché de ces ressources devraient être réalisés³⁷.

Produits ornementaux (arbres et couronnes de Noël)

Les produits ornementaux les plus vendus sont les arbres et les couronnes de Noël. La quasi-totalité (98 %) des arbres de Noël commercialisés au Québec est produite en champ. Quant aux marchés, ceux-ci sont largement tournés vers l'exportation hors du Québec. Selon les données du MAPAQ, il y a présentement deux entreprises qui occupent ce créneau sur le territoire de la MRC.

Certains territoires en friche de la MRC pourraient certainement accueillir des plantations d'arbres de Noël, dans la mesure où des marchés seraient accessibles pour absorber la production. Il s'agit d'un potentiel à analyser de manière plus précise.

Produits aromatiques (huiles essentielles, résines, alcools)

Les produits aromatiques regroupent les huiles essentielles, les gommes et les extraits. La MRC de Portneuf est productrice d'huiles essentielles par l'entremise de l'entreprise Aliksir, qui produit entre autres des huiles essentielles de résineux depuis 1988.³⁸

L'engouement pour les produits aromatiques présente une opportunité à saisir dans la région. La présence d'une entreprise productrice d'huiles essentielles, notamment de résineux, est une force sur laquelle la MRC de Portneuf pourrait s'appuyer pour accroître les retombées économiques. Il faut cependant prendre acte que les revenus tirés de la récolte de tels produits sont limités, particulièrement en regard du temps et des efforts à consentir pour récolter des volumes significatifs.



Crédit photo : Pascal Cothet, coll. Culture de Saveurs

³⁷ CRRNT, 2001. *Les produits forestiers non ligneux, un potentiel à développer*. 4 p.

³⁸ www.aliksir.com/entreprise-aliksir.aspx et MRN, 2001. *Profil des produits forestiers. Première transformation. Huiles essentielles*. 16 p.

FAITS SAILLANTS : LA PRODUCTION FORESTIÈRE

- Les volumes de bois récoltés sur le territoire de la MRC de Portneuf sont inférieurs à la possibilité forestière. Il y a donc une marge de développement pour les petits propriétaires privés forestiers de la région.
- La mise en marché du bois des forêts privées est bien structurée et se fait de façon collective, en vertu d'un Plan conjoint et selon des modalités prévues à la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.
- Les changements d'usage des terres forestières et la progression des valeurs et taxes foncières deviennent des contraintes à l'activité de production forestière.
- L'utilisation de la biomasse forestière a été ciblée comme créneau à explorer dans Portneuf et, selon une estimation pour la région à partir des volumes disponibles dans la Capitale-Nationale, le potentiel de biomasse forestière et agricole théorique est important.
- L'entreprise Charbon de bois Feuille d'érable de Sainte-Christine-d'Auvergne est l'une des deux seules entreprises produisant du charbon de bois au Canada.
- On retrouve une forte concentration de fours à charbon de bois dans Portneuf. Le quart d'entre eux se situent à l'intérieur de la zone agricole.
- La grande région de Portneuf offre plusieurs possibilités de développement de récolte ou de production de produits forestiers non ligneux (PFNL), tels que les champignons forestiers, le ginseng, les têtes-de-violon, les canneberges.
- Les produits ornementaux, comme les sapins de Noël, et les produits aromatiques – huiles essentielles, résines et alcools – sont déjà présents en région. Ils offrent peut-être des occasions d'un plus grand développement.



Crédit photo : Pascal Cothet, coll. Culture de Saveurs



Crédit photo : Pascal Cothet, coll. Culture de Saveurs



Crédit photo : Pascal Cothet, coll. Culture de Saveurs



Crédit photo : Denis Baribault



PDZA
PORTNEUF

PARTIE III
ÉLÉMENTS
FONDAMENTAUX DU
PDZA

1. LES FAITS SAILLANTS DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

1.1 Contexte géographique et démographique

- La MRC de Portneuf dispose d'une localisation géographique privilégiée entre les agglomérations de Québec et Trois-Rivières.
- Facilement accessible, la MRC dispose d'un réseau routier bien articulé. L'autoroute Félix-Leclerc (40) et la route 138 constituent notamment deux axes majeurs qui permettent les déplacements interrégionaux.
- La MRC de Portneuf connaîtra une croissance démographique de l'ordre de 24,8 % entre 2011 et 2036, ce qui la place au troisième rang des MRC de la région de la Capitale-Nationale qui connaîtront les plus fortes croissances au cours de cette période.

1.2 Contexte de planification et de développement

- La MRC de Portneuf regroupe 41 % des exploitations agricoles de la région de la Capitale-Nationale et sa zone agricole représente près de la moitié (48 %) de la superficie régionale zonée agricole.
- La MRC de Portneuf a une vocation agricole importante. Elle concentre 46 % des producteurs agricoles de la région de la Capitale-Nationale, 63 % de la superficie cultivée de même que 46 % des revenus générés par ce secteur d'activité.
- Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf accorde une place importante à l'agriculture.
- Le SAD comporte des règles applicables aux établissements d'élevage porcin sur fumier liquide situés à proximité d'un périmètre urbain et une superficie maximale de plancher doit être respectée, laquelle est déterminée selon la catégorie d'élevage. Ces normes devront être revues en fonction des nouvelles exigences prescrites par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE).
- Des dispositions particulières prescrites au SAD permettent l'agrandissement ou l'accroissement d'une unité d'élevage au-delà des seuils prescrits à la LPTAA, soit en permettant une augmentation du nombre d'unités animales d'au plus 100 unités animales, sans que le nombre total d'unités animales n'excède 300.

1.3 Caractéristiques de la zone agricole

- En raison des conditions climatiques favorables dans Portneuf, toutes les cultures pratiquées au Québec peuvent être produites dans la MRC, sauf peut-être le maïs-grain dans la partie la plus au nord de la zone agricole.
- Une portion significative de la zone agricole est formée de dépôts fluvio-marins de type sableux. Ces sols sont très bien drainés et bien adaptés à la culture maraîchère, notamment la pomme de terre.
- Dans la partie sud des villes de Cap-Santé, Donnacona et Neuville, on retrouve des sols de type loam argileux. À la suite de travaux ayant amélioré leur drainage, ces sols sont très bien adaptés aux grandes cultures, telles que les fourrages, les céréales, le maïs et les oléagineux (soya, canola).

- De façon générale, les sols à texture grossière sont occupés par les cultures maraîchères, principalement dans la partie est de la MRC, alors que les sols à texture plus fine (loam argileux) sont occupés par de grandes cultures (partie ouest).
- Les attributs agricoles et ruraux du territoire portneuvois ont acquis, avec le temps, un caractère identitaire.
- Plus de la moitié (52 %) de la superficie de la zone agricole de la MRC de Portneuf est en exploitation. La superficie exploitée inclut les locations, les érablières et les terres en culture.
- Une proportion de 34 % de la zone agricole est cultivée.

1.4 Les activités et les entreprises agricoles

- Avec 426 fermes en 2010, la MRC de Portneuf est de loin la plus agricole de la Capitale-Nationale (41 % des fermes).
- Portneuf se distingue par la diversité des entreprises agricoles et de leurs productions. La production laitière domine en termes de quantité de fermes dans la grande majorité des municipalités.
- 42 % des fermes ont déclaré tirer leur principal revenu de la production végétale en 2010, comparativement à 58 % des fermes qui tiraient leur principal revenu de la production animale.
- Les grandes cultures et la production maraîchère occupent des superficies appréciables de la zone agricole et dans les secteurs forestiers du territoire (55 % de la zone agricole), l'acériculture est très présente.

1.4.1 Les productions végétales

- Les municipalités de Pont-Rouge, Saint-Ubalde, Saint-Léonard-de-Portneuf et Saint-Raymond réalisaient près de 30 % des ensemencements en pommes de terre de la Capitale-Nationale en 2014.
- La superficie en grandes cultures (céréales, protéagineuses, fourrage) représente 51 % de la superficie totale cultivée dans la MRC.
- Les municipalités de Saint-Casimir et Deschambault-Grondines présentent les plus importantes proportions de superficies cultivées en grandes cultures.
- Les municipalités de Saint-Alban et de Saint-Ubalde présentent les superficies en érablière les plus importantes par rapport à la superficie totale cultivée sur leur territoire.
- Six municipalités cumulent 92 % des superficies en légumes : Neuville, Pont-Rouge, Saint-Alban, Saint-Casimir, Saint-Raymond et Saint-Ubalde.
- Le territoire agricole de Portneuf possède une grande diversité de productions végétales dites non traditionnelles (gazon, bleuets nains, arbres de Noël, fines herbes, chanvre, etc.).

1.4.2 Les productions animales

- La production laitière représente 50 % de toutes les fermes en production animale et 56 % de l'ensemble des unités animales du territoire de la MRC.
- Selon les données du MAPAQ, pour la période de 2004 à 2010, Portneuf a perdu 48 fermes laitières.
- La production de bovins de boucherie représente 27 % de toutes les fermes en production animale et 17 % de l'ensemble des unités animales du territoire de la MRC.

1.4.3 L'agriculture biologique et l'acériculture

- La MRC de Portneuf compte plus du tiers des entreprises biologiques certifiées du territoire de la Capitale-Nationale. Les municipalités de Deschambault-Grondines, Saint-Alban et Saint-Ubalde accueillent les deux tiers des entreprises biologiques certifiées de la MRC de Portneuf.
- La MRC de Portneuf compte plusieurs érablières localisées pour la plupart à l'extérieur de la zone agricole permanente.
- Selon l'Agence des forêts privées de Québec (AFPQ), la grande région de Portneuf comptait en 2012 un peu plus d'un million d'entailles, dont 862 854 en forêt privée, soit la majorité des entailles de la région de la Capitale-Nationale.
- La MRC de Portneuf possède le plus fort potentiel acéricole de la région de la Capitale-Nationale. À elle seule, elle compte 45 % de ce potentiel et 42 % du potentiel entaillable.

1.4.4 La location des terres et les revenus agricoles

- Selon les données du MAPAQ de 2010, près du tiers (30,7 %) des terres agricoles exploitées de la MRC de Portneuf sont louées par un exploitant.
- Les données sur les revenus agricoles par type de production montrent un déplacement des revenus des productions animales vers les revenus des productions végétales entre 2004 et 2010. En effet, alors que les revenus des productions animales diminuaient de 24,6 %, ceux des productions végétales augmentaient de 31,6 %.

1.5 Les aspects socioéconomiques de l'agriculture

- Le nombre de fermes réalisant des activités de transformation a diminué de 2007 à 2010.
- Les principaux produits transformés sont le lait, la pomme de terre, la viande et le sirop d'érable.
- Le Marché public de Deschambault est considéré comme l'une des grandes réussites en milieu rural par l'Association des Marchés publics du Québec.
- Bon nombre de producteurs maraîchers privilégient la vente directe à la ferme. Le nombre de kiosques à la ferme a augmenté de 2007 à 2010, passant de 40 à 61 kiosques.
- Neuville possède la plus grande concentration de kiosques à la ferme, particulièrement situés le long du Chemin du Roy (la route 138).
- Depuis quelques années, un nouveau marché de proximité s'est développé, connu sous le nom de « paniers ».
- Par sa richesse agraire, sa proximité de Québec et ses infrastructures touristiques, la MRC de Portneuf dispose des atouts pour que se développe une industrie agrotouristique prospère.
- Trouver la relève nécessaire pour assurer la continuité et la pérennité de l'agriculture représente un enjeu de premier ordre.
- En termes de recherche et d'innovation, la région de Portneuf est bien positionnée puisqu'elle possède sur son territoire le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD).

1.6 La ressource forestière

- Les forêts publiques et privées occupent près de 85 % du territoire de la MRC de Portneuf.
- Plus de la moitié de la zone agricole est sous couvert forestier (55 %).
- Les forêts privées de Portneuf occupent une superficie de 1 310 km², dont près de la moitié (590 km²) sont situées à l'intérieur de la zone agricole.

- Le territoire forestier productif occupe 69 % des superficies de forêt privée de la MRC. Ce territoire productif est composé à 47 % de peuplements mélangés (feuillus et résineux), à 32 % de peuplements dominés par les feuillus et à 16 % de peuplements dominés par les résineux.
- On retrouvait en 2006, dans la MRC de Portneuf, 3 481 ha de terrains en friche, soit des terrains agricoles abandonnés, partiellement couverts de broussailles et sur lesquels des peuplements forestiers s'établissent peu à peu. Ces terrains, actuellement sans réelle vocation, offrent un potentiel de valorisation.

1.7 La production forestière

- Les volumes de bois récoltés sur le territoire de la MRC de Portneuf sont inférieurs à la possibilité forestière. Il y a donc une marge de développement pour les petits propriétaires privés forestiers de la région.
- La mise en marché du bois des forêts privées est bien structurée et se fait de façon collective, en vertu d'un Plan conjoint et selon des modalités prévues à la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.
- Les changements d'usage des terres forestières et la progression des valeurs et taxes foncières deviennent des contraintes à l'activité de production forestière.
- L'utilisation de la biomasse forestière a été ciblée comme créneau à explorer dans Portneuf et, selon une estimation pour la région à partir des volumes disponibles dans la Capitale-Nationale, le potentiel de biomasse forestière et agricole théorique est important.
- L'entreprise Charbon de bois Feuille d'érable de Sainte-Christine-d'Auvergne est l'une des deux seules entreprises produisant du charbon de bois au Canada.
- On retrouve une forte concentration de fours à charbon de bois dans Portneuf. Le quart d'entre eux se situent à l'intérieur de la zone agricole.
- La grande région de Portneuf offre plusieurs possibilités de développement de récolte ou de production de produits forestiers non ligneux (PFNL), tels que les champignons forestiers, le ginseng, les têtes-de-violon, les canneberges.
- Les produits ornementaux, comme les sapins de Noël, et les produits aromatiques – huiles essentielles, résines et alcools – sont déjà présents en région. Ils offrent peut-être des occasions d'un plus grand développement.

2. LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic s'appuie sur l'analyse des différents éléments soulevés dans la section du portrait. Pour chacun des éléments considérés, le diagnostic met en lumière les forces, les opportunités, les faiblesses et les contraintes. Dans le cadre du présent exercice, il est nécessaire de convenir qu'une force est un fait sur lequel il faut s'appuyer pour assurer le développement du secteur et qu'une opportunité est un fait sur lequel il faut travailler afin d'accroître le développement du secteur, qu'il faut saisir et sur laquelle on ne possède pas d'emprise. Ceci s'applique également aux faiblesses et contraintes. Le diagnostic qui suit permettra de définir les actions qui ultimement auront comme objectif le développement de la zone agricole.

Tableau 32 Le diagnostic

Forces	Opportunités
<p>Large éventail de cultures Production agricole largement diversifiée Grand nombre d'exploitations agricoles à temps plein (66 %) Activités de transformation agroalimentaire en croissance Production acéricole très importante Protection accrue des secteurs dynamiques de la zone agricole Règles claires liées à l'implantation résidentielle dans les secteurs non dynamiques (article 59) Marché public de Deschambault Kiosques à la ferme et agrotourisme</p>	<p>Conditions pédologiques et climatiques favorables Proximité d'importants marchés de masse (Québec et Trois-Rivières) Présence d'axes routiers majeurs Qualité des paysages agricoles portneuvois Tendances des consommateurs à l'achat local et biologique Importance du couvert forestier en zone agricole (55 % du territoire) Diversité des peuplements forestiers et potentiel inexploité des ressources disponibles Programmes, mise en marché et services structurés Présence d'éleveurs laitiers reconnus pour le développement d'une génétique de haut niveau Gamme complète de formations agricoles à tous les niveaux disponibles dans la région de Québec Absence de limitation réglementaire à l'augmentation des superficies en culture Présence d'une infrastructure de transformation des viandes Image de marque (Culture de Saveurs Portneuf) Notoriété du maïs de Neuville et appellation d'origine géographique Noyau d'institutions de recherche en agroenvironnement à Québec Centre de recherche en sciences animales Table de concertation agroalimentaire de Portneuf</p>
Faiblesses	Contraintes-menaces
<p>Zone agricole perçue comme une zone en attente de développement Cohabitation des usages agricoles et non agricoles Peu de transfert de la recherche et développement vers les producteurs Faible proportion d'entreprises en culture biologique Manque de connaissance sur le potentiel réel des produits forestiers non ligneux et de la biomasse Plusieurs propriétés forestières ont une vocation récréative et ne sont pas mises en valeur Manque de connaissance des produits de Portneuf Manque de relève agricole Règles (SAD) mal adaptées aux nouvelles règles de bien-être animal Manque de connaissance des services-conseils de première ligne en agroalimentaire</p>	<p>Disponibilité du financement public Le quart de la superficie de la zone agricole est inexploitable (Potentiel des sols de classe 7 – ARDA) Contraintes réglementaires de toutes sortes Spéculation foncière des terres agricoles et forestières Difficile de développer de petites superficies agricoles Baisse du nombre d'exploitations laitières Perte de quota laitier dans les 5 dernières années Moyenne d'âge des propriétaires agricoles élevée Accès à la main-d'œuvre agricole Problème d'hébergement des ouvriers agricoles Proportion non négligeable de terres en location Forte pression de l'étalement urbain Stagnation des marchés forestiers traditionnels Faible concurrence au niveau des acheteurs de bois</p>

3. LA VISION STRATÉGIQUE

La vision constitue un élément essentiel du PDZA. Elle représente comment les acteurs du milieu agricole envisagent le développement du territoire et des activités agricoles de Portneuf. Elle présente l'avenir souhaité de l'agriculture portneuvoise et permet de guider les actions pour atteindre cet idéal. L'énoncé de vision retenu se lit comme suit :

En 2030, la MRC de Portneuf est reconnue au-delà de ses frontières pour la renommée de ses entreprises agricoles et la qualité exceptionnelle des produits de son terroir. Leader incontesté de la région de la Capitale-Nationale dans le secteur agroalimentaire, ses producteurs et sa relève y pratiquent une agriculture diversifiée, durable, prospère et innovante. Sa population est fière de consommer localement et se préoccupe de favoriser le développement d'une zone agricole dynamique et pérenne.



Crédit photo : Pierre Joosten



Credit photo : Patri-Arch

L'horizon de planification « 2030 » attribué à la vision vise à nous projeter dans l'avenir et à orienter les efforts qui seront mis de l'avant au cours des 15 prochaines années pour assurer le développement souhaité de notre agriculture et de notre zone agricole. La détermination de cet horizon de planification vise également à s'arrimer à l'horizon retenu dans le cadre de la démarche globale de planification stratégique ayant été réalisée au sein de la MRC et intitulée « Portneuf 2030 ».



Credit photo : Pierre Jooste

L'énoncé principal de la vision fait ressortir les notions de reconnaissance et de rayonnement liées aux entreprises agricoles et à leurs produits. Cet énoncé est appuyé par l'identification des éléments significatifs sur lesquels les actions du PDZA seront orientées pour favoriser le développement d'une zone agricole dynamique et pérenne dans la MRC de Portneuf :

› Tout d'abord, la reconnaissance du rôle de leader incontesté de la MRC dans le secteur agroalimentaire vise à positionner Portneuf au sein de la région de la Capitale-Nationale. En effet, Portneuf concentre déjà 41% des entreprises agricoles de la région et près de la moitié de la superficie régionale zonée agricole.

› La vision fait également référence aux producteurs, qui sont les principaux ambassadeurs de l'agriculture, ainsi qu'à la relève qui a un rôle important à jouer pour l'avenir.

› La vision met l'emphase sur la pratique d'une agriculture diversifiée, durable, prospère et innovante. Cet énoncé vise à faire valoir et à promouvoir la belle diversité agricole de Portneuf. Il signifie également que Portneuf souhaite une agriculture qui soit respectueuse de l'environnement, dynamique, rentable pour les producteurs et reconnue pour son innovation.

› La vision fait également état du rôle essentiel de la population qui est fière de consommer localement. On souhaite ainsi instaurer un sentiment de fierté auprès de la population et la façon pour celle-ci d'encourager l'agriculture est de consommer les produits locaux.

› Enfin, le développement d'une zone agricole dynamique et pérenne constitue un élément fondamental de la vision qui traduit l'importance de favoriser le développement de l'agriculture et de protéger la zone agricole.

4. LES ENJEUX

Les enjeux représentent les préoccupations majeures de la MRC en termes de développement de l'agriculture. Un enjeu se définit comme étant ce qui est à perdre ou à gagner, ce qui est « en jeu ». Il peut s'agir par exemple d'un acquis menacé à consolider, d'un potentiel peu exploité à mettre en valeur ou d'une faiblesse à améliorer. La détermination des enjeux est une étape importante dans la démarche d'élaboration du PDZA puisque c'est à partir de ceux-ci que découlera l'ensemble du plan d'action.

Les travaux des comités et les assemblées de consultation ont permis d'identifier neuf enjeux prioritaires pour le territoire.

1

L'ACCESSIBILITÉ À L'EXPLOITATION DES TERRES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

La hausse des valeurs foncières et le prix d'acquisition élevé d'une propriété agricole ou forestière sont des aspects qui préoccupent grandement les intervenants du milieu agricole. Même si les valeurs foncières des propriétés n'ont encore rien de comparable avec celles observées dans certaines régions du Québec (en l'occurrence les régions de Montréal et de la Montérégie), il demeure que le prix élevé des terres dans certains secteurs de la MRC ne favorise pas l'accessibilité aux terres pour de nouveaux exploitants. L'acquisition des terres agricoles ou forestières par des propriétaires non exploitants crée également un effet spéculatif important sur le prix des terres. L'entente intervenue en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles offre maintenant, selon certaines conditions, la possibilité de construire une résidence dans les secteurs moins dynamiques de la zone agricole et contribue à dynamiser l'occupation du milieu. En contrepartie, cela a pour effet d'augmenter encore davantage la valeur foncière des propriétés.

D'autre part, l'obligation d'acquérir une terre agricole souvent de grande dimension et au coût prohibitif s'avère contraignante pour la relève et ne favorise pas la mise en valeur optimale du territoire à des fins agricoles. Le contexte législatif actuel et la position retenue par la CPTAQ à l'égard du morcellement foncier pour des fins agricoles freinent le développement d'entreprises agricoles mieux adaptées aux nouvelles tendances (agriculture biologique) et nécessitant de petites superficies pour débiter leur exploitation.

Par ailleurs, certaines parties de la zone agricole se caractérisent par la présence de friches ou de terres qui sont sous-exploitées. L'absence de données actualisées et de connaissances à cet égard ne permet pas pour le moment de développer des stratégies de mise en valeur et de tirer profit du plein potentiel de la zone agricole.

Crédit photo : Canards Illimités et MDDEFP



2

LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EXISTANTES

Malgré le fait que la zone agricole offre un potentiel de développement intéressant et que de nouveaux modèles de production sont en émergence, il demeure que l'importance économique de l'agriculture portneuvoise repose avant tout sur la production dite traditionnelle. Il importe de ne pas perdre de vue cet aspect et d'accorder une attention particulière aux difficultés qu'éprouvent les entreprises agricoles existantes sur le territoire. L'importance du fardeau fiscal que les entreprises doivent assumer (taxes foncières), le caractère contraignant de certaines exigences environnementales, la disponibilité de la main-d'œuvre, l'hébergement des travailleurs agricoles ainsi que la difficulté d'assurer la relève représentent des préoccupations importantes relevées par nos entreprises agricoles. Les nouvelles normes fédérales liées au bien-être animal et un cadre réglementaire municipal mal adapté à ces nouvelles exigences s'ajoutent aux problèmes et aux défis auxquels sont confrontées nos entreprises agricoles. Dans les circonstances, afin d'assurer une occupation dynamique du territoire agricole, il importe de tenir compte de cette réalité et d'envisager différentes mesures visant à favoriser le maintien et le développement des entreprises existantes.

Crédit photo : Pierre Joosten

3

LE DÉMARRAGE DE NOUVELLES ENTREPRISES ET LE SOUTIEN À LA RELÈVE

En lien avec les enjeux identifiés précédemment, les contraintes liées au démarrage de nouvelles entreprises agricoles et à la difficulté à recruter de la relève soulèvent des inquiétudes importantes. Le manque de connaissances sur la disponibilité et les potentiels des terres pour l'établissement de la relève, sur les services existants et sur les mesures de soutien disponibles ainsi que les difficultés de maillage entre les cédants et la relève ont été relevés comme principales lacunes. Par ailleurs, le peu d'activités liées à la promotion de l'agriculture ne permet pas de valoriser suffisamment le métier de producteur agricole et d'encourager les jeunes à opter pour ce métier.

Par ailleurs, les données recueillies dans le cadre du portrait illustrent que la moyenne d'âge des propriétaires agricoles est élevée et que seulement 14 % des 426 fermes en exploitation dans la MRC de Portneuf avaient, en 2010, identifié une relève. Ces mêmes données révèlent que 10 % de ces établissements pensaient vendre d'ici 5 ans. Ces constats nous amènent à entreprendre une réflexion sur les différentes actions à poser afin de maintenir le dynamisme de l'activité agricole pour l'avenir. Il apparaît notamment essentiel de mettre en place les facilités nécessaires en vue de donner le goût aux jeunes d'exercer ce métier, de mieux soutenir la relève et de favoriser le démarrage de nouvelles entreprises agricoles.

4

LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT AUX PRODUCTEURS



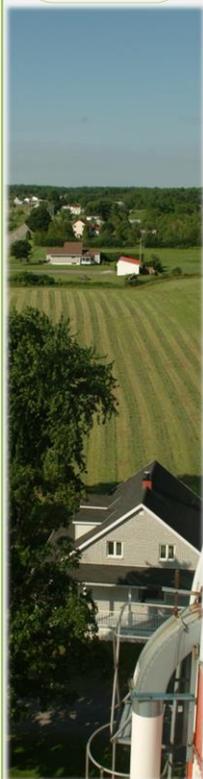
Le portrait de la zone agricole de la MRC de Portneuf permet de constater qu'un noyau d'institutions de recherche en agroenvironnement ainsi qu'une gamme complète de formations agricoles sont disponibles pour les producteurs de la région. Différentes structures pouvant leur apporter un soutien sont également présentes sur le territoire de la MRC, notamment le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD) et la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf.

Toutefois, le manque de connaissances entourant l'offre de services-conseils de première ligne en agroalimentaire et le peu de transfert de connaissances en matière de recherche et de développement nuisent aux producteurs. Ceci explique la raison pour laquelle le soutien et l'accompagnement aux producteurs a été retenu comme enjeu important.

Crédit photo : Culture de Saveurs

5

LA PÉRENNITÉ DE LA ZONE AGRICOLE ET LA CONCILIATION DES USAGES



À l'intérieur de son schéma d'aménagement et de développement, la MRC de Portneuf a clairement affirmé son intention d'assurer la pérennité de son territoire agricole et d'y garantir la priorité aux activités agricoles. Malgré cela, il demeure que la zone agricole est un territoire très convoité et qu'elle fait toujours l'objet de vives pressions pour des utilisations à des fins urbaines. La zone agricole est souvent perçue comme une zone en attente de développement et donne lieu à la spéculation foncière, en particulier en périphérie des périmètres d'urbanisation. Comme plusieurs villes et villages sont entourés de bons sols agricoles et que plusieurs municipalités manifestent des besoins en matière de croissance, des choix déchirants sont à faire et cela met en évidence la difficulté de concilier les enjeux liés au développement urbain des communautés et à la protection du territoire agricole. Jusqu'à maintenant, les demandes d'exclusion de la zone agricole pour des fins urbaines ont toujours été effectuées en fonction des besoins manifestés par chacune des municipalités, sans réflexion d'ensemble à l'échelle régionale. Lors des différentes assemblées de consultation, les acteurs du milieu ont fait ressortir l'importance de se pencher sur cette problématique et de revoir nos façons de faire.

D'autre part, comme la zone agricole est un territoire déjà fortement occupé par de nombreux usages et qu'elle se caractérise par la présence de diverses potentialités et contraintes du milieu, des conflits d'usages sont à prévoir et il importe de favoriser le bon voisinage entre les usages agricoles et non agricoles. Des enjeux environnementaux sont également importants à considérer, notamment en ce qui concerne la protection des puits privés et communautaires, des cours d'eau et des milieux humides.

Crédit photo : Pierre Joosten

6

LA DIVERSIFICATION DES MODÈLES AGRICOLES

La région de Portneuf se caractérise déjà par une belle diversité agricole et plusieurs constats illustrent le fort potentiel que possède la région de Portneuf pour diversifier son agriculture. En raison des conditions climatiques favorables et la qualité des sols, la plupart des cultures pratiquées au Québec peuvent être produites. La MRC de Portneuf possède également le plus fort potentiel acéricole de la région de la Capitale-Nationale. L'utilisation de la biomasse forestière a aussi été ciblée comme créneau à développer. La récolte de produits forestiers non ligneux (PFNL), tels que les champignons forestiers, le ginseng, les têtes-de-violon et les canneberges représente un potentiel de mise en valeur. Les produits ornementaux, comme les sapins de Noël et les produits aromatiques, huiles essentielles, résines et alcools, déjà présents en région, offrent aussi des possibilités de diversification de l'agriculture qui demeurent sous-exploitées.

Le territoire possède également un potentiel intéressant pour le développement des activités agrotouristiques. Sa proximité avec d'importants marchés de masse, ses axes routiers majeurs, ses paysages de qualité et ses attraits touristiques représentent des atouts majeurs pour diversifier l'agriculture et bonifier l'offre de produits agricoles portneuvois.

Crédit photo : Patri-Arch

7

LA TRANSFORMATION ET LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS

La MRC de Portneuf dispose d'une localisation géographique privilégiée à proximité des importants marchés de masse que représentent les agglomérations de Québec et de Trois-Rivières. Facilement accessible, celle-ci bénéficie d'un réseau routier bien articulé permettant des déplacements interrégionaux efficaces et rapides. La MRC de Portneuf connaîtra une croissance démographique de l'ordre de 24,8 % entre 2011 et 2036, ce qui la place au troisième rang des MRC de la région de la Capitale-Nationale qui connaîtront les plus fortes croissances au cours de cette période. À ce titre, sur le plan de la consommation, une tendance de fond dirige les consommateurs vers l'achat local et biologique qui devrait générer une demande et ainsi favoriser une agriculture de proximité.

Sur le plan de la transformation, le nombre de fermes réalisant des activités de transformation a diminué significativement de 2007 à 2010. Par contre, la région de Portneuf présente de plus en plus une grande diversité de produits agricoles et forestiers qui méritent une valorisation supérieure destinée à des marchés locaux et de proximité. La transformation et la mise en marché de nouveaux produits permettent de consolider et de développer la production agricole et forestière tout en créant de l'emploi et de la richesse dans la communauté. Déjà, la MRC de Portneuf dispose d'infrastructures et d'une capacité de transformation qui ne sont pas utilisées à leur plein potentiel. Un renforcement s'impose et ce, en concertation avec les intervenants du milieu.

Crédit photo : Pascal Cothet, coll. Culture de Saveurs

8

L'IMAGE DE MARQUE DES PRODUITS AGRICOLES

L'image de marque est un moteur d'identification des produits. Déjà, plusieurs producteurs et transformateurs de Portneuf se sont regroupés sous l'appellation « Culture de Saveurs Portneuf » qui mise sur la qualité et la garantie d'un produit fabriqué, cultivé ou élevé dans la région. L'appellation « maïs sucré de Neuville », qui devrait éventuellement obtenir une reconnaissance officielle (IGP : indication géographique protégée), est un autre exemple tout aussi évocateur pour un grand nombre de consommateurs.

Le manque de reconnaissance et d'information de la qualité des produits de Portneuf ne favorise pas la notoriété des filières et leur développement.

Crédit photo : Pascal Cothet, coll. Culture de Saveurs

9

LA RECONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE PORTNEUVOISE ET LA FIERTÉ DES PRODUCTEURS

Le portrait de la zone agricole permet de constater que la MRC de Portneuf est de loin la plus agricole de la Capitale-Nationale (41 % des fermes). Elle concentre 46 % des producteurs agricoles de la région de la Capitale-Nationale, 62 % de la superficie cultivée de même que 46 % des revenus générés par ce secteur d'activité.

Toutefois, une réelle inquiétude des producteurs agricoles à l'égard de la motivation des jeunes à opter pour cette profession pourrait rendre l'agriculture plus précaire et moins dynamique dans la région de Portneuf. En conséquence, la valorisation et la reconnaissance de la profession de producteur agricole constitue un enjeu central dans le développement de la zone agricole.

Crédit photo : Pascal Cothet, coll. Culture de Saveurs

5. LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action représente la pièce maîtresse du Plan de développement de la zone agricole. Les actions retenues sont le résultat d'une démarche d'analyse et de choix exprimés lors d'une assemblée de consultation regroupant principalement différents acteurs des milieux agricole et municipal. Le tableau 33 présente les actions priorisées dans le cadre de cette démarche, en lien avec les éléments du diagnostic ainsi que les enjeux, les orientations et les objectifs qui ont été retenus. Le tableau 34 présente le plan d'action détaillé et détermine certaines modalités liées à la mise en œuvre de chacune des actions.

Tableau 33 Les actions issues de la démarche d'analyse et de consultation

ENJEUX ET ORIENTATIONS		OBJECTIFS	ACTIONS PRIORISÉES
ENJEUX	ORIENTATIONS		
LA DIVERSIFICATION DES MODÈLES AGRICOLES	Diversifier les activités agroalimentaires	Favoriser un environnement propice à la diversification des modèles de production	Doter la région d'incubateurs en agroalimentaire pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises agricoles et/ou cultures émergentes Identifier et promouvoir des modèles de productions et marchés non traditionnels (exemple : agriculture biologique, agriculture soutenue par la communauté, PFNL, etc.)
LA TRANSFORMATION ET LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS		Favoriser les activités de transformation agroalimentaire et agroforestière	Exploiter le plein potentiel des infrastructures et de transformation de Portneuf (ex. : Coop de transformation des viandes de Portneuf) en concertation avec les intervenants du milieu <i>Réaliser un inventaire des utilisateurs potentiels de biomasse en région et analyser le potentiel de développement de la filière</i>
L'IMAGE DE MARQUE DES PRODUITS AGRICOLES	Accroître la notoriété du nom « Portneuf » par le rayonnement de son secteur agroalimentaire	Promouvoir les produits agroalimentaires de Portneuf et l'importance de l'agriculture au niveau socioéconomique	Élaborer et mettre en place une stratégie concertée permettant de valoriser et distribuer les produits agroalimentaires portneuvois
LA RECONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE PORTNEUVOISE ET LA FIERTÉ DES PRODUCTEURS			Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour promouvoir Portneuf comme destination agrotouristique incontournable
L'ACCESSIBILITÉ À L'EXPLOITATION DES TERRES AGRICOLES ET FORESTIÈRES	Favoriser le développement de la zone agricole et en assurer la pérennité	Accroître l'accessibilité aux terres et la superficie productive de la zone agricole	Réaliser une étude de caractérisation des terres agricoles ou forestières sous-exploitées (incluant le potentiel d'exploitation acéricole en forêt privée) et proposer des stratégies de mise en valeur Définir, conjointement avec les intervenants des milieux agricole et municipal, un cadre régional applicable aux demandes de morcellement de propriétés à des fins agricoles adressées à la CPTAQ

ENJEUX ET ORIENTATIONS		OBJECTIFS	ACTIONS PRIORISÉES
ENJEUX	ORIENTATIONS		
LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EXISTANTES	Favoriser le développement de la zone agricole et en assurer la pérennité	Développer un cadre réglementaire municipal favorable au maintien et à la consolidation des entreprises agricoles et forestières	<i>Créer un comité multipartite aux fins d'examiner la fiscalité applicable aux propriétés agricoles et forestières. Le mandat consisterait à :</i>
LA PÉRENNITÉ DE LA ZONE AGRICOLE ET LA CONCILIATION DES USAGES			<ul style="list-style-type: none"> - Documenter l'évolution du fardeau fiscal des propriétaires - Identifier les pouvoirs d'intervention en cette matière - Formuler des recommandations <p><i>Élaborer un cadre régional favorisant l'accès, l'accueil et l'hébergement des travailleurs agricoles</i></p> <p>Adapter les normes municipales applicables aux bâtiments d'élevage en fonction des nouvelles règles sur le bien-être animal</p> <p>Élaborer une politique régionale de gestion de l'urbanisation contribuant à concilier les impératifs de protection du territoire agricole, l'urbanisation et les enjeux environnementaux</p>
LE DÉMARRAGE DE NOUVELLES ENTREPRISES ET LE SOUTIEN À LA RELÈVE	Favoriser le développement de la zone agricole et en assurer la pérennité	Favoriser l'établissement de la relève agricole	Mettre en place une stratégie régionale concertée pour soutenir l'établissement de la relève agricole :
LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT AUX PRODUCTEURS			<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les potentiels de Portneuf (terres en friche, fermes à la recherche de relève, etc.) auprès des jeunes de la relève (institutions d'enseignement) - Identifier et former les cédants cherchant une relève agricole et faciliter le maillage entre eux (ex. : visite de fermes par les étudiants de l'Institut technologique en agriculture (ITA) ou l'Université Laval, accueil des stagiaires, etc.) - Réaliser des activités de promotion de l'agriculture dans le but de valoriser la profession de producteur agricole, inciter les jeunes à opter pour cette profession et intéresser la relève à s'établir dans la région de Portneuf

Note : Les actions apparaissant en caractère italique n'ont pas été priorisées lors des assemblées de consultation. Cependant, celles-ci ont été retenues par le conseil de la MRC puisqu'elles visent à répondre à des problématiques particulières.

Tableau 34 Le plan d'action

En tant que responsable du Plan de développement de la zone agricole, la MRC de Portneuf verra à assurer sa mise en œuvre en étroite collaboration avec ses différents partenaires.

ORIENTATION 1 : DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS AGROALIMENTAIRES			
Objectif			
1.1 Favoriser un environnement propice à la diversification des modèles de production			
Actions	Partenaires	Échéancier	Livrables
1.1.1 Doter la région d'incubateurs en agroalimentaire pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises agricoles et/ou cultures émergentes	- UPA - MAPAQ - Table agro	Moyen/ Long terme	- Rapport sur modèles - Implantation d'incubateurs
1.1.2 Identifier et promouvoir des modèles de productions et marchés non traditionnels (exemple : agriculture biologique, agriculture soutenue par la communauté, PFNL, permaculture, forêt nourricière, etc.)	- MAPAQ - Table agro - UPA	Court terme	- Fiches techniques - Activités de promotion
Objectif			
1.2 Favoriser les activités de transformation agroalimentaire et agroforestière			
Actions	Partenaires	Échéancier	Livrables
1.2.1 Exploiter le plein potentiel des infrastructures de transformation de Portneuf (ex. : Coop de transformation des viandes de Portneuf) en concertation avec les intervenants du milieu	- UPA - MAPAQ - Table agro	Court terme	- Portrait de situation : inventaire et identification des besoins - Recommandations et mise en œuvre
1.2.2 Réaliser un inventaire des utilisateurs potentiels de biomasse en région et analyser le potentiel de développement de la filière	- MAPAQ - SPFRQ	Long terme	- Rapport - Mise en œuvre

ORIENTATION 2 : ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ DU NOM « PORTNEUF » PAR LE RAYONNEMENT DE SON SECTEUR AGROALIMENTAIRE

Objectif

2.1 Promouvoir les produits agroalimentaires de Portneuf et l'importance de l'agriculture au niveau socioéconomique

Actions	Partenaires	Échéancier	Livrables
2.1.1 Élaborer et mettre en place une stratégie concertée permettant de valoriser les activités et produits agroalimentaires portneuvois et de favoriser la distribution de ces derniers	<ul style="list-style-type: none"> - Table agro - MAPAQ - UPA - Société d'agriculture du comté de Portneuf 	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique - Mise en œuvre
2.1.2 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour promouvoir Portneuf comme destination agrotouristique incontournable	<ul style="list-style-type: none"> - MAPAQ - UPA - OTQ - Comité paysage 	Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique - Mise en œuvre

ORIENTATION 3 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE ET EN ASSURER LA PÉRENNITÉ

Objectif

3.1 Accroître l'accessibilité aux terres et la superficie productive de la zone agricole

Actions	Partenaires	Échéancier	Livrables
3.1.1 Réaliser une étude de caractérisation des terres agricoles ou forestières sous-exploitées (incluant le potentiel d'exploitation acéricole en forêt privée) et proposer des stratégies de mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> - UPA - MAPAQ - SPFRQ 	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de recherche - Promotion des potentiels de développement
3.1.2 Définir, conjointement avec les intervenants des milieux agricole et municipal, un cadre régional applicable aux demandes de morcellement de propriétés à des fins agricoles adressées à la CPTAQ	<ul style="list-style-type: none"> - UPA - MAPAQ 	Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre régional concerté

Objectif

3.2 Développer un cadre réglementaire municipal favorable au maintien et à la consolidation des entreprises agricoles et forestières

Actions	Partenaires	Échéancier	Livrables
3.2.1 Élaborer une politique régionale de gestion de l'urbanisation contribuant à concilier les impératifs de protection du territoire agricole, l'urbanisation et les enjeux environnementaux	- MAPAQ - UPA - MAMOT	Court/ Moyen terme	- Politique régionale - Modifications au schéma d'aménagement
3.2.2 Adapter les normes municipales applicables aux bâtiments d'élevage en fonction des nouvelles règles sur le bien-être animal	- MAPAQ - UPA	Court terme	- Nouvelles normes - Modifications au schéma d'aménagement
3.2.3 Créer un comité multipartite aux fins d'examiner la fiscalité applicable aux propriétés agricoles et forestières. Le mandat consisterait à : - Documenter l'évolution du fardeau fiscal des propriétaires - Identifier les pouvoirs d'intervention en cette matière - Formuler des recommandations	- UPA - MAMOT - SPFRQ	Court/ Long terme	- Rapport et recommandations
3.2.4 Élaborer un cadre régional favorisant l'accès, l'accueil et l'hébergement des travailleurs agricoles	- UPA - MAPAQ	Moyen terme	- Cadre régional

Objectif

3.3 Favoriser l'établissement de la relève agricole

Actions	Partenaires	Échéancier	Livrables
3.3.1 Mettre en place une stratégie régionale concertée pour soutenir l'établissement de la relève agricole - Faire connaître les potentiels de Portneuf (terres en friche, fermes à la recherche de relève, etc.) auprès des jeunes de la relève (institutions d'enseignement) - Identifier et former les cédants cherchant une relève agricole et faciliter le maillage entre eux (ex. : visite de fermes par les étudiants de l'Institut technologique en agriculture (ITA) ou l'Université Laval, accueil des stagiaires, etc.) - Réaliser des activités de promotion de l'agriculture dans le but de valoriser la profession de producteur agricole, inciter les jeunes à opter pour cette profession et intéresser la relève à s'établir dans la région de Portneuf	- MAPAQ - UPA - Table agro - Comité d'établissement et transfert - Groupe relève de Portneuf	Court terme	- Plan stratégique - Mise en œuvre

6. LE SUIVI, LA MISE EN ŒUVRE ET LES MÉCANISMES DE COMMUNICATION

La MRC de Portneuf demeure l'acteur responsable du Plan de développement de la zone agricole et, par conséquent, elle verra à s'assurer de sa mise en œuvre, de son suivi et de l'évaluation des activités prévues. Pour ce faire, elle travaillera en étroite collaboration avec le comité de suivi du PDZA.

La MRC entend faire appel aux structures déjà en place dans le milieu pour veiller à la mise en œuvre et au suivi du PDZA. Elle compte ainsi réunir les membres du comité consultatif agricole et de la Table de concertation agroalimentaire afin de former le comité de suivi du PDZA, auquel se grefferont les membres du comité technique ayant œuvré à l'élaboration du PDZA. Le comité de suivi se réunira une à deux fois l'an afin de faire le point sur la mise en œuvre des différentes actions du PDZA, d'échanger sur les difficultés éprouvées et, s'il y a lieu, de déterminer les correctifs appropriés à y apporter. Selon les priorités et les modalités de réalisation qui auront été déterminées par le comité de suivi, il est envisagé de former différents comités de travail visant à approfondir les modalités de réalisation et de mise en œuvre des différentes actions. La composition de ces comités et la fréquence des réunions pourront varier selon les diverses actions à réaliser. La réalisation de certaines actions pourra également nécessiter le recours à certaines expertises particulières.

La coordination de la mise en œuvre du PDZA sera effectuée conjointement par le personnel des services de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ainsi que du développement économique. Un agenda annuel de réunions sera proposé aux membres du comité de suivi. Les rencontres seront animées et dirigées par les professionnels de la MRC attitrés aux domaines agricole, forestier, agroalimentaire ou de l'aménagement du territoire.

Un rapport d'activités sera produit annuellement et transmis aux intervenants et partenaires pour leur faire connaître l'état d'avancement des actions du PDZA de la MRC. Ce rapport sera diffusé sur le site Internet de la MRC pour informer la population et les acteurs du milieu agricole des résultats de la mise en œuvre du PDZA.

Dans le but de faire connaître le PDZA à la population en général, la MRC procédera à son lancement officiel en publiant un communiqué de presse et en tenant une conférence de presse annonçant son adoption ainsi que le début de sa mise en œuvre. Le PDZA ainsi que son plan d'action seront diffusés sur le site Internet de la MRC. Au terme de la première année suivant l'adoption du PDZA, la MRC réunira les acteurs du milieu ayant participé à son élaboration afin de faire un suivi des actions entreprises et de déterminer, s'il y a lieu, les améliorations pouvant être apportées au plan d'action. Il est envisagé de publier une chronique annuelle regroupant des informations sur le PDZA ainsi que sur sa mise en œuvre sur le site Internet de la MRC ainsi que dans le Courrier de Portneuf.

RÉFÉRENCES

- AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA, 2008. *Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation.*
- CANARDS ILLIMITÉS CANADA, 2008. *Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de la Capitale-Nationale.* 89 p.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE PORTNEUF, 2010. *Profil socio-économique de la MRC de Portneuf.* En collaboration avec Emploi-Québec et Québec International.
- COLLECTIFS RÉGIONAUX EN FORMATION AGRICOLE. *Québec (Capitale-Nationale, Lévis-Bellechasse et Lotbinière).* [En ligne], page consultée le 5 juin 2014.
www.formationagricole.com/regions.asp?qRegion=13
- COLLECTIFS RÉGIONAUX EN FORMATION AGRICOLE. *Mauricie.* [En ligne], page consultée le 5 juin 2014.
www.formationagricole.com/regions.asp?qRegion=9
- COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, 2008. *L'appréciation des demandes de morcellement de ferme dans l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.*
- COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, 2010. *Décision 365499.*
- COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, 2012. *Rapport annuel de gestion 2011-2012.* [En ligne], page consultée le 7 juillet 2014.
www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2011-2012/contenu/pdf/rapport1.pdf
- COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS, 2008. *Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.*
- CÔTÉ, M-A., D. GILBERT ET S. NADEAU, 2012. *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées.* Rapport produit pour le compte des agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. Rapport disponible au www.foretprivee.ca : 42 p. + annexes.
- DUMONT, André, 2012. « Le Québec, terre de propriétaire ». *Le Bulletin des agriculteurs*, 10 novembre.
- ENVIRONNEMENT CANADA, Normales climatiques canadiennes de 1971-2000
- FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC, 2012. *La forêt privée chiffrée.* Édition de juin 2012, 25 p.
- FONDS-SOUTIEN DES MRC DE LA CAPITALE-NATIONALE. *Un outil financier au service du développement local.* [En ligne], page consultée le 5 juin 2014.
www.fondssoutien-capitalenationale.qc.ca/

- L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. *Relève agricole*. [En ligne], page consultée le 2 juin 2014.
www.upa.qc.ca/fr/Agriculture_et_societe/Releve_agricole.html
- LA FINANCIÈRE AGRICOLE. *Mission*. [En ligne], page consultée le 5 juin 2014.
www.fadq.qc.ca/la_financiere_agricole/organisme/mission.html
- LA VOIE AGRICOLE. *La Voie agricole : l'agriculture et la relève agricole en vedettes en Capitale-Nationale*. [En ligne], page consultée le 27 mai 2014.
www.agricultureplusquejamais.ca/la-voie-agricole-lagriculture-et-la-releve-agricole-en-vedettes-en-capitale-nationale/#.U58QPIWEwWI
- LE BUREAU FORESTIER EN CHEF, 2014. *Résultats finaux de l'analyse des possibilités forestières périodes 2013-2018 – Unité d'aménagement 031-51*, version 3.0.
- LE BUREAU FORESTIER EN CHEF, 2014. *Résultats finaux de l'analyse des possibilités forestières périodes 2013-2018 – Unité d'aménagement 031-52*, version 3.0.
- LE CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC, 2002. *Faits saillant – Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec*.
- LE GOUVERNEMENT DU CANADA, 2007. *Le portrait de l'agroforesterie au Québec*.
- MAPAQ, 2012. *Politique de souveraineté alimentaire*.
- MARTIN, Johanne, 2013. « Portneuf veut relancer son agriculture ». *Le Soleil*, 14 septembre.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, 2013. *Activité bioalimentaire au Québec en 2012, Bilan et perspectives*.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, 2011. *Portrait de la relève agricole au Québec 2011*.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *L'agrotourisme en chiffres*. [En ligne], page consultée le 5 juin 2014.
www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/agrotourismechiffres/Pages/agrotourismechiffres.aspx
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, 2009. *Le paysage rural au Québec : Enjeux agricoles et solutions agroforestières*. Document de réflexion. [En ligne], page consultée le 2 septembre 2014.
www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Documentdereflexionsurlepaysagerural_20090605.pdf
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, 2001. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement; la protection du territoire et des activités agricoles*. Document complémentaire révisé. [En ligne].
www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/orientations_amenagement_agricole.pdf

- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Programmes – Liste par ordre alphabétique*. [En ligne], page consultée le 5 juin 2014.
www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/Listecomplete/Pages/Listecomplete.aspx
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. *Site du répertoire des municipalités*. [En ligne], page consultée le 26 mai 2014.
www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/340/
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PORTNEUF, 1985. *Bases biophysiques, Portrait de la municipalité régionale de comté de Portneuf*.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PORTNEUF, 2008. *Schéma d'aménagement et de développement*.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PORTNEUF. *Site du Territoire – Économie régionale*. [En ligne], page consultée le 27 mai 2014.
mrc.portneuf.com/fr/site.asp?page=element&nIDElement=700
- ROY, Caroline, 2002. *Une histoire d'appartenance – Portneuf*. Les Éditions GID, Collection Histoire d'appartenance.
- SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES. *La SOPFIM*. [En ligne], page consultée le 4 juin 2014.
www.sopfim.qc.ca/
- STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 2011*. [En ligne], page consultée le 2 juin 2014.
www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm
- L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. *Le tourisme rural et l'agrotourisme*. [En ligne], page consultée le 14 juillet 2014.
www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches_carte/FICHE_08-Agrotourisme.pdf
- VALLIÈRES, Marc, 2012. *Portneuf*. Presse de l'Université Laval, Collection Les régions du Québec... histoire en bref.
- ZINS, BEAUCHESNE ET ASSOCIÉES, 2006. *Agrotourisme : diagnostic sectoriel/plan de développement et commercialisation : rapport d'analyse de la situation et diagnostic sectoriel*. Présenté au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et au ministère du Tourisme.

ANNEXE A

COMPTES RENDUS DES RENCONTRES DE CONSULTATION

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Rencontre de consultation

COMPTE RENDU

DATE ET LIEU : 13 mars 2014 à 20 h
Édifice Paul-Benoît
107, rue de la Salle
Deschambault-Grondines

PRÉSENTS

Comité directeur

Membres du COCAG

Dominic Tessier Perry, MRC de Portneuf
Léo Gignac, MRC de Portneuf
Charles-A. Trottier, producteur agricole
Dany Welsh, producteur agricole
Mario Delisle, producteur agricole

Autres représentants

Gaston Arcand, président du CLD de Portneuf
Philippe Alain, Syndicat de l'UPA de Portneuf

Membre du comité technique (non-votants)

Pierre Bouffard, Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord
Stéphane Lavoie, MAPAQ
Mélanie Ouellet, MAPAQ
Jérôme Vermette, CLD de Portneuf
Jean Lessard, MRC de Portneuf
Sylvie Béland, MRC de Portneuf

Consortium Jocelyn Magnan agronome et Groupe DDM

Jocelyn Magnan, agronome
Louis-Mathieu Fréchette, M. ATDR, urbaniste
Alain Jacques, ing. f.

1) MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Gaston Arcand, maire de la municipalité de Deschambault-Grondines et président substitut du comité directeur du PDZA de Portneuf, souhaite la bienvenue à tous les participants présents à la première rencontre de consultation avec les producteurs agricoles.

L'objet de la soirée est d'informer les producteurs sur la démarche d'élaboration du PDZA, de présenter un portrait sommaire de l'agriculture dans Portneuf et de recueillir les préoccupations et la vision des agriculteurs face au développement de la zone agricole.

L'élaboration du PDZA est rendue possible grâce à l'implication de partenaires majeurs tels que l'UPA, le CLD, la MRC et le MAPAQ. Les travaux seront réalisés par une firme de consultants externe, le consortium composé de monsieur Jocelyn Magnan, agronome, et du Groupe DDM.

2) INFORMATIONS SUR LE PDZA ET PORTRAIT SOMMAIRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA ZONE AGRICOLE DANS PORTNEUF

Monsieur Stéphane Lavoie, représentant du MAPAQ, présente, à l'aide d'un PowerPoint (présentation jointe en annexe), ce qu'est un PDZA, les objectifs poursuivis, les bénéfices qu'il est possible d'en retirer, des exemples d'actions qui ont été réalisées lors de l'élaboration d'autres PDZA dans la région de la Capitale-Nationale, les étapes de réalisation et un portrait sommaire de l'agriculture dans la zone agricole de Portneuf.

Des questions sont adressées à la suite de la présentation.

Question 1 : Est-ce que d'autres régions ont des projets pilotes et un PDZA?

Réponse : Dans la province, 44 MRC, soit environ la moitié d'entre elles, ont un PDZA en cours d'élaboration ou complété.

Question 2 : Est-ce que l'acériculture est comprise dans la production végétale?

Réponse : Non. Elle est sans doute incluse dans les autres types de productions qui représentent 8 %, comparativement à 41,4 % pour les productions végétales et 50,6 % pour les productions animales.

Question 3 : Quelle est la raison de la diminution du nombre de producteurs?

Réponse : Il y a eu beaucoup de consolidation au cours des dernières années, mais l'expansion a ses limites. Aussi, la moyenne d'âge des producteurs est élevée; plusieurs prennent leur retraite.

Question 4 : Le quota est-il sorti de la région?

Réponse : Non.

Question 5 : Dans les autres régions, les PDZA sont-ils majoritairement orientés vers les petites productions marginales?

Réponse : Dans le contexte de dynamisation de la zone agricole, il faut s'ouvrir à toutes les possibilités et considérer autant la consolidation des productions dites traditionnelles que le développement de nouvelles productions en émergence.

3) POINTS DE VUE ET PRÉOCCUPATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Cette partie de la soirée est animée par monsieur Jocelyn Magnan, agronome. Monsieur Magnan commence par questionner les producteurs sur les types de productions représentés dans l'assistance. Il en ressort qu'il y a une large diversité de producteurs représentés.

QUESTION 1 : À votre avis, quels sont les freins au développement de l'agriculture dans Portneuf?

- La disponibilité de la main d'œuvre pour les productions laitières et maraîchères;
- Le taux de taxation municipale pour les terres agricoles et la forêt privée;
- L'accessibilité des terres et la hausse de leur prix causée par la spéculation des non-producteurs;
- La santé des sols due au manque de drainage. Les terres n'ont pas suffisamment profité des subventions pour le drainage dans les années 70;
- La disparition des programmes de subvention pour le drainage, le chaulage et le séchage;
- L'endettement;
- L'augmentation des coûts;
- Les municipalités (taxes), des développements résidentiels en zone agricole dynamique, la réglementation sur l'épandage, le bruit et les largeurs excessives, l'affichage pour les kiosques et le manque de sensibilisation des élus;
- L'accès à l'eau des réseaux d'aqueduc;
- La perception des agriculteurs de la part de la population;
- La méconnaissance de l'agriculture dans l'activité économique de la région;
- Les agriculteurs passent pour des quêtés;
- Le manque d'information (exemple : boue des papetières);
- Le manque de sensibilisation des élus municipaux sur les investissements faits par les agriculteurs dans la communauté;
- L'accès à la propriété agricole rendu difficile à cause de l'importance des montants en jeu;
- Le manque de relève;
- Le prix des terres et le fait que la Financière agricole subventionne uniquement les exploitations rentables;
- La hausse du prix des terres (agricoles et à bois);
- Le faible attrait de l'agriculture pour les jeunes. Portneuf étant situé entre Québec et Trois-Rivières, les jeunes préfèrent travailler en ville et vivre à la campagne;
- Le reboisement des terres agricoles : 19 000 ha de terres agricoles auraient été reboisés entre 1995 et 2009;
- Le coût des services-conseils;
- L'absence de service agronomique pour l'agriculture biologique;
- Les agriculteurs ne sont pas reconnus comme des professionnels;
- Le financement difficile auprès des institutions financières pour les cultures marginales;
- L'achat de terres agricoles par des non-agriculteurs;
- Le faible rendement par rapport à d'autres régions comme Saint-Hyacinthe;
- Le potentiel mal connu;
- La proximité de Trois-Rivières, qui est une région-ressource;
- Le coût des plans d'aménagement forestier (PAF);
- La paperasse.

QUESTION 2 : À votre avis, quelles sont les forces de l'agriculture de Portneuf?

- Les agriculteurs et le capital humain;
- La qualité des sols;
- La diversité des productions;
- La proximité des marchés;
- La vision positive (travaille en mode solution);
- La présence d'importants pôles récréotouristiques qui génèrent du tourisme;
- La disponibilité de terres puisqu'il y en a actuellement en friche;
- La coopérative des viandes;
- L'agrotourisme;
- Le Marché public de Deschambault, la vision et le partenariat avec la municipalité;
- La disponibilité de la chaux à Saint-Marc-des-Carrières;
- La présence du gaz naturel dans certains secteurs, ce qui est avantageux pour le séchage;
- La multifonctionnalité du territoire (terre/mer/montagne);
- La qualité et la beauté des paysages;
- La relève très bien formée;
- La possibilité de circuits courts qui peuvent être développés davantage;
- La présence de touristes fréquentant le nord du territoire pour la pêche et la chasse dans les zecs;
- Le potentiel acéricole;
- La bonne desserte du territoire par les axes routiers;
- La synergie potentielle avec d'autres pôles;
- La quantité importante de producteurs maraîchers;
- La diversité des types de productions;
- La production laitière qui est développée et reconnue;
- La qualité et la renommée des fromages produits en région;
- La présence de bons éleveurs et d'une bonne génétique;
- La présence de producteurs biologiques;
- La demande plus grande que l'offre pour les paniers;
- La sensibilité des consommateurs de Québec pour l'achat local;
- Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont encore peu exploités, ce qui représente une opportunité;
- La présence de produits (pièces, machinerie) et services (vétérinaires) pour les producteurs;
- Le CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole);
- L'exposition agricole de Saint-Marc-des-Carrières;
- La ferme expérimentale de Deschambault;
- La présence de trois des plus beaux villages du Québec dans Portneuf;

- L'immensité du territoire;
- Le titre de Village-relais de Deschambault;
- La salle de découpe;
- Le chemin du Roy.

QUESTION 3 : À votre avis, qu'est-ce que l'on devrait faire pour tirer avantage de ces forces pour accroître le développement de l'agriculture dans Portneuf?

- Réaliser un PDZA;
- Effectuer un regroupement de l'offre pour que les producteurs puissent distribuer leurs services dans les restaurants;
- Concerter les acteurs et les producteurs du milieu;
- Développer des partenariats gagnant/gagnant;
- Ne pas oublier d'assurer la pérennité des entreprises et de voir à leur transfert;
- Consolider les entreprises existantes avant d'en développer de nouvelles;
- Saisir les opportunités offertes par l'entente spécifique sur le paysage et favoriser la mise en place des actions qui en découleront;
- Effectuer des partenariats entre les producteurs et les transformateurs;
- Instituer un programme de mentorat pour les jeunes;
- Ouvrir davantage la station de recherche et mieux diffuser les résultats par des canaux de communication et de vulgarisation;
- Se faire reconnaître par la Ville de Québec;
- Développer une image de marque pour Portneuf;
- Resserrer le tissu social et la cohésion des producteurs;
- Valoriser la profession;
- Associer l'image de marque avec une émotion;
- Mettre en valeur le patrimoine;
- Moduler le taux de taxation avec des taux différentiels.

4) CLÔTURE DE LA SOIRÉE

Monsieur Gaston Arcand remercie les participants pour leur présence et pour la qualité des échanges et des discussions.

Monsieur Jean Lessard précise qu'il sera possible d'obtenir des informations supplémentaires et d'effectuer un suivi de la démarche du PDZA par le site Internet de la MRC de Portneuf où certains documents seront disponibles pour consultation au fur et à mesure de la démarche.

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Rencontre de consultation

COMPTE RENDU

DATE ET LIEU : 18 mars 2014 à 20 h
Motel Bon-Air
200, boulevard Notre-Dame
Pont-Rouge

PRÉSENTS

Comité directeur

Membres du COCAG

Charles-A. Trottier, producteur agricole
Mario Delisle, producteur agricole
Guillaume Plamondon, Table de concertation en environnement de Portneuf

Autres représentants

Denis Langlois, préfet de la MRC de Portneuf
Philippe Alain, Syndicat de l'UPA de Portneuf
Claude Talbot, Table de concertation agro-alimentaire de Portneuf

Membre du comité technique (non-votants)

Pierre Bouffard, Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord
Stéphane Lavoie, MAPAQ
Mélanie Ouellet, MAPAQ
Jérôme Vermette, CLD de Portneuf
Jean Lessard, MRC de Portneuf
Sylvie Béland, MRC de Portneuf

Consortium Jocelyn Magnan agronome et Groupe DDM

Jocelyn Magnan, agronome
Louis-Mathieu Fréchette, M. ATDR, urbaniste
Bruno Del Degan, ing. f.

1) MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Denis Langlois, préfet de la MRC de Portneuf, maire de Saint-Léonard-de-Portneuf et président du comité directeur du PDZA, souhaite la bienvenue à tous les participants présents à la seconde rencontre de consultation avec les producteurs agricoles.

L'objet de la soirée est d'informer les producteurs sur la démarche d'élaboration du PDZA, de présenter un portrait sommaire de l'agriculture dans Portneuf et de recueillir les préoccupations et

la vision des agriculteurs face au développement de la zone agricole. Le PDZA vise à faire en sorte que le territoire agricole de Portneuf ne soit pas perçu comme étant en attente de développement.

L'élaboration du PDZA est rendue possible grâce à l'implication de partenaires majeurs tels que le CLD (20 000 \$), le MAPAQ (40 000 \$), la MRC et l'UPA, qui contribuent en temps et en ressources. Les travaux seront réalisés par une firme de consultants externe, le consortium composé de monsieur Jocelyn Magnan, agronome, et du Groupe DDM. Un comité technique et un comité directeur veilleront aussi à la bonne réalisation de la démarche.

2) INFORMATIONS SUR LE PDZA ET PORTRAIT SOMMAIRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA ZONE AGRICOLE DANS PORTNEUF

Monsieur Stéphane Lavoie, représentant du MAPAQ, présente, à l'aide d'un PowerPoint (présentation jointe en annexe), ce qu'est un PDZA, les objectifs poursuivis, les bénéfices qu'il est possible d'en retirer, des exemples d'actions qui ont été réalisées lors de l'élaboration d'autres PDZA dans la région de la Capitale-Nationale, les étapes de réalisation et un portrait sommaire de l'agriculture dans la zone agricole de Portneuf. Comparativement à la MRC de La Côte-de-Beaupré, dans laquelle on dénombre 82 entreprises agricoles, Portneuf en compte 417, ce qui laisse présager du fort impact potentiel de l'agriculture dans la communauté portneuvoise.

Le portrait du PDZA reposera sur des données du MAPAQ s'échelonnant de 2004 à 2010 et devrait atteindre une centaine de pages, considérant l'importance de l'agriculture dans Portneuf.

Des questions sont adressées à la suite de la présentation.

Question 1 : Le nombre d'entreprises a diminué, mais elles ont grossi.

Réponse : C'est vrai, mais elles deviennent si grosses qu'il est désormais difficile de les racheter.

Question 2 : L'augmentation de 180 % dans les petits fruits équivaut-elle à une augmentation de 2 à 3 producteurs ou plutôt de 10 à 15?

Réponse : Le diagnostic permettra de mener cette analyse et de répondre précisément à cette question.

Question 3 : Est-ce la MRC qui a eu le financement et qui est maître d'œuvre de la réalisation du PDZA? Si oui, c'est une grave erreur puisque, si on regarde le passé, les maires préfèrent le développement industriel et résidentiel au développement agricole?

Réponse : Ce ne sont pas les maires qui réaliseront le PDZA. Les comités en place sont composés de non-élus pour dépolitiser le processus. C'est pour ça que l'on consulte les acteurs du milieu.

3) POINTS DE VUE ET PRÉOCCUPATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Cette partie de la soirée est animée par monsieur Jocelyn Magnan, agronome. Monsieur Magnan commence par questionner les producteurs sur les types de productions représentés dans l'assistance. Il en ressort qu'il y a une large diversité de producteurs représentés, notamment des producteurs forestiers et même un pisciculteur.

QUESTION 1 : À votre avis, quels sont les freins au développement de l'agriculture dans Portneuf?

- Le marché et la demande pour les produits;
- La rentabilité;
- Le climat et la saison de végétation;
- Le drainage;
- Le chaulage;
- Les taxes municipales et scolaires;
- La hausse de l'évaluation foncière;
- La spéculation sur les terres, qui commence indirectement;
- La superficie d'élevage des bâtiments de production porcine;
- Le code de pratique canadien et le mode de gestion basé sur le bien-être animal;
- L'accès aux marchés;
- Le peu d'entreprises de seconde et troisième transformation;
- La dépendance aux grandes structures agroalimentaires;
- La date limite pour l'épandage du fumier au 1^{er} octobre ainsi que la réticence des agronomes à signer après le 1^{er} novembre;
- Le prix des services professionnels qui n'étaient pas obligatoires antérieurement;
- La perception des agriculteurs (ce sont des pollueurs et des bandits);
- La protection des puits municipaux;
- L'utilisation résidentielle de meilleures terres agricoles, situées en bordure du fleuve;
- L'asphalte et les parcs industriels vides;
- Le désintéressement d'une relève potentielle;
- Le manque de transformateurs tertiaires;
- Le manque de relève;
- L'accessibilité aux terres;
- Le problème intergénérationnel et les transferts avortés;
- L'accessibilité pour la relève;
- La rigidité de la réglementation environnementale;
- L'acceptabilité sociale;
- La paperasse;
- Les études et les rapports qui ne sont pas toujours nécessaires;
- La présence abondante de cours d'eau dans Portneuf;
- Le manque de discernement dans l'application des règlements;
- Les circuits courts ne sont pas suffisamment développés;
- Le nombre insuffisant de marchés publics;
- Les produits agricoles ne sont pas suffisamment représentés dans les supermarchés;

- Le nombre trop élevé de critères pour l'exploitation forestière;
- Le manque de main d'œuvre qualifiée.

QUESTION 2 : À votre avis, quelles sont les forces de l'agriculture de Portneuf?

- La diversité;
- La créativité;
- La volonté;
- La qualité des sols;
- Le faible prix des terres, surtout celles en friche;
- La proximité de Québec et de Trois-Rivières;
- La présence d'un bon réseau routier;
- La qualité des paysages;
- Les événements de courte durée (Fêtes Gourmandes de Neuville);
- Le parc linéaire;
- La présence de plusieurs centaines de lacs;
- La zec de Portneuf;
- L'immense forêt publique qui fournit du travail;
- La synergie entre la forêt publique et la forêt privée;
- La facilité d'accès à de grandes quantités de biomasse;
- Le faible coût de la biomasse;
- L'expertise à jour des producteurs;
- La fromagerie;
- La connaissance et l'expérience;
- La bonne génétique;
- La présence de nombreux services pour les agriculteurs;
- La disponibilité de la chaux à Saint-Marc-des-Carières;
- La ferme expérimentale de Deschambault;
- Il y a beaucoup de jeunes qui sont prêts à s'installer en région et à pratiquer l'agriculture;
- Les jeunes sont bien formés;
- Le maïs de Neuville et son appellation;
- La qualité de l'eau;
- La rivière Bras du Nord;
- La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- Les opportunités pour les productions biologiques;
- Le fleuve;
- La proximité de Portneuf par rapport à Québec et Trois-Rivières;
- La possibilité de tirer profit de la présence de touristes empruntant la route 138 et l'autoroute 40;
- Les possibilités offertes par le vélo tourisme.

QUESTION 3 : À votre avis, qu'est-ce que l'on devrait faire pour tirer avantage de ces forces pour accroître le développement de l'agriculture dans Portneuf?

- Créer de la diversité dans l'agriculture;
- Apporter de l'aide pour la création de la diversité dans l'agriculture;
- Faire des choix et éviter de tirer dans toutes les directions;
- Respecter les produits;
- Effectuer des rabattements fiscaux lorsque des aménagements pour l'amélioration des terres sont réalisés;
- Éviter de laisser de côté l'agriculture de masse;
- Se mettre ensemble pour faire changer les règles et travailler au niveau politique et provincial.

4) CLÔTURE DE LA SOIRÉE

Les participants sont remerciés pour leur présence et pour la qualité des échanges et des discussions.

Il sera possible d'obtenir des informations supplémentaires et d'effectuer un suivi de la démarche du PDZA par le site Internet de la MRC de Portneuf où certains documents seront disponibles pour consultation au fur et à mesure de la démarche.

Les prochaines rencontres, qui seront des assemblées sectorielles de consultation, auront lieu à l'automne 2014.

Synthèse des rencontres de consultation (13 et 18 mars 2014)

Question 1 : À votre avis, quels sont les freins au développement de l'agriculture de Portneuf?

A Contraintes réglementaires	① La date limite pour l'épandage du fumier au 1 ^{er} octobre ainsi que la réticence des agronomes à signer après le 1 ^{er} novembre; La rigidité de la réglementation environnementale; La réglementation sur l'épandage, le bruit et les largeurs excessives, l'affichage pour les kiosques.	Environnement
	② La superficie d'élevage des bâtiments de production porcine; Le code de pratique canadien et le mode de gestion basé sur le bien-être animal; Le manque de discernement dans l'application des règlements.	Règlements
	③ Le prix des services professionnels qui n'étaient pas obligatoires antérieurement; La paperasse; Les études et les rapports qui ne sont pas toujours nécessaires; Le nombre trop élevé de critères pour l'exploitation forestière; Le coût des plans d'aménagement forestier (PAF).	Professionnels
B Contraintes liées à l'accès et au maintien des terres	① Les taxes municipales et scolaires; La hausse de l'évaluation foncière; La spéculation sur les terres, qui commence indirectement; L'accessibilité pour la relève; Le taux de taxation municipale pour les terres agricoles et la forêt privée; L'accessibilité des terres et la hausse de leur prix causée par la spéculation des non-producteurs; L'endettement; L'augmentation des coûts; Les municipalités (taxes).	Prix foncier et taxation

B Contraintes liées à l'accès et au maintien des terres	① L'accès à la propriété agricole rendu difficile à cause de l'importance des montants en jeu; Le prix des terres et le fait que la Financière agricole subventionne uniquement les exploitations rentables; La hausse du prix des terres (agricoles et à bois); Le drainage; Le chaulage.	Prix foncier et taxation
	② L'utilisation résidentielle des meilleures terres agricoles, situées en bordure du fleuve; L'asphalte et les parcs industriels vides; Les développements résidentiels en zone agricole dynamique; L'achat de terres agricoles par des non-agriculteurs.	Urbanisation
	③ La mauvaise santé des sols due au manque de drainage. Les terres n'ont pas suffisamment profité des subventions pour le drainage dans les années 70; La disparition des programmes de subvention pour le drainage, le chaulage et le séchage; L'accès à l'eau des réseaux d'aqueduc; Le reboisement des terres agricoles : 19 000 ha de terres agricoles auraient été reboisés entre 1995 et 2009; La présence abondante de cours d'eau dans Portneuf.	Entretien des terres
C Contraintes de transformation et de mise en marché	① Le climat et la saison de végétation; Le peu d'entreprises de seconde et troisième transformation; Le manque de transformateurs tertiaires.	Production et transformation

<p>C Contraintes de transformation et de mise en marché</p>	<p>②</p> <ul style="list-style-type: none"> Le marché et la demande pour les produits; La rentabilité; L'accès aux marchés; Les circuits courts insuffisamment développés; Le nombre insuffisant de marchés publics; Les produits agricoles insuffisamment représentés dans les supermarchés; Le faible rendement par rapport à d'autres régions comme Saint-Hyacinthe; La proximité de Trois-Rivières, région-ressource. 	<p>Vente et rendement</p>
	<p>③</p> <ul style="list-style-type: none"> Le potentiel mal connu; Le manque d'information, exemple : boue des papetières; Le coût des services-conseils; L'absence de service agronomique pour l'agriculture biologique; Les agriculteurs non reconnus comme des professionnels; Le financement difficile auprès des institutions financières pour les cultures marginales. 	<p>Expertise et développement</p>
<p>D Contraintes d'ordre social</p>	<p>①</p> <ul style="list-style-type: none"> Le désintéressement d'une relève potentielle; Le problème intergénérationnel et les transferts avortés; Le manque de main d'œuvre qualifiée; La disponibilité de la main d'œuvre pour les productions laitières et maraîchères; Le manque de relève; Le faible attrait de l'agriculture pour les jeunes. Portneuf étant situé entre Québec et Trois-Rivières, les jeunes préfèrent travailler en ville et vivre à la campagne. 	<p>Main d'œuvre et relève</p>

D Contraintes d'ordre social	② La perception des agriculteurs (ce sont des pollueurs et des bandits); L'acceptabilité sociale; La perception des agriculteurs de la part de la population; Les agriculteurs passent pour des quêteurs.	Perception externe
	③ Le manque de sensibilisation des élus; La méconnaissance de l'agriculture dans l'activité économique de la région; Le manque de sensibilisation des élus municipaux sur les investissements faits par les agriculteurs dans la communauté.	Gouvernance
Question 2 : À votre avis, quelles sont les forces de l'agriculture pour Portneuf?		
A Les professionnels de l'agriculture	① La relève très bien formée; La présence de bons éleveurs et d'une bonne génétique; Les jeunes bien formés; L'expertise à jour des producteurs; La connaissance et l'expérience.	Qualification
	② Les agriculteurs et le capital humain; La créativité; La volonté; Un grand nombre de jeunes prêts à s'installer en région et à pratiquer l'agriculture; La vision positive (travail en mode solution).	Dynamisme

B Le territoire et la MRC de Portneuf	<p>①</p> <p>La présence d'importants pôles récréotouristiques qui génèrent du tourisme;</p> <p>La présence de touristes fréquentant le nord du territoire pour la pêche et la chasse dans les zecs;</p> <p>La présence de trois des plus beaux villages du Québec dans Portneuf;</p> <p>Le titre de Village-relais de Deschambault;</p> <p>Le chemin du Roy;</p> <p>Le parc linéaire;</p> <p>La zec de Portneuf;</p> <p>La possibilité de tirer profit de la présence de touristes empruntant la route 138 et l'autoroute 40;</p> <p>Les possibilités offertes par le vélo-tourisme.</p>	Tourisme et villégiature
	<p>②</p> <p>La proximité des marchés;</p> <p>La bonne desserte du territoire par les axes routiers;</p> <p>La proximité de Québec et de Trois-Rivières;</p> <p>La présence d'un bon réseau routier;</p> <p>La proximité de Portneuf par rapport à Québec et Trois-Rivières.</p>	Localisation géographique
	<p>③</p> <p>La qualité des sols;</p> <p>La disponibilité de terres puisqu'il y en a actuellement en friche;</p> <p>La disponibilité de la chaux à Saint-Marc-des-Carières;</p> <p>La présence du gaz naturel dans certains secteurs, ce qui est avantageux pour le séchage;</p> <p>Le potentiel acéricole;</p> <p>Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont encore peu exploités, ce qui représente une opportunité;</p> <p>La qualité des sols;</p> <p>Le faible prix des terres, surtout celles en friche;</p> <p>L'immense forêt publique qui fournit du travail;</p> <p>La qualité de l'eau;</p> <p>La bonne génétique.</p>	Ressources naturelles

<p>B Le territoire et la MRC de Portneuf</p>	<p>④ La multifonctionnalité du territoire (terre/mer/montagne); La qualité et la beauté des paysages; La présence de plusieurs centaines de lacs; La synergie entre la forêt publique et la forêt privée; La rivière du Bras du Nord; Le fleuve.</p>	<p>Qualités paysagères</p>
<p>C Compagnies, associations et évènements moteurs</p>	<p>① Le Marché public de Deschambault, la vision et le partenariat avec la municipalité; L'exposition agricole de Saint-Marc-des-Carières; Les évènements de courte durée (Fêtes Gourmandes de Neuville).</p>	<p>Évènements vitrines pour la vente</p>
	<p>② La coopérative des viandes; La présence de produits (pièces, machinerie) et services (vétérinaires) pour les producteurs; Le CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole); La ferme expérimentale de Deschambault; La salle de découpe; La présence de nombreux services pour les agriculteurs; La ferme expérimentale de Deschambault.</p>	<p>Services et groupes de soutien</p>
	<p>③ La production laitière, développée et reconnue; La qualité et la renommée des fromages produits en région; La présence de producteurs biologiques; La fromagerie; Le maïs de Neuville et son appellation.</p>	<p>Domaines de renommée</p>

D Diversité et le potentiel	<p>①</p> <p>La diversité des productions; La diversité; La quantité importante de producteurs maraîchers; La diversité des types de productions.</p>	Diversité des produits
	<p>②</p> <p>L'agrotourisme; La sensibilité des consommateurs de Québec pour l'achat local; La synergie potentielle avec d'autres pôles.</p>	Source de demande
	<p>③</p> <p>La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture; Les opportunités pour les productions biologiques; La synergie potentielle avec d'autres pôles; La possibilité de circuits courts qui peuvent être développés davantage.</p>	Domaines à développer
<p>Question 3 : À votre avis, que devrait-on faire pour tirer avantage de ces forces pour accroître le développement de l'agriculture de Portneuf?</p>		
A Planification pour le territoire et la relève	<p>①</p> <p>Réaliser un PDZA; Saisir les opportunités offertes par l'entente spécifique sur le paysage et favoriser la mise en place des actions qui en découleront; Instituer un programme de mentorat pour les jeunes; Ouvrir davantage la station de recherche et mieux diffuser les résultats par des canaux de communication et de vulgarisation.</p>	Programmes, plans et recherches
	<p>②</p> <p>Ne pas oublier d'assurer la pérennité des entreprises et de voir à leur transfert; Consolider les entreprises existantes avant d'en développer de nouvelles; Éviter de laisser de côté l'agriculture de masse.</p>	Consolidation et pérennité

<p>A Planification pour le territoire et la relève</p>	<p>③ Faire des choix et éviter de tirer dans toutes les directions; Se mettre ensemble pour faire changer les règles et travailler aux niveaux politique et provincial.</p>	<p>Concertation</p>
<p>B Création et renforcement de partenariats</p>	<p>① Effectuer un regroupement de l'offre pour que les producteurs puissent distribuer leurs services dans les restaurants; Développer des partenariats gagnant/gagnant; Effectuer des partenariats entre les producteurs et les transformateurs.</p>	<p>Partenariats économiques</p>
	<p>② Concerter les acteurs et les producteurs du milieu; Resserrer le tissu social et la cohésion des producteurs; Valoriser la profession.</p>	<p>Cohésion sociale</p>
<p>C Mise en marché et développement économique</p>	<p>① Se faire reconnaître par la Ville de Québec; Développer une image de marque pour Portneuf; Associer l'image de marque avec une émotion; Mettre en valeur le patrimoine.</p>	<p>Mise en marché</p>
	<p>② Moduler le taux de taxation avec des taux différentiels; Effectuer des rabattements fiscaux lorsque des aménagements pour l'amélioration des terres sont réalisés.</p>	<p>Aide financière</p>
	<p>③ Créer de la diversité dans l'agriculture; Apporter de l'aide pour la création de la diversité dans l'agriculture; Respecter les produits.</p>	<p>Développement de produits</p>

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Assemblée de consultation

COMPTE RENDU

DATE ET LIEU : 27 novembre 2014 à 20 h
Centre Ernest-J.-Papillon
38, rue Saint-Georges
Saint-Basile

PRÉSENTS :

La liste des personnes présentes est jointe à l'annexe 1.

1) MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Denis Langlois, préfet de la MRC de Portneuf, maire de Saint-Léonard-de-Portneuf et président du comité directeur du PDZA, souhaite la bienvenue à tous les participants présents à la séance de consultation.

L'objet de la soirée est de présenter et valider le diagnostic préliminaire élaboré par les comités de la MRC au cours de l'élaboration du portrait de la zone agricole et de procéder, à l'aide des producteurs agricoles et des intervenants du milieu, à une sélection des enjeux prioritaires qui en découlent. La compilation des résultats des ateliers est présentée en annexe 3.

2) BREF RAPPEL DE LA DÉMARCHE DU PDZA

Monsieur Del Degan fait un rappel des six différentes étapes nécessaires à la rédaction d'un PDZA et informe les acteurs présents de la progression de la démarche. Les participants sont assis à une table désignée, pour laquelle un animateur a été assigné. Monsieur Del Degan explique le déroulement, les objectifs de la soirée et le cahier du participant contenant :

- Deux cartes : une première représente les limites de la zone agricole de la MRC de Portneuf, tandis que la deuxième illustre les terres en culture et les terres en friche à l'intérieur de la zone agricole de la MRC;
- La présentation PowerPoint;
- Les grilles du diagnostic et des enjeux.

Finalement, monsieur Del Degan explique que des notes autocollantes sont disponibles sur chaque table afin que les participants puissent, tout au long de la consultation, écrire des suggestions concernant les actions qui pourraient se retrouver au PDZA. Ces suggestions ont été récupérées à la fin de la soirée et sont conservées pour être analysées à une étape ultérieure de la démarche. Les actions proposées par les participants sont présentées à l'annexe 7.

3) PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS DU PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE ET DU DIAGNOSTIC PRÉLIMINAIRE

3.1 Présentation de la MRC de Portneuf et de ses activités agricoles

Messieurs Magnan et Fréchette présentent, à l'aide d'un PowerPoint (annexe 2), les principales caractéristiques du territoire de la MRC de Portneuf, l'importance de l'agriculture qui y prend place, les types de productions retrouvées ainsi que les aspects socioéconomiques et agroenvironnementaux à prendre en considération.

3.2 Présentation du diagnostic préliminaire mettant en lumière les atouts et les faiblesses

Monsieur Magnan présente les atouts et les faiblesses soulevées au diagnostic préliminaire selon les catégories suivantes : le contexte géographique, les tendances agroalimentaires, la foresterie et l'agriculture, le cadre réglementaire, les initiatives particulières ainsi que la formation et la recherche.

À la fin de la présentation, monsieur Alain Gauthier intervient en questionnant la donnée relative au nombre d'entailles en forêt publique.

4) PREMIER ATELIER DE VALIDATION DU DIAGNOSTIC

Dans la présentation PowerPoint et dans le cahier du participant distribué au début de la rencontre, les membres de l'assistance ont à leur disposition un tableau énumérant tous les atouts et toutes les faiblesses classés par catégorie. Ils sont invités à valider l'information tout en retirant ou ajoutant des éléments.

À la lumière de cet exercice, il est possible de constater que le diagnostic préliminaire élaboré par les comités de la MRC est jugé satisfaisant. Chacun des commentaires soulevés par les groupes de travail est compilé et ajouté en bleu dans le tableau de l'annexe 4. Par ailleurs, à la suite de cet exercice, le diagnostic a été remanié pour être présenté dans un tableau à quatre cadrans de type SWOT (*Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats*), comme présenté à l'annexe 5.

5) DEUXIÈME ATELIER POUR LA VALIDATION DES ENJEUX

Un tableau de proposition des enjeux est ensuite présenté aux participants. Durant cet atelier, ils sont invités à valider les enjeux en passant par les deux étapes de questionnement suivantes :

- Êtes-vous d'accord avec les enjeux? En manque-t-il?
- Choisissez les trois ou quatre plus importants sur lesquels il faut s'attarder et pourquoi?

L'atelier dure une vingtaine de minutes à la suite desquelles les animateurs de chaque table exposent le résultat provenant de la réflexion de leur équipe.

Pendant cette étape de l'atelier, les résultats sont écrits simultanément dans une fiche de la présentation PowerPoint projetée à l'écran. Lors de la pause, les redondances et les similitudes sont éliminées ou regroupées pour en ressortir avec un total de 16 enjeux jugés les plus importants par les participants.

Le tableau de propositions d'enjeux ainsi que la liste des principaux enjeux sélectionnés par les tables sont joints à l'annexe 6. Les commentaires des participants ont été ajoutés en bleu dans le tableau. Chacun des commentaires soulevés par les groupes de travail est compilé à la grille en annexe 3.

6) TROISIÈME ATELIER DE PRIORISATION DES ENJEUX

En se basant sur la liste des enjeux les plus importants projetés à l'écran et énumérés par monsieur Del Degan, les participants sont invités à choisir parmi la liste, en consensus avec les membres de leur table, quels sont les quatre principaux enjeux.

L'animateur de la table présente ensuite les résultats avec une brève description de l'argumentaire permettant de justifier les choix.

La compilation des résultats suivant cet exercice indique que les quatre enjeux les plus importants sont :

1. La relève agricole et l'accessibilité des terres au moment du démarrage;
2. L'évaluation foncière et l'augmentation de la valeur des terres agricoles et forestières;
3. Accroître la transformation agricole et forestière dans la MRC;
4. Doter la MRC d'une politique régionale de gestion de l'urbanisation.

Chacun des commentaires soulevés par les groupes de travail est compilé à la grille en annexe 3. Par ailleurs, les quatre précédents énoncés seront reformulés pour correspondre véritablement à la définition d'un enjeu.

7) COURT EXERCICE DE GROUPE SUR LA VISION DE L'AGRICULTURE

Pour clore les exercices, monsieur Del Degan demande aux participants de s'exprimer sur leur vision du développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la foresterie au cours des dix prochaines années. Voici les visions exprimées par les participants.

- Que le monde agricole ne soit pas considéré comme un monde à part.
- Sortir des sentiers battus pour aller vers les marchés de niche; être plus créatifs, innovants et spécialisés.
- Les agriculteurs doivent être fiers; le secteur doit être valorisé.
- Certains producteurs sont dans le brouillard pour l'avenir; besoin d'alignement, d'occupations claires.
- Que le marché soit ouvert sur la mondialisation.
- Que l'on mette des efforts sur les terres en friche.
- Portneuf : (sera) une MRC verte avec le double de superficie en culture bio.
- Forêt et filière énergétique; diversification de la production forestière, exploitation de la biomasse, renouvellement de la forêt privée.
- Que la rentabilité ne soit pas seulement l'argent qu'on fait, mais aussi celle qui reste dans nos poches.

8) CLÔTURE DE LA SOIRÉE

Les participants sont remerciés pour leur présence et pour la qualité des échanges et des discussions.

Il sera possible d'obtenir des informations supplémentaires et d'effectuer un suivi de la démarche du PDZA par le site Internet de la MRC de Portneuf, où certains documents seront disponibles pour consultation au fur et à mesure de la démarche.

Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Portneuf

Assemblée de consultation

COMPTE RENDU

DATE ET LIEU : 10 mars 2015, 19 h
Salle Donnallie
231, boulevard Gaudreau
Donnacona

PRÉSENTS :

La liste des personnes présentes est jointe à l'annexe 1.

1) MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Denis Langlois, préfet de la MRC de Portneuf, maire de Saint-Léonard-de-Portneuf et président du comité directeur du PDZA, souhaite la bienvenue à tous les participants présents à la séance de consultation.

L'objet de la soirée consiste à présenter la vision du PDZA de la MRC, les orientations et les actions élaborées pour répondre aux enjeux identifiés. Après la validation de ces actions et l'identification d'actions manquantes, il s'agit de procéder, à l'aide des acteurs du milieu, à une priorisation des actions pour chacune des trois orientations.

2) RETOUR SUR LES ENJEUX, PRÉSENTATION DE LA VISION ET PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION PRÉLIMINAIRE

Messieurs Magnan et Fréchette font un bref retour sur la liste des enjeux. Monsieur Denis Langlois fait l'énoncé de la vision proposée et fournit des explications sur la signification des énoncés. Monsieur Del Degan procède ensuite à la présentation du déroulement des trois ateliers qui suivront. Chacun des participants est assigné à l'une des six tables dont l'animation des discussions est chapeautée par un animateur.

3) ATELIERS 1, 2 ET 3

3.1 Atelier 1

Monsieur Del Degan présente les actions se trouvant à l'orientation 1. Il fait la lecture de l'orientation ainsi que de chaque action. Il mentionne que les animateurs de chaque table les reliront à voix haute et répondront aux questions potentiellement soulevées par les participants. L'atelier se déroule en deux temps. Tout d'abord, les participants prennent le soin de comprendre toutes les actions et ont la

possibilité d'en ajouter s'il leur semble nécessaire. La deuxième moitié de l'atelier est dédiée à la priorisation de cinq actions, en ordre d'importance, sur les quatorze inscrites à l'orientation 1.

3.2 Atelier 2

Monsieur Del Degan présente les actions se trouvant à l'orientation 2. Il fait la lecture de l'orientation ainsi que chaque action. Il explique que les animateurs de chaque table les reliront à voix haute et répondront aux questions potentiellement soulevées par les participants. L'atelier se déroule en deux temps. Tout d'abord, les participants prennent soin de comprendre toutes les actions et ont la possibilité d'en ajouter si cela leur semble nécessaire. La deuxième moitié de l'atelier est dédiée à la priorisation de trois actions, en ordre d'importance, sur les huit identifiées pour l'orientation 2.

3.3 Atelier 3

Monsieur Del Degan présente les actions se trouvant à l'orientation 3. Il fait la lecture de l'orientation ainsi que chaque action. Il explique que les animateurs de chaque table les reliront à voix haute et répondront aux questions potentiellement soulevées par les participants. L'atelier se déroule en deux temps. Tout d'abord, les participants prennent soin de comprendre toutes les actions et ont la possibilité d'en ajouter si cela leur semble nécessaire. La deuxième moitié de l'atelier est dédiée à la priorisation de deux actions, en ordre d'importance, sur les cinq inscrites à l'orientation 3.

4) PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES ATELIERS

Une feuille par table contient les résultats des actions priorisées par les participants. Durant la pause, les résultats sont compilés dans un tableau Excel calculant le classement de chaque action par orientation. Les résultats de la priorisation sont joints en annexe 2.

Au retour de la pause, madame Deshaies fait l'énoncé du classement des orientations en mettant l'emphase sur les cinq premières positions pour l'orientation 1, les trois premières pour l'orientation 2 et les deux premières pour l'orientation 3.

5) CLÔTURE DE LA SOIRÉE

Les participants sont remerciés pour leur présence et pour la qualité des échanges et des discussions. Il sera possible d'obtenir des informations supplémentaires et d'effectuer un suivi de la démarche du PDZA par le biais du site Internet de la MRC de Portneuf, où certains documents sont disponibles pour consultation. Il est mentionné aux participants qu'une adresse électronique à l'endos du cahier du participant leur permet d'écrire au comité pour partager des idées d'actions et ce, pour les quatre prochaines semaines.

ANNEXE B

CARTE A – DESCRIPTION DE LA PÉDOLOGIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF

ANNEXE C

MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE – DONNÉES DÉTAILLÉES

Données sur les exploitations et les exploitants agricoles de 2011

	Portneuf	Québec (RAR)	Québec (PR)	Canada
Nombre d'exploitants d'une ferme ayant un exploitant et d'une ferme ayant deux exploitants ou plus, 2011				
Fermes ayant un exploitant				
nombre d'exploitants	270	680	16 450	122 220
Fermes ayant deux exploitants ou plus				
nombre d'exploitants	440	965	27 470	171 700
Nombre d'exploitants agricoles selon le sexe et le nombre d'exploitants agricoles par ferme, 2011				
Nombre d'exploitants agricoles sur toutes les fermes				
nombre total d'exploitants agricoles [87]	700	1 650	43 920	293 925
total d'hommes	540	1 245	32 560	213 265
total de femmes	165	405	11 355	80 665
Fermes ayant un exploitant				
nombre d'exploitants (hommes)	245	605	15 025	111 480
nombre d'exploitants (femmes)	15	80	1 425	10 740
Fermes ayant deux exploitants ou plus				
nombre d'exploitants (hommes)	290	640	17 535	101 775
nombre d'exploitants (femmes)	145	330	9 935	69 925
Nombre d'exploitants agricoles selon l'âge et le nombre d'exploitants agricoles par ferme, 2011				
Exploitants agricoles sur toutes les fermes				
nombre total d'exploitants agricoles [88]	700	1 650	43 920	293 925
moins de 35 ans	90	200	4 775	24 120
35 à 54 ans	345	785	21 700	127 895
55 ans et plus	275	665	17 450	141 920
Exploitants agricoles, selon l'âge, sur les fermes ayant un exploitant				
moins de 35 ans	20	55	1 030	7 115
35 à 54 ans	130	310	7 605	49 460
55 ans et plus	120	325	7 815	65 650
Exploitants agricoles, selon l'âge, sur les fermes ayant deux exploitants ou plus				
moins de 35 ans	70	145	3 750	17 005
35 à 54 ans	215	475	14 095	78 430
55 ans et plus	155	345	9 630	76 270
Âge moyen des exploitants agricoles, 2011				
Âge moyen				
sur toutes les fermes	50,7	51,4	51,4	54
d'une ferme ayant un exploitant	53,7	54	54,1	56
d'une ferme ayant deux exploitants ou plus	48,8	49,6	49,7	52,6
Nombre d'exploitants agricoles qui habitent sur la ferme à un moment quelconque au cours des 12 derniers mois avant le recensement, 2011				
Exploitants agricoles qui habitent sur la ferme ou en dehors				
nombre total d'exploitants agricoles [89]	700	1 650	43 920	293 925
hors exploitation agricole	165	360	10 230	43 880
dans l'exploitation agricole	535	1 285	33 695	250 050

Nombre d'exploitants agricoles ayant déclaré du travail consacré à la ferme en moyenne d'heures par semaine dans l'année précédant le recensement, 2011

Exploitants agricoles ayant déclaré du travail à la ferme, en moyenne d'heures par semaine

nombre total d'exploitants agricoles [90]	700	1 650	43 920	293 925
moins de 20 heures	220	465	12 430	92 545
20 à 29 heures [92]	75	200	4 920	43 955
30 à 40 heures [93]	75	195	5 070	39 445
20 à 40 heures [94]	150	395	9 990	83 400
40 heures et plus	345	790	21 500	117 985

Nombre d'exploitants agricoles selon le travail non agricole rémunéré dans l'année civile précédant le recensement, 2011

Exploitants agricoles selon le travail non agricole rémunéré

nombre total d'exploitants agricoles [91]	700	1 650	43 920	293 925
travail hors ferme non rémunéré	450	1 035	28 280	156 185
moins de 20 heures	45	120	2 725	25 395
20 à 29 heures [95]	30	65	2 105	18 990
30 à 40 heures [96]	90	225	5 445	40 400
20 à 40 heures [97]	120	290	7 550	59 390
40 heures et plus	85	205	5 355	52 970

Notes:

87. Nombre d'exploitants agricoles sur toutes les fermes, nombre total d'exploitants agricoles. Jusqu'à trois exploitants peuvent être déclarés par ferme. Il s'agit d'un dénombrement des exploitants distincts. Les personnes qui exploitent deux fermes distinctes ou plus sont donc incluses une seule fois dans le total.

88. Exploitants agricoles sur toutes les fermes, nombre total d'exploitants agricoles. Jusqu'à trois exploitants peuvent être déclarés par ferme. Il s'agit d'un dénombrement des exploitants distincts. Les personnes qui exploitent deux fermes distinctes ou plus sont donc incluses une seule fois dans le total.

89. Exploitants agricoles qui habitent sur la ferme ou en dehors, nombre total d'exploitants agricoles. Jusqu'à trois exploitants peuvent être déclarés par ferme. Il s'agit d'un dénombrement des exploitants distincts. Les personnes qui exploitent deux fermes distinctes ou plus sont donc incluses une seule fois dans le total.

90. Exploitants agricoles ayant déclaré du travail à la ferme, en moyenne d'heures par semaine, nombre total d'exploitants agricoles. Jusqu'à trois exploitants peuvent être déclarés par ferme. Il s'agit d'un dénombrement des exploitants distincts. Les personnes qui exploitent deux fermes distinctes ou plus sont donc incluses une seule fois dans le total.

91. Exploitants agricoles selon le travail non agricole rémunéré, nombre total d'exploitants agricoles. Jusqu'à trois exploitants peuvent être déclarés par ferme. Il s'agit d'un dénombrement des exploitants distincts. Les personnes qui exploitent deux fermes distinctes ou plus sont donc incluses une seule fois dans le total.

Source:

Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, n° 95-640-XWF au catalogue.